Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE SEVRAN

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents		
BLANCHET Stéphane	YILDIZ Umit	GAUTHIER Raymond à partir de 19h42
BERNEX Brigitte	MOULINNEUF Serge à partir de 19h30	CAMARA Mariama
MERIGUET Dominique	ROUSSEL Danièle	LOUJAHDI Brahim
BACH RUSSO Safia	BOITTE Gilles	MOILIME Hassanata
CHANTRELLE Laurent	BATUAMBA Ivette	BAILLON Jean-François jusque 23h50
BENAMMOUR Mériem	VELTHUIS Asaïs	BRAIHIM Marwa à partir de 19h27
BACON Jean-François	CEPRANI Eric	CAMARA N'Na Fanta
JACQUART Ludovic	PRUNIER Gérald	GEFFROY Philippe
MEKKI Chérifa	CHERIGUENE Abdelouaheb	AGUIRREBENGOA Carole
CHAUVET Claude	PEDRAZO Jennifer	HAMDAOUI Naïma
DA SILVA Elodie jusque 00h00	LARDIC Stéphan	CORDIN Olivier
BASTARAUD Sébastien	WAVELET Manuel	SAKI Mireille
MABCHOUR Najat à partir de 19h24		JOUS Sullivan jusque 23h08
Excusés ayant donné procuration		
LIBERT Arnaud	donne procuration à	CORDIN Olivier
RATNATHURAI Ziromi	donne procuration à	JACQUART Ludovic
PERRAN Dominick	donne procuration à	HAMDAOUI Naïma
ETIENNE Walnex	donne procuration à	CAMARA N'Na Fanta
ARAB Dalila	donne procuration jusque 23h50 à	BAILLON Jean-François
KOUYATE Hawa	donne procuration à	CAMARA Mariama
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration à	AGUIRREBENGOA Carole
JOUS Sullivan	donne procuration à partir de 23h08 à	SAKI Mireille
PEDRAZO Jennifer	donne procuration à partir de 23h50 à	CHANTRELLE Laurent
BAILLON Jean-François	donne procuration à partir de 23h50 à	GAUTHIER Raymond
DA SILVA Elodie	donne procuration à partir de 00h00 à	BASTARAUD Sébastien
Excusés et absents		
Mme VELTHUIS Asaïs est désigné secrét	aire de séance	

(La séance est ouverte à 19 h 16, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevran, Stéphane Blanchet.)

M. le Maire.- Bonsoir à tous. Avant d'entamer notre ordre du jour, Mesdames et Messieurs les Élus, mes chers collègues, je souhaiterais commencer ce Conseil municipal en rendant hommage à Neda.

Neda, âgée de 51 ans, vivait avec son compagnon et son fils dans un hôtel social à Sevran et a été victime hier d'un féminicide.

S'il ne nous appartient pas de commenter l'enquête en cours, ce crime est déjà le dix-septième féminicide en France en 2023.

Le terme de féminicide est très important parce qu'il souligne le caractère systémique des meurtres de femmes en lien avec une culture de la domination masculine.

C'est le dix-septième féminicide et ce décompte macabre n'a pas fait changer la situation. Les associations, les services de l'État, de secours, de police et de justice manquent toujours de moyens.

Je vous propose, mes chers collègues, de respecter une minute de silence pour Neda mais aussi pour toutes les victimes de féminicides.

(Debout, l'Assemblée observe une minute de silence pour Neda et pour toutes les victimes de féminicides.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je tiens à vous informer, par ailleurs, qu'une marche silencieuse sera organisée en hommage à Neda le lundi 6 mars à 18 h 00, à l'initiative de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, qui a pris contact avec nous dans la journée.

Nous vous communiquerons ultérieurement le déroulé de cette marche silencieuse pour que vous puissiez participer -si vous êtes disponibles- à ce moment qui sera important pour nous toutes et tous.

Sur un tout autre sujet, sans transition je vous prie de m'en excuser, qui concerne un Sevranais sur 10, je souhaite vous informer des relations entre le bailleur LogiRep, les Amicales de locataires et ses locataires.

Il y a près d'un mois, j'ai rencontré LogiRep qui venait présenter auprès de moi mais aussi auprès d'autres élus, des objectifs de travaux de réhabilitation de son patrimoine.

À cette occasion, le bailleur m'a indiqué qu'il comptait mettre en place un dispositif dit de la troisième ligne de quittance, ce qui revient pour nous à augmenter les loyers, pour financer une partie des travaux de réhabilitation.

Il m'a aussi indiqué avoir réalisé une consultation ou une concertation ce n'est pas bien clair. La Ville n'a jamais été associée à cette consultation ou concertation et, d'ailleurs, je n'ai pas eu de résultats très clairs pour moi.

J'ai aussitôt opposé un refus au recours à la troisième ligne de quittance et ai demandé que les travaux de réhabilitation ne soient pas soumis à cette condition.

J'ai prévenu le bailleur que dans ces conditions, je n'étais pas favorable à l'organisation d'une réunion avec les locataires sans avoir pu travailler avec leurs représentants en amont.

J'ai ensuite rencontré à nouveau LogiRep et ai finalement obtenu que la troisième ligne soit suspendue et que les travaux réalisés le soient sans son recours.

Je tiens à rappeler que cette réhabilitation est ambitieuse pas seulement sur les cités hautes et les cités basses, mais aussi sur Rougemont Charcot.

La semaine dernière, j'ai rencontré la CLCV et l'AFOC pour les informer et leur proposer une réunion de travail avec LogiRep afin de faire un point sur la réhabilitation du patrimoine et la gestion des problèmes du quotidien dont le chauffage et les charges liées.

J'ai adressé un courrier à l'attention des locataires de LogiRep concernant ces avancées.

Les Amicales de locataires, la CLCV et l'AFOC sont d'accord sur le principe de la réunion avec LogiRep, préalable à une réunion plus large.

Je crois qu'effectivement c'est la bonne méthode de travail et c'est un message que je veux adresser ce soir à l'ensemble des bailleurs : la concertation avec les locataires doit se faire en nous tenant informés et chacun doit être clair sur son positionnement.

La Municipalité et moi-même avons toujours été opposés à la troisième ligne de quittance et encore plus dans le contexte actuel.

Monsieur Bastaraud, vous souhaitez intervenir?

M. Bastaraud. - Bonsoir et merci Monsieur le Maire.

Ce qui se passe avec LogiRep illustre bien tout ce que nous ne voulons pas et ce sur quoi nous travaillons depuis des mois, à la suite des différents séminaires de travail que nous avons eus avec la majorité, à savoir engager un dialogue permanent et utiliser le pouvoir de la Ville pour mettre autour de la table toutes les parties prenantes du logement. Cela n'empêche pas la Collectivité, ce qui a été le cas et démontré par M. le Maire, d'être ferme et exigeante.

L'objectif est de pouvoir être dans un rapport d'exigences bien évidemment, de faire en sorte qu'il y ait une dynamique, une logique, une mise en mouvement pour accompagner toutes les transformations qui sont nécessaires, à Sevran, sur du parc immobilier qui malheureusement est vétuste à de nombreux endroits et nous le disons souvent ici, nous en avons bien conscience.

Ce qu'il s'est passé avec le choix de LogiRep ne va pas dans le sens de la réunion que nous avons tenue avec l'ensemble des Amicales de locataires, début décembre, pour préparer une charte justement du logement social, ni dans le sens de la Conférence des bailleurs que nous avons organisée dans la foulée forts de ce travail avec les Amicales de locataires.

Nous avons donc été très étonnés de cette posture et de cette démarche, et du fait que la votation telle qu'ils ont souhaité la mettre en œuvre ne mettait pas l'ensemble des habitants en état de comprendre et de décider de ce qui allait se passer sur ces résidences.

Le bailleur a posé aux locataires le fait soit de voter pour la réhabilitation et donc la troisième ligne de quittance, soit de ne pas voter pour la réhabilitation s'ils ne souhaitaient pas de troisième ligne. Or, il n'y a aucune obligation du bailleur de mettre en place une troisième ligne de quittance dans le cadre des réhabilitations, surtout quand il y a des subventions via l'ANRU. D'où notre incompréhension.

Un travail est engagé. Les Amicales de locataires, M. le Maire l'a dit, ont été rencontrées.

Je voulais terminer en disant qu'il nous faut être très vigilants parce qu'effectivement, nous le savons, le travail est engagé sur la réhabilitation, particulièrement sur ce site-là puisque cela concerne les cités hautes. Mais nous savons que les cités bases ne sont pas intégrées à l'ANRU et qu'il y a une volonté du bailleur, puisqu'il nous a sollicités, pour avoir une réhabilitation en fonds propres. Il nous faut donc être exigeants et fermes vis-à-vis du bailleur, sans pour autant être dans des postures qui rompent le dialogue parce que lorsqu'on n'a pas les bonnes postures vis-à-vis de ces interlocuteurs, ce sont les habitants qui en pâtissent. Lorsqu'on confond « exigence » et « fin de non-recevoir », ce sont les habitants qui subissent et c'est pourquoi nous sommes très vigilants. Cela ne nous empêche pas, je le redis et terminerai sur ce point, d'être fermes sur nos exigences aux côtés des locataires.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jous?

M. Jous.- Bonsoir à tous.

Cela me fait sourire, même si le sujet n'a rien de drôle, car cela fait des années que nous alertons sur les conditions d'habitation de nombreux Sevranais et notamment ceux qui appartiennent au parc immobilier de LogiRep. Cela fait des années que nous bataillons pour que leur dignité soit *a minima* respectée. Or, pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas le cas parce que pendant toutes ces années où nous avons dénoncé, vous avez été très laxistes sur le sujet et en ne cessant de répéter que ce sont des partenaires avec qui il faut conserver de bonnes relations etc. C'est encore le sens des propos de M. Bastaraud ce soir.

On entend un peu de fermeté, etc. Ouais!

Il faut savoir que cette troisième ligne, comme vous l'avez dit Monsieur Bastaraud, c'est quelque chose qu'on a soulevé parce que le lundi 30 janvier 2023 il y a eu une réunion à ce sujet à la Maison de quartier Edmond-Michelet, à laquelle n'était présent aucun élu de votre majorité. Certains prétendront qu'ils n'étaient pas au courant de l'organisation de cette réunion. Nous, les associations, Amicales de locataires, associations de défense des locataires avons mobilisé plus de 200 personnes ce soir-là et ce n'est pas pour rien.

Cette troisième ligne est le fruit d'une manipulation –je le dis et suis en phase avec ce que je dis– de la part de LogiRep envers les locataires.

Ils ont envoyé un questionnaire, une pseudo-consultation pour savoir si les locataires étaient pour les travaux et donc l'instauration de cette troisième ligne, ou contre cette troisième ligne et contre les travaux. À aucun moment il n'y avait ce choix de dire : nous sommes pour les travaux et contre la troisième ligne. Et comme vous le précisiez Monsieur Bastaraud, rien n'oblige le bailleur à imposer cette troisième ligne aux locataires. Il existe certes un texte de loi qui l'autorise, mais il ne l'impose pas.

Il est hors de question que ce soient des locataires qui financent en partie la rénovation d'un parc immobilier privé, qui plus est lorsque le bailleur réalise un chiffre d'affaires de 300 M€. C'est inconcevable.

Monsieur le Maire, vous avez reçu des alertes à ce sujet de la part des Amicales de locataires. Récemment, je vous ai aussi déposé un courrier en mairie pour vous dire qu'il fallait réagir parce qu'au-delà de cette troisième ligne, s'il y a eu autant de monde à cette réunion, c'est parce que les gens en ont ras-le-bol. Ils n'en peuvent plus. Je le répète, certaines personnes depuis le début de l'hiver n'ont pas eu de chauffage, avec des coupures pendant trois, quatre voire cinq semaines. C'était encore le cas cette semaine aux Érables.

Visiblement, vous occultez que les Érables c'est aussi LogiRep.

Dans le courrier que vous avez distribué, vous dites que vous voulez parler des problématiques récurrentes, mais les Érables c'est aussi LogiRep. Si vous venez dans ce quartier, aujourd'hui c'est « Verdun » : il y a des tranchées partout. Tout est creusé dans tous les sens.

J'habite aux Érables, nous n'avons pas de chauffage ou très peu. Toute la semaine, nous n'avons quasiment pas eu d'eau chaude encore.

On dirait que cette petite bourgade des Érables n'existe pas, parce que dans les réunions de concertation que vous souhaitez mettre en place –un peu tardivement–, en réaction peut-être à cette mobilisation des habitants, les Érables n'y figurent pas.

Pourtant, il y a une association aujourd'hui qui défend les locataires aux Érables, qui s'appelle le Collectif Solidarité Habitat, qui s'est déclarée auprès du bailleur et nous attendons d'avoir une réunion. Même si je sais qu'il y aura certains freins à la mise en place de la reconnaissance d'une Amicale de locataires envers cette association parce que, oui, je la préside et que cela dérange, aujourd'hui nous sommes contents et fiers de constater que cette mobilisation aboutit à ce courrier, à cette mobilisation de la Mairie.

Monsieur Bastaraud, vous pouvez sourire et dire que vous vous étiez déjà pris bien en avance, mais la Mairie avait déjà été alertée par l'Amicale de locataires sur cette troisième ligne.

Je tiens à saluer le courage et la solidarité de tous les habitants des cités basses, des cités hautes et des Érables qui se sont mobilisés pourtant un lundi soir à 18 h 00, en masse. Et ce soir-là, ce qui a été convenu avec les responsables de LogiRep, ce n'est pas qu'il y ait des réunions qui se fassent en catimini mais que cette réunion soit reportée à une date ultérieure, dans un espace plus grand, en présence des locataires et des élus de la majorité, notamment vous Monsieur le Maire en tant que premier magistrat de la Ville.

Les habitants de ces quartiers m'ont demandé de vous dire que cette réunion doit se tenir. Ils souhaitent aujourd'hui être parties prenantes de cette réunion, de ces échanges parce qu'il en va de leur quotidien et de leur dignité.

Il se pose encore beaucoup de problématiques à l'heure actuelle, qui ne sont pas résolues.

Je le répète, si nous en sommes là encore aujourd'hui c'est parce que LogiRep, comme un bon nombre de bailleurs sur la ville de Sevran, agit depuis des années en toute impunité.

Les outils administratifs voire judiciaires, qui sont à la disposition de la Municipalité, ne sont quasiment jamais utilisés de manière juste et efficace.

Comme je le disais à de nombreuses reprises, le dialogue c'est bien, mais à un moment cela suffit il faut passer aux actions.

Les habitants sont quand même contents qu'il y ait cette mobilisation et que la volonté soit partagée par la Municipalité de mettre un terme à cette mascarade de la troisième ligne. Cependant, ils ne souhaitent pas être mis sur le côté. Certes, ils ont des représentants à travers les amicales mais les habitants aujourd'hui ont des choses à dire au bailleur parce que ses représentants ne sont jamais présents sur site et c'est pour cela que ce soir-là ils étaient aussi nombreux.

Ils ont souhaité que cette réunion puisse être reportée parce que, certes, on leur parle d'une rénovation et bien entendu qu'elle est nécessaire et importante. Quand on voit la quantité de moisissures dans les appartements, le nombre de fuites, les problèmes de canalisation mais aussi de chauffage, il faut forcément qu'à un moment donné ce soit rénové. Mais les habitants voulaient parler de leur quotidien : c'est cette maman qui a un nourrisson de trois mois, qui n'a pas de chauffage ou encore cette personne âgée qui n'a pas d'ascenseur, ou qui a des problèmes respiratoires mais qui vit avec de la moisissure, qui en plus n'a pas de chauffage. Ce sont toutes ces personnes qu'il faut prendre véritablement en considération.

Aujourd'hui, nous entendons des beaux discours, avec des courriers qui sont boîtés à la veille du Conseil municipal. Nous allons nous en contenter, mais ce n'est pas suffisant et il faut aller beaucoup plus loin que cela.

La courtoisie avec les bailleurs, cela suffit. Ils ne respectent pas la dignité.

Comme je le disais, la charte ne changera rien parce que la loi est déjà intransigeante en la matière : le logement incompatible avec la dignité humaine, c'est un délit pénalement répréhensible. On a déjà les outils et donc il ne sert à rien de vouloir mettre un arbre pour cacher la forêt.

Il faut être véritablement aux côtés des habitants et donc nous espérons que ces discours et ces courriers ne seront pas vains.

Vous disiez que cette troisième ligne est suspendue.

Nous ne voulons pas qu'elle soit suspendue mais complètement retirée. Je le redis, ce n'est pas aux locataires de financer une partie de la réhabilitation d'un parc privé et donc nous y serons très attentifs.

Monsieur le Maire, j'attends une réponse au courrier que je vous ai adressé. J'espère que j'en aurai une. De toute façon, les habitants seront très vigilants à la suite des événements et vous pourrez compter sur eux pour se mobiliser à nouveau.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Cheriquene.

M. Cheriguene. Pour faire un peu l'historique de ce qu'il s'est passé ces derniers jours, nous avons rencontré la direction de LogiRep et son président, devant lesquels nous avons montré une fermeté par rapport à cette troisième ligne mais pas seulement. Ils ont également reconnu la mauvaise gestion de leur patrimoine et nous les avons mis devant le fait accompli.

Nous n'avons pas été invités à la réunion avec leurs locataires, et c'était bien évidemment une volonté du bailleur, que la Ville ne soit pas présente parce que nous n'étions absolument pas de son côté.

Nous avons encore été extrêmement durs avec ce bailleur, très fermes et je pense que le message est passé. C'est pourquoi, après cette réunion que nous avons pu avoir avec M. le Maire et la direction du bailleur LogiRep, ils ont pris l'initiative de suspendre cette troisième ligne.

Il est bien évident que nous ne nous arrêterons pas là : nous avons demandé la suppression totale de cette troisième ligne. Mais rien ne nous empêche de continuer à nous battre pour une meilleure gestion du patrimoine, vous pouvez nous faire confiance à ce niveau-là.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je ne crois pas que ce soit utile de répondre à cela, Monsieur Jous, on est d'accord ? Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Bonsoir à tous.

On a le sentiment que vous nous apprenez qui est le bailleur LogiRep et donc j'aimerais juste un peu rappeler l'histoire.

Sur la question de réhabilitation, la cité basse, la cité haute et la Montéroise ont fait l'objet d'une première proposition de réhabilitation de la part de LogiRep, sous la fermeté de M. le Maire et de l'ensemble des élus qui ont trouvé que l'ambition n'était pas suffisante au regard notamment des charges qui resteraient, après la réhabilitation, pour les locataires.

Cela fait des années que tous les projets de réhabilitation, qui ont été présentés, ont fait des allers et retours entre la Ville et le bailleur tout simplement parce qu'ils ne correspondaient pas du tout à ce que nous attendions d'un bailleur social aussi important.

Je le dis d'autant plus qu'il a bénéficié du rachat de la Montéroise, vous avez raison de le dire, parce qu'il s'était engagé à faire des réhabilitations -qui ont tardé-, après un incendie. Cela a duré plusieurs années. Il a fallu retaper du poing et le lui rappeler. En tout cas, l'acquisition a été faite devant M. le Préfet, sous réserve qu'il entame des travaux de réhabilitation. Il a mis du temps à les faire, mais il les a faits.

Lorsqu'il a racheté son patrimoine à Charcot, encore une fois l'acquisition de ce patrimoine a été négociée devant les services de l'État, en contrepartie d'un certain nombre de travaux au bénéfice des locataires, et notamment, parce que c'est notre préoccupation principale, réduire les charges locatives qui pèsent et qui ne sont pas du tout prises en considération dans le calcul des APL et donc aujourd'hui il faut qu'il remplisse aussi ses obligations.

En ce qui concerne la cité basse, cela a été le même débat. Il n'a pas racheté le patrimoine, mais il a proposé plusieurs dossiers de réhabilitation qui, à notre sens, n'étaient pas à la hauteur des enjeux du quartier. Ils n'étaient pas à la hauteur des enjeux pour les locataires ni en termes d'insertion dans le quartier. Ils ne répondaient pas non plus à ce que nous envisagions, dans la mesure où leur réhabilitation doit être aussi en cohérence avec ce qui doit se faire sur les 35 hectares.

Que vous ayez réuni 200 personnes, en toute sincérité, cela ne m'étonne pas car il y a une très forte colère sur le quartier, notamment à l'égard de ce bailleur social.

Vous avez pris l'exemple de la moisissure dans un appartement.

Je pourrais prendre l'exemple d'une personne dont le logement a des infiltrations d'eau depuis plus de cinq ans, et à qui on répond qu'il n'y a pas de problème.

Je pourrais prendre l'exemple d'une personne qui a une place de stationnement sur un parking qui a été soi-disant réhabilité il n'y a pas si longtemps et qui est inondé, dont la voiture a été endommagée par l'entreprise chargée de refaire les travaux de ce parking. Cette personne, aujourd'hui, ne sait même plus vers qui se retourner. Elle a même reçu un mail, dans lequel on lui dit : « Il n'y a pas de problème ! Allez voir ailleurs si on y est. ».

Des exemples comme ceux-là, je pense qu'autour de la table nous en avons tous et nous sommes tout autant exaspérés que les locataires.

Je terminerai sur un point, qui concerne l'ensemble des bailleurs de la ville et dont beaucoup nous disent « nous attendons la réhabilitation ».

Il est évident qu'un dossier de réhabilitation, c'est très long. Il y a des discussions et pas uniquement avec la Ville car une réhabilitation, ce sont aussi d'autres partenaires financiers et notamment l'État.

Seulement, ces bailleurs oublient la quotidienneté et donc ils renvoient cela aux locataires : « Nous attendons la réhabilitation ». Non ! À un moment donné, il faut remettre de l'ordre dans ces bailleurs sociaux. Il y a la question aussi du quotidien. Les exemples que vous citez, ce n'est pas possible. Une réhabilitation, c'est très long et les gens habitent au quotidien dans ces appartements.

Ce bailleur est irrespectueux et cela ne date pas d'aujourd'hui. Il l'a toujours été, et vous avez raison de dire qu'il ne connaît pas son patrimoine. J'ai des souvenirs où c'est moi qui leur disais où se trouvait leur propre patrimoine. Oui, ce sont des gens qui sont complètement déconnectés de leur propre terrain.

Ce bailleur est irrespectueux vis-à-vis de la Municipalité, de son Maire, de ses Élus, de sa représentativité démocratique et d'un principe fondamental de notre système républicain et je ne trouve pas cela bien.

Ce bailleur est irrespectueux vis-à-vis de l'État parce que la cité basse est toujours inscrite dans l'ANRU 2 et on imagine quelque chose tout seul dans son coin. En plus, on veut le faire valider sous des conditions encore plus oppressantes d'un point de vue financier auprès des locataires.

Ce bailleur est irrespectueux vis-à-vis des locataires.

Oui, nous sommes conscients de tout cela et il faut continuer à agir.

Affirmer que nous n'avons jamais rien fait, je le prends un peu à titre personnel.

Ce n'est pas la première fois que nous avons des soucis avec ce bailleur, avec des rappels de charges qui étaient immenses, parfois insupportables et insurmontables pour les locataires.

Oui, c'est avec les Amicales de locataires, avec les locataires qui n'étaient pas forcément dans une amicale ou dans un collectif que nous nous sommes battus, et nous avons obtenu des remboursements et même des effacements de rappels de charges.

Ce n'est pas un problème nouveau, que nous suivons et que nous poursuivrons par la suite. Mais encore une fois, le bailleur doit être respectueux, respectueux, respectueux de tout le monde.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Merci, Monsieur le Maire.

lci, on est en train de parler d'un bailleur en particulier mais je pense que le problème va se poser à peu près avec tous les bailleurs.

Nous avons un véritable problème à Sevran.

Depuis le début de la mandature, on passe notre temps à leur voter des garanties d'emprunt pour des millions et des millions d'euros. D'ailleurs, nous ne savons toujours pas le chiffre total.

On leur fait beaucoup de cadeaux, avec des exonérations de taxes pour qu'ils puissent améliorer le quotidien des habitants.

Nous nous retrouvons dans une situation où finalement ils prennent mais ne donnent rien.

C'est pourquoi je voudrais vous proposer ce soir que nous fassions un moratoire sur ces garanties d'emprunt jusqu'à ce qu'ils aient signé la fameuse charte –qui n'est pas encore en place–, et que l'on arrête de leur faire bénéficier d'exonérations de taxes pour des choses qu'ils ne font pas.

C'est une décision à prendre. Je pense que chacun ici est mécontent de la façon dont cela se passe avec les bailleurs et donc il s'agirait de bouger un peu. Nous avons ce moyen de pression, autant l'utiliser.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jous, si on peut conclure ce débat ?

M. Jous.- Oui, ce sera rapide.

Madame Mabchour, comme vous dites si cela fait cinq ans que cela dure, c'est parce qu'il y a bien des insuffisances quelque part et un service d'Hygiène aujourd'hui qui a des moyens pour faire en sorte que cela ne dure pas cinq ans.

Je voulais remercier M. Cheriguene pour ses précisions, et vous avez dit quelque chose de très important : le bailleur a reconnu le manque d'entretien de son patrimoine immobilier. Cela a donc causé un préjudice aux locataires et tous les locataires devront, par conséquent, être réparés dans leurs préjudices et obtenir des dommages et intérêts pour tout ce qu'ils ont subi depuis ces années.

Je suis très heureux que vous l'ayez dit publiquement au sein de ce Conseil municipal, parce que cela nous servira pour faire en sorte que le bailleur rembourse ce qu'il doit aux locataires.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Pour conclure ce débat, le travail continue d'avancer avec ce bailleur LogiRep, mais aussi avec les autres bailleurs.

C'est un rapport d'exigences mais aussi de force. Les choses sont étroitement mêlées.

J'ai voulu vous informer des avancées que nous avons pu obtenir, avec bien sûr les Amicales de locataires, auprès du bailleur LogiRep en particulier sur cette situation.

Je souhaite également que la future réunion de travail avec le bailleur LogiRep soit préalable à cette réunion qui aura lieu, qui nous permettra non seulement d'informer tout le monde sur les futurs travaux mais également d'entendre les exigences des locataires et qu'il puisse y avoir un échange avec le bailleur sur les dispositifs qu'il met en place. D'ailleurs, lui-même doit faire une communication auprès de ses locataires. Nous verrons tout cela à l'œuvre, et il est important de pouvoir nous tenir informés dans le respect et surtout dans l'évaluation des objectifs qui sont à avancer.

Je vous remercie.

Je passe au point d'information suivant avant de dérouler l'ordre du jour, je tiens à m'en excuser mais il y en a quelques-uns : il s'agit de l'agression d'un agent de la Sepur (prestataire de la Ville) qui s'est passée ce matin dans la rue Raoul Dautry.

Cet agent a été agressé et roué de coups par plusieurs individus qui se sont enfuis. Il travaillait et exécutait ses tâches de nettoyage et visiblement il dérangeait.

Ces individus, qui se sont enfuis en véhicule, étaient en « mission de sécurité » des personnes qui vendent tout et n'importe quoi sur le trottoir de la rue Raoul Dautry et notamment des objets volés.

J'ai joint le directeur de cabinet de M. le Préfet aujourd'hui.

Cette situation ne peut plus durer.

Nous avions nous-mêmes, Ville, assumé nos responsabilités en faisant en sorte que la place Mandela ne soit plus occupée par ces activités. Mais elles se sont reportées sur le trottoir de la rue Raoul Dautry, empêchant les voyageurs de descendre du bus et les piétons de se rendre depuis la gare jusqu'à l'hôpital Robert Ballanger et vice-versa.

Il y a eu plusieurs interventions de police quotidiennes mais cela ne suffit pas. Il y en a eu une tout à l'heure avec les services de la Ville et nous allons continuer.

Je serai présent dans les prochains jours avec le directeur de la Sepur, qui me l'a proposé tout à l'heure.

J'ai eu des nouvelles de l'agent qui a été roué de coups et qui s'est rendu à l'hôpital : il a eu plusieurs jours d'ITT. J'ai tenu à lui apporter tout mon soutien mais aussi à son responsable d'équipe.

Je souhaite que nous puissions continuer à intervenir avec une présence policière qui soit efficace parce qu'il faut tout mettre en œuvre pour faire cesser cette exploitation de la misère. Cela me paraît essentiel et important.

Vous le savez aussi, il y a eu un séisme en Syrie et en Turquie et je sais que beaucoup d'élus veulent prendre la parole.

Madame Braihim, si vous souhaitez vous exprimer. C'est Éric Ceprani qui m'a dit que vous souhaitez intervenir. Je vous prends peut-être par surprise, excusez-moi.

Madame Mekki, vous voulez intervenir?

Mme Mekki.- Je vous remercie Monsieur le Maire, et bonsoir à tous.

Le 6 février dernier, un tremblement de terre de magnitude 7,8 suivi de répliques a frappé le sud de la Turquie et le nord-ouest de la Syrie.

Le bilan est très lourd : près de 35 500 morts et plus de 80 000 blessés, selon le dernier bilan officiel.

Ce bilan, nous le savons, reste provisoire.

Des milliers de personnes se retrouvent sans toit en plein hiver, dans un dénuement extrême, alors que les températures extérieures sont négatives.

Les besoins vont être immenses pour ces populations, à qui nous apportons notre soutien.

Dès mercredi de la semaine dernière, j'ai été sollicitée par des associations qui souhaitaient répondre à l'appel au secours de ces populations. Elles se sont spontanément mobilisées et ont souhaité organiser une collecte de dons à Sevran. C'est donc tout naturellement que nous avons publié un appel aux dons et mis à disposition, ce week-end, des locaux à la Cité des Sports Gaston Bussière.

La solidarité sevranaise, qui n'est plus à démontrer, a répondu présente au rendez-vous. La collecte de dimanche a dû même être annulée car ce sont plus de 42 palettes de dons qui ont été récoltées ici, à Sevran, sur la seule soirée de samedi.

Aussi, j'aimerais remercier les associations qui ont su travailler collectivement pour cette honorable action et je souhaite rappeler à nouveau notre plein soutien aux populations qui subissent cette tragédie.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Chérifa Mekki mais juste ajouter un point parce que c'est une discussion que j'ai eue en arrivant ici. Je reçois de nombreux appels téléphoniques, qui me font part que le transfert de dons connaît de grandes difficultés pour arriver en Syrie.

En Turquie, tout est bien acheminé et arrive à « bon port ».

La difficulté aujourd'hui est la Syrie, avec des victimes de ce séisme qui est toujours en cours d'ailleurs et qui fait beaucoup de dégâts autant qu'en Turquie malheureusement.

On a beaucoup de difficultés à pouvoir acheminer en Syrie et les associations posent également ces questions. Mais à ce jour, aucune réponse ne peut être apportée compte tenu des difficultés de guerre civile que connaît ce pays contre la dictature du président actuel.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Vous savez que la majorité municipale a apporté son soutien à la mobilisation contre la réforme des retraites, qui pourrait voir le report de l'âge légal à la retraite à 64 ans, avec l'allongement de la durée de cotisations à 43 ans.

Ma conviction, que je partage avec beaucoup d'élus, est que notre système de retraite demeure un véritable facteur de cohésion sociale et même un pilier du pacte républicain.

Cette réforme est incompréhensible, injuste et brutale : incompréhensible, parce qu'elle ne répond à aucune urgence ; injuste, parce qu'elle sanctionne principalement les femmes mais aussi les carrières longues et pénibles, les classes moyennes et modestes ; brutale, parce que depuis 2020 nous avons supporté le confinement et toutes les restrictions liées à ce contexte sanitaire compliqué. Nous supportons aussi la guerre en Ukraine et toutes les conséquences de la crise climatique et sociale. Nous allons de crise en crise.

Je tiens aussi à souligner qu'il n'y a pas eu de notre part d'entrave au principe de neutralité du service public. Le droit de grève, qui est un droit constitutionnel, a été respecté. Nous avons d'ailleurs bien précisé auprès de l'ensemble des personnels que la grève a une contrepartie : l'obligation de retenue de la journée de grève.

La Mairie a été fermée symboliquement, mais c'est l'Hôtel de Ville, là où siègent les élus. Le Centre administratif Paul-Éluard, lui, était ouvert et fonctionnait correctement et convenablement pour accueillir les usagers.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Monsieur le Maire, vous venez d'évoquer le problème des retraites dont je voudrais dire deux mots.

Je pense qu'effectivement à terme, dans notre pays, on ne pourra pas faire l'économie de repenser ce système. Mais au moment où le Président Emmanuel Macron, sa majorité et le

gouvernement actuel veulent le faire, cela me paraît complètement en dehors de toute considération par rapport au monde du travail.

Alors qu'un certain nombre de groupes éventuellement plutôt proches de moi -même si aujourd'hui je suis un sans étiquette et donc je ne partage aucune étiquette particulière- seraient prêts à accorder leurs voix à cette réforme des retraites, je dis qu'ils se trompent. Pourquoi ? Parce que le gouvernement a menti et maintenant nous le savons. Il a menti notamment sur les fameux 1 200 € et cela est inadmissible parce que, aujourd'hui, c'est sûr il y a un rétrécissement pour ne pas dire un rabougrissement de l'ensemble des retraites de tout un chacun, au moment où l'inflation est même forte.

Pour avoir voulu utiliser cet argument, qui était un argument fort, « mettre tout le monde à 1 200 € » disait-il, ce qui serait un minimum lorsqu'on voit notamment dans notre région –région parisienne–, où le pouvoir d'achat doit être supérieur parce que les prix sont plus élevés en moyenne et notamment le logement –que l'on a évoqué tout à l'heure–, j'appelle modestement, à mon simple niveau, les députés Républicains à ne pas s'associer au vote de cette réforme dans l'état actuel des choses. Pour autant, je dis bien et je le rappelle, une réforme des retraites sera nécessaire à terme. Il n'y a pas d'urgence mais elle sera nécessaire à terme.

C'est la position que je tenais à évoquer –à titre personnel d'ailleurs, et même pas au nom de mon groupe puisque je n'en avais pas discuté avec ses membres– devant ce Conseil municipal puisque vous avez évoqué le problème des retraites. Je ne sais d'ailleurs même pas si à une prochaine manifestation je ne serai pas dans la rue aux côtés de ceux qui s'y opposent.

M. le Maire.- Je vous remercie. Nous allons donc pouvoir poursuivre avec la première délibération.

<u>1 - Approbation du procès-verbal de la séance du</u> 15 décembre 2022

M. le Maire.- C'est la première fois que vous avez là des éléments de *verbatim* complet. Ce n'est plus un compte rendu analytique.

Nous avons eu recours à un prestataire pour le réaliser.

Y a-t-il des remarques ou des interventions sur ce verbatim? Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Ce n'était pas du tout sur ce sujet-là, mais c'était juste avant que vous ne commenciez. Je voudrais revenir sur la demande que nous vous avons formulée lors du dernier Conseil municipal, d'avoir un bilan de présence des élus lors des commissions et au Conseil municipal, et des éventuelles sanctions qui auraient pu être prises à l'encontre des fautifs. Car nous avons encore eu un lot de commissions dernièrement, ce mois-ci, et il se trouve que l'absentéisme est toujours absolument inadmissible.

M. le Maire. - D'accord.

Je ne suis pas capable, ce soir, de vous présenter des tableaux mais évidemment ce sera fait. Il n'y a pas de souci.

Maintenant, je répète ma question : y a-t-il des interventions ou des remarques sur ce procès-verbal ? Monsieur Geffroy.

- **M.** Geffroy.- Monsieur le Maire, j'ai entendu tout à l'heure l'appel par M. Nivet des élus du Conseil municipal et je me suis aperçu qu'il avait changé l'ordre de l'appel à partir de l'opposition. Aussi, je voudrais savoir si c'est parce que j'en ai fait la remarque lorsqu'on a installé le Conseil municipal en 2001. Ou y a-t-il eu une réplique de la Préfecture disant que le tableau devait respecter un certain ordre ? Ordre sur lequel j'étais intervenu il y a bien longtemps. Mais effectivement ce soir, pour la première fois, j'ai entendu M. Nivet le faire à partir de l'opposition, et c'est tout à fait normal. On ne reclasse pas les élus par rapport à la liste qui a été présentée devant la population, mais par rapport à l'âge. Alors, effectivement, il y a eu ce reclassement et je voudrais la réponse de M. Nivet.
- **M. le Maire**.- Ce n'est pas forcément quelque chose entre vous et M. Nivet, mais Monsieur Nivet cela nous intéresse tous : qu'est-ce que vous avez bien voulu faire dans votre appel ?

- **M. Nivet.-** Je suis désolé, je ne suis pas très attaché au privilège de l'âge. (*Rires*) J'ai juste lu le tableau que l'Administration m'a présenté et donc je ne peux pas dire grand-chose d'autre. Mais effectivement j'étais surpris parce que l'alternance « chabada-bada » n'était pas toujours respectée.
 - M. Geffroy.- Vous voyez, je suis Monsieur le Maire!
 - M. Nivet.- Je vous remercie, Monsieur Geffroy.
 - M. le Maire. Vous n'avez pas totalement votre réponse mais nous allons enquêter.
- Je vous invite à procéder au vote sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Adoptée par	40	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	40	voix	
Pour	40	voix	
Contre		voix	
Abstention			
NPPV	5		Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme BOREL YERETAN, Mme ABELLE PERRAN, M. LIBERT

<u>Article 1^{er}</u>: APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 tel que présenté en annexe

<u>2 - Signature de l'avenant à la convention entre le représentant de l'État et la Commune de Sevran relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité</u>

M. le Maire.- Suite à la dématérialisation du Conseil municipal et l'introduction du parapheur électronique, nous devons modifier la convention qui nous lie avec les services de l'État pour y ajouter la télétransmission des actes pour le contrôle de légalité.

Le coût est de 120 000 € pour l'installation, et de 20 000 € par an.

Y a-t-il des questions, des interventions ou des remarques ? (Il n'y en a pas.)

Il s'agit de m'autoriser à signer cette convention. Oui, c'est le paradoxe.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°2.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>Article 1^{er}</u>: Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

<u>Article 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions

M. le Maire.- Je vous remercie.

3 - Autorisation du Conseil municipal pour l'engagement de procédures judiciaires

M. le Maire.- Dans le cadre de l'action en justice que nous menons contre l'entreprise Total, le cabinet d'avocats en charge nous a alertés sur une formulation ambigüe dans la délibération du 13 octobre 2022. Cette délibération cadre l'ensemble de nos actions en justice et le cabinet nous propose donc de remplacer une formulation jugée trop complexe pour s'assurer que nous serons bien intégrés à la procédure.

Le détail des formulations figure dans le rapport.

Sur Total, plus particulièrement, des remarques sont intégrées dans le rapport du développement durable qui décrit notre volonté politique de participer à cette action pour la justice climatique avec l'association Les Eco Maires.

Y a-t-il des remarques ? Monsieur Cordin, puis Mme Mabchour.

M. Cordin.- Sur cette action contre Total, vous précisez bien que c'est « l'une des vingt entreprises qui contribue le plus au réchauffement climatique », donc pourquoi que Total et pas les autres ?

Ensuite, je ne crois pas que nous ayons eu d'information sur le coût de cette prestation du cabinet Seattle Avocats et combien est à la charge de la Ville.

Enfin, je ne comprends pas bien l'idée de « transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ». C'est si jamais Total se retourne contre nous, nous pouvons accepter de nous taire pour 5 000 € ? Je n'ai pas bien compris ce que cela veut dire.

M. le Maire.- Cela m'étonnerait. Néanmoins, c'est une bonne question.

Madame Mabchour?

Mme Mabchour.- Ce n'est pas du tout pour apporter une réponse à M. Cordin mais plutôt quelques précisions sur la procédure qui est en cours.

Cela dure depuis un certain temps.

TotalEnergies, aujourd'hui, a contesté la recevabilité de l'action et donc c'est revenu au groupement d'avocats.

Les conclusions de l'avocat doivent être communiquées assez rapidement pour une audience qui sera fixée le 23 mars 2023.

Pour votre information, l'association Notre Affaire à Tous -qui est représentée par un certain nombre d'avocats- va également faire une communication publique auprès des personnes qui les intéressent, mais surtout auprès des élus qui sont engagés dans cette démarche, pour expliquer la procédure, où elle en est, quels sont les cheminements pris, quelles sont les prochaines audiences et quels sont les ajouts pour qu'enfin cette audience puisse avoir lieu. Car jusqu'à présent, les audiences au tribunal n'ont pas pu être tenues parce que chaque fois TotalEnergies conteste -encore aujourd'hui- le défaut d'agir de ces maires -qui se sont créés en coalition- et de certaines collectivités.

Nous espérons sincèrement que l'audience qui est prévue le 23 mars 2023, donc très prochainement, pourra se tenir.

Pour votre information encore, il y a l'action contre TotalEnergies qui pollue notre environnement, nos territoires ici en France mais aussi tout ce qui se passe en Ouganda. Si demain nous pouvions mener une action pratiquement internationale à l'encontre de TotalEnergies, je pense que ce serait réellement profitable pour la planète.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui, puis Monsieur Boitte.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais juste une question : quel est l'intérêt pour les Sevranais ?

Que va apporter cette action, réellement et concrètement, pour la Ville de Sevran et pour les Sevranais ?

Pour moi, cela a l'air un peu flou, c'est un peu utopique et donc j'aimerais savoir concrètement ce que cette action, si elle est menée à terme ce dont je doute, apportera demain aux Sevranais.

M. le Maire. - Je vous remercie.

M. Boitte.- Monsieur Cordin, pourquoi TotalEnergies est particulièrement visé ? Car parmi les 20 groupes les plus pollueurs de l'ensemble de la planète, il y a un groupe français qui est le groupe Total et dans ce type d'action il est indispensable qu'une action soit entamée dans le pays d'où vient chacun des groupes. Beaucoup d'actions sont entamées aux États-Unis et il fallait bien qu'il y en ait une qui le soit aussi en France.

La question de Mme Hamdaoui est très curieuse.

De tout temps, il y a eu des gens, des groupes, des syndicats, des partis, des associations, des collectivités qui se sont mis en avant pour mener des combats justes. Ces combats, il n'est pas nécessaire qu'ils bénéficient aux seuls Sevranais. Nous avons eu une vue un peu plus large de ce qu'est la communauté humaine et nous souhaitons que cette action aboutisse et bénéficie à l'ensemble de l'humanité –pour reprendre l'exemple de Mme Mabchour– en ayant en tête ce raisonnement qui a déjà été présenté à plusieurs reprises, notamment dans le cadre des actions du Théâtre de la Poudrerie.

Nous vivons sur une couche très petite de l'espace terrestre, quelques dizaines de mètres en profondeur et quelques centaines de mètres en altitude. C'est cette couche critique, mise en danger aujourd'hui par les pollueurs, qu'il faut sauver pour préserver non pas la vie tout court mais en tout cas la vie humaine sur cette planète qui est la seule où nous pouvons vivre.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Mériguet.

M. Mériguet.- Je me permettrai simplement de rappeler que lors des accords de Paris, des actions devaient être menées pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré. Nous en sommes bien loin maintenant. Et si ce ne sont pas des actions telles que nous en menons vis-à-vis de Total qui permettraient d'avancer un peu vers cette minoration du réchauffement climatique, je pense qu'au niveau de la population sevranaise nous nous devons d'être très attentifs et de faire le maximum pour que les répercussions que nous vivons de plus en plus sur le dérèglement climatique puissent à terme aller dans un sens positif.

On nous parle maintenant de la couche d'ozone qui, après de nombreux efforts, semble s'être diminuée au niveau de ce trou fantastique qu'il y avait à un moment donné. Là, on est en train de minorer ce trou et j'espère qu'à terme on puisse se rapprocher au moins des 2 degrés de réchauffement climatique, qui permettraient à terme d'assurer pour nos enfants et petits-enfants peut-être un état de notre planète dans de meilleures conditions.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Baillon.

- M. Baillon.- Pour répondre à Mme Hamdaoui, pourquoi Sevran ? Parce que Sevran est engagée dans un combat contre le réchauffement climatique et que l'action locale est importante. Il y a certes la pensée globale mais, pour nous, en tout cas pour les Écologistes, l'action locale est très liée à la pensée globale. Il me semble très important qu'un certain nombre d'associations comme Notre Affaire à Tous, avec des députés européens très engagés dans cette affaire, agrippent une entreprise comme Total qui, je le rappelle, est une entreprise qui réalise les plus gros bénéfices, avec plus de 20 Md€ qui vont être redistribués aux seuls actionnaires. Non seulement ils polluent la planète mais ils s'engraissent en même temps. C'est pourquoi à Sevran nous dénonçons ce genre d'entreprises qui vont de fait entraîner des désordres conséquents pour les générations futures, et qu'il est urgent d'alerter par tous les moyens ce type d'agissements.
 - M. le Maire. Je vous remercie.

Monsieur Wavelet.

- **M.** Wavelet.- Pour aller dans la prolongation de ce qui a été expliqué, l'ADN historique de la gauche, du socialisme mais aussi parfois des droites chrétiennes a toujours été de s'indigner face à l'oppression et aux agressions en tous genres imposées à l'humanité. Et Sevran est une ville de gauche, il est donc naturel qu'elle mène ce type d'action.
- **M. le Maire.** Chaque écogeste, la lutte contre le gaspillage alimentaire, fermer son robinet, bref, cela fait partie des petites choses qui sont à la fois banales mais aussi bien entrées dans les mœurs et cela n'a rien d'utopique. Je pense qu'il y a une réelle mobilisation citoyenne, de la jeunesse et on parle évidemment du sort de l'humanité.

Les températures caniculaires pour l'été prochain sont déjà prévues pour être terribles et nous avons intérêt à nous y préparer.

Je pensais à une conférence, que nous avions organisée avec l'UPI (Université Participative Inter-âge) sur la justice climatique. À l'époque, il y avait déjà des incendies

cataclysmiques en Australie, bien loin de Sevran. Mais nous sommes déjà concernés et personne ne peut dire qu'il n'était pas au courant et que ce n'était pas prévisible.

Comme l'a dit un Président de la République : « La maison brûle et on regarde ailleurs. ». Nous avons agi et il est encore temps de continuer à agir.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°3. Vous interviendrez ensuite, Monsieur Cordin.

Adoptée par	33	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	33	voix	
Pour	33	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	12		Mme RATHNATURAI, M. GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA Fanta, Mme BOREL YERETAN, M. CORDIN, M. LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M. ETIENNE, Mme SAKI, M. JOUS

Article 1er: Dit que le 16° de l'article 2 de la délibération n°2 du 13 octobre 2022 est remplacé par les dispositions suivantes : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € »

<u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Ville en engageant une action en justice contre la société TOTALENERGIES devant le Tribunal judiciaire de Paris, y compris en appel et devant la Cour de cassation, sur le fondement des articles L. 225-102-4, L. 225-102-5 du Code de commerce et 1252 du code civil afin de l'enjoindre à respecter ses obligations légales, réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans des proportions compatibles avec le respect des objectifs de l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 et cesser le préjudice écologique auquel elle contribue.

<u>Article 3</u>: Désigne Maître Sébastien MABILE et Maître François DE CAMBIAIRE Avocats associés de la SELARL SEATTLE AVOCATS dont le cabinet est situé 1 rue Ambroise Thomas à Paris (75009), aux fins d'assurer la défense des intérêts de la ville de Sevran dans cette action devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Paris.

<u>Article 4</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire.- Monsieur Cordin?

M. Cordin.- Je reviens à ma question.

Nous sommes tous contre le réchauffement climatique et nous sommes tous pour faire beaucoup d'efforts en la matière, il n'y a pas de problème là-dessus.

Ma question concernait *« transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €. »*. Si je pouvais avoir une explication, cela m'arrangerait.

- **M. le Maire.** (Se tournant vers les services) Vous précisez aussi le coût parce que c'est un élément que nous n'avons pas apporté. C'est entre 2 000 et 3 000 € ?
- M. Tutiaux.- Le coût est effectivement entre 2 000 et 3 000 € sur l'ensemble de la procédure.

La clause est prévue pour tous les contentieux et donc, en effet, nous prévoyons la possibilité pour la Ville de transiger avec les personnes avec qui elle a un contentieux dans la limite de 5 000 €.

Cette clause s'applique à tous les contentieux donc nous avons nécessité de la garder. Elle n'est pas spécifique à Total.

M. le Maire.- Pour rappel, c'est une délibération qui s'applique à l'ensemble des procédures judiciaires et pas seulement à celle-ci.

4 - Approbation du règlement du budget participatif

M. le Maire.- Le règlement du budget participatif nous permet de lancer une démarche citoyenne de réalisation de projets avec les habitants, en lien avec les adjoints de quartier nouvellement élus, mais aussi la création du service de la Vie associative.

Je m'étais également engagé à revoir le Conseil citoyen sur ce sujet. Je les avais rencontrés et je m'étais engagé devant eux à pouvoir les revoir. Nous allons bientôt leur proposer une date pour leur soumettre le dispositif et nous pourrons recueillir alors leurs remarques.

Je laisse maintenant la parole à Brigitte Bernex.

Mme Bernex.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Je vous prie de m'excuser par avance si j'ai la voix un peu nasillarde et si de temps en temps je crachote mais je vais essayer de faire de mon mieux ; je suis enrhumée, tout simplement.

Comme nous l'avions présenté dans le rapport d'Orientations budgétaires et conformément à notre programme municipal, nous allons mettre en place cette année et jusqu'à la fin du mandat un budget participatif.

Ce point a été évoqué au Conseil municipal de décembre et nous vous proposons donc d'approuver le projet de règlement qui vous est présenté.

Je vous rappelle que sur 2023 le thème retenu était le thème *grosso modo* annoncé déjà lors du rapport d'Orientations budgétaires, c'est-à-dire l'adaptation de la Ville au changement climatique.

Nous proposons d'allouer un budget total de 125 000 € dans le cadre du budget de fonctionnement de la Ville, réparti de la façon suivante :

- ≥ 25 000 € pour chacun des quatre grands quartiers qui ont été définis dans le cadre de la mise en place des adjoints de quartier
 - ≥ 25 000 € pour un projet porté par les élèves des écoles, collèges et lycées.

Les projets devront notamment :

- Proposer des opérations de verdissement de la ville
- > Proposer des aménagements faits à partir de matériaux recyclés et/ou de réemploi.

Nous précisons donc là un peu les thèmes d'action par rapport à une thématique générale.

- ➤ Servir à sensibiliser à la notion de ville durable, résiliente, soutenable et à la lutte contre le réchauffement climatique cela fait le lien avec le point précédent
 - > Permettre la création de lien social et une utilisation inclusive et égalitaire
 - > S'intégrer dans le paysage urbain.

Le règlement du budget participatif précise qu'il est ouvert à toute personne de plus de 16 ans, ou collectifs, ou associations domiciliées à Sevran.

Évidemment cela ne s'applique pas pour la participation des élèves des écoles, des collèges voire des lycéens.

Pour le budget scolaire, ce sont toutes les classes du CP à la Terminale qui sont concernées.

Nous avons la constitution d'un jury, qui interviendra après l'examen de faisabilité des projets qui sera réalisé par les services de la Ville.

Le jury est composé de l'adjointe au maire en charge des finances et des quatre adjoints de quartier.

Chaque membre du jury peut décider d'inviter un élu concerné ou un expert, pour pouvoir prendre des décisions sur les projets qui seront présentés.

S'agissant des modalités de vote des Sevranaises et Sevranais telles que nous les avons retenues, les projets retenus par le jury et donc suite à l'examen de faisabilité, sur la base de critères, sont soumis au vote préférentiel de l'ensemble des Sevranais.

Que signifie « un vote préférentiel » ? Les votants vont attribuer un nombre de points qui sera déterminé (5 pour le meilleur projet à leurs yeux, ou 4, 3, 2, 1, 0), sur l'ensemble des projets du quartier.

Les projets ayant obtenu le plus de points seront retenus, jusqu'à épuisement de l'enveloppe annuelle, avec un engagement de réalisation sous un an avec les services de la Ville et une condition de l'intérêt pour ce budget participatif.

Il faut effectivement, et cela explique aussi le niveau de l'enveloppe budgétaire que nous avons retenue, que les projets soient réalisables dans un délai relativement court pour que nous puissions enclencher l'opération à venir en 2024.

Ce sont les éléments essentiels du règlement du budget participatif.

S'agissant de la proposition de calendrier, nous sommes donc en février et vous allez voter la délibération consacrée au règlement.

Dès le retour des vacances d'hiver, sera lancé l'appel à idées, avec des réunions dans le quartier au cours de la fin du premier trimestre et du deuxième trimestre.

En juillet 2023, ce sera la clôture des recueils de projets et le début des études de faisabilité afin que le jury puisse se réunir en septembre pour voter sur les projets.

Le début de la réalisation est prévu pour l'automne, à partir du mois d'octobre.

Aussi, je vous demande d'approuver ce projet de règlement du budget participatif.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui, puis M. Geffroy.

Mme Hamdaoui.- Monsieur le Maire, c'est effectivement un projet qui a été présenté à la commission Ville solidaire. La seule difficulté est que nous n'avons pas pu assister à cette commission parce qu'en parallèle se tenait le conseil d'administration du CCAS. Or, cela aurait été des choses dont nous aurions pu débattre en commission.

J'ai eu beau rappeler qu'à la même heure avait lieu le conseil d'administration du CCAS, la commission s'est tout de même tenue.

En termes de démarche participative et d'association de l'ensemble des personnes, cela me paraît un peu léger.

J'en profite pour vous parler des commissions parce qu'à aucun moment nous n'arrivons à en débattre et en parler.

Aujourd'hui, les commissions c'est vraiment un simulacre de démocratie participative. Nous n'avons jamais j'appelle cela un compte rendu, d'autres personnes diront un relevé d'informations. Quoi qu'il en soit, nous n'avons jamais de retour de nos commissions. Nous n'avons aucun compte rendu. J'ai beau le répéter régulièrement à chaque commission, on me répond qu'il en existe mais je ne sais pas qui les reçoit, en tout cas pas nous.

Il est aussi plus que pénible de se retrouver à deux ou trois en commission, quand votre majorité est très souvent et régulièrement absente tant dans les commissions que dans les conseils d'administration.

À un moment, je pense qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités et puisse être présent pour qu'il y ait un véritable débat.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai deux remarques.

D'abord, s'agissant de la mise en place de toute forme participative, nous y sommes totalement favorables. D'ailleurs, les adjoints de quartier ont besoin de se faire connaître parce que la population ne les connaît pas pour l'instant. Puis, il n'y a pas eu de réunion, etc.

Je pense qu'il va falloir diffuser l'information parce que les gens ne connaissent pas du tout les adjoints de quartier sur Sevran, à l'instant même où je parle, et dieu sait s'ils veulent les rencontrer. J'espère d'ailleurs qu'à ce titre-là, nous opposition, nous ne serons pas invités par des calicots dans la ville mais que nous le serons officiellement par une lettre d'invitation envoyée par l'Administration par rapport à ces réunions.

Ensuite, il faut surtout que l'on fasse vivre le Conseil citoyen qui aujourd'hui ne marche pas. À part la première réunion qui date maintenant de 2021, après il n'y a pas eu de réalisation. Vous disiez, Monsieur le Maire, que vous aviez repris les choses en main. J'espère que cela va effectivement mieux avancer car les Sevranais sont complètement demandeurs sur ce point.

Enfin, j'arrive sur le budget participatif lui-même. C'est très bien, et nous l'avions aussi proposé dans notre projet de ville. Mais je dis : c'est « petit bras, c'est petit calibre ». Pourquoi ? Au total, cinq quartiers, 125 000 €. Si je fais une réflexion toute simple, par rapport au nombre d'habitants de la ville (environ 50 000), si j'enlève les 25 000 € pour les écoles et c'est très bien, nous avons quoi ? Je me tourne peut-être un peu vers Jean-François Baillon, nous n'avons peut-être même pas une demi-douzaine d'œufs bio : 2 € par Sevranais ! Même pas une demi-douzaine d'œufs bio. Non, ce n'est pas réaliste. Qu'est-ce qu'on va faire avec 50 000 € dans un quartier en budget participatif ? Ou alors on se donnait les vrais moyens et on allait un peu plus loin, sans dire que l'on mettait tout de suite des sommes considérables. Quand on va peut-être changer un ou deux panneaux de rue, qui sont devenus illisibles, on n'ira pas beaucoup plus loin ! Ce sera quand même « petit bras ».

C'est pourquoi je propose ce soir, par rapport à cette délibération, un amendement : on double au moins dès maintenant ce budget participatif pour les Sevranais dans leur commune, et on peut le réinscrire dans le budget tout de suite puisqu'on va le voter tout à l'heure. Doubler le budget et arriver, mon cher Jean-François, à quasiment une douzaine d'œufs bio par Sevranais. Ce serait quand même la moindre des choses, cela permettrait de faire une belle omelette.

M. le Maire. - Monsieur Jous ?

M. Jous.- Je vous remercie.

J'ai une question, qui n'est pas directement en lien avec cette délibération néanmoins qui concerne tout ce qui est participatif.

Dans notre programme, nous avions nous aussi une proposition qui était l'instauration d'un Conseil municipal de la jeunesse et je voulais savoir où cela en était puisqu'on est presque à mi-mandat. Est-ce que cela a été installé ou pas ? Sachant que l'on a une élue qui est en charge du Conseil municipal de la jeunesse, en la personne de Mme Batuamba si je ne me trompe pas.

Je voulais donc savoir où en était la mise en place de ce Conseil municipal de la jeunesse, car comme on dit l'exposition fait l'éducation et je pense qu'il est très important pour notre jeunesse d'avoir cette exposition à la citoyenneté, à l'engagement citoyen et de préparer les Sevranais de demain à avoir cette conscience citoyenne et d'être impliqués comme le sont déjà un grand nombre d'adultes. Mais si on peut s'y prendre dès le plus jeune âge, cela aura des effets encore plus bénéfiques sur le long terme et donc j'aimerais savoir où on en est quant à cette installation.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Monsieur Yildiz.

M. Yildiz.- Nous travaillons depuis le début du mandat avec les services, Ivette Batuamba et d'autres élus, certes à notre rythme. Nous sommes effectivement déjà à mi-mandat et pour moi le travail aurait pu se faire de manière plus rapide. Mais nous avons le rythme que nous avons et nous sommes en train de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet Jeunesse pour la ville, à commencer par un projet pédagogique et une organisation pour avoir une meilleure visibilité et un meilleur travail commun entre les services dédiés à la jeunesse, qui rejoindra ensuite la question des locaux et d'un vrai projet construit.

J'ai réfléchi très tôt à la question du Conseil municipal de la jeunesse parce qu'en tant que tel c'est quelque chose qui peut techniquement se mettre en place assez rapidement. Cependant, en ayant regardé un peu dans les autres villes et discuté avec l'vette Batuamba et d'autres élus, nous sommes arrivés à la remarque que dans la plupart des villes, lorsqu'on met en place un Conseil municipal de la jeunesse, c'est au mieux une réunion des enfants de notables ou des délégués, ce qui peut être intéressant d'une certaine manière, mais ce n'est en général pas très ambitieux et pas très utile.

Je reste favorable -c'est dans notre programme- à ce que nous mettions en place un Conseil municipal de la jeunesse. En revanche, il doit se faire en étant intégré en amont au projet Jeunesse. Nous ne devons pas faire les choses à l'envers c'est-à-dire d'abord mettre en place ce Conseil pour ensuite terminer, fignoler autour de lui le projet Jeunesse, mais bien faire l'inverse. C'est pourquoi nous travaillons d'abord le projet Jeunesse.

La question du Conseil municipal de la jeunesse peut prendre plusieurs formes, avec de nombreuses possibilités: est-ce que nous lui donnons un budget? Oui, non. Si oui, lequel? Comment sont désignés les conseillers, etc.? C'est quelque chose qui sera à l'ordre du jour, mais qui ne l'est pas actuellement, et qui doit faire partie intégrante du projet et ne pas arriver avant celui-là.

M. le Maire. - Madame Hamdaoui?

Mme Hamdaoui.- Je souhaitais réagir aux propos de M. Yildiz.

Je suis un peu surprise lorsque vous dites que vous avez fait un bilan autour de vous dans les collectivités et que ce sont des enfants de notables. C'est faux, parce que j'ai fait l'expérience et je suis loin d'être une notable. Il me semble que le choix se faisait au sein des écoles et donc vous allez juste choisir des enfants sevranais, quelle classe soit-elle peu importe. En tout cas, vous allez choisir des élèves qui sont au sein des écoles de Sevran. C'est pourquoi je trouve surprenant que vous disiez que ce sont des élèves issus de la noblesse ou de la notabilité. Pas du tout, je vous le confirme.

M. le Maire.- Monsieur Yildiz?

M. Yildiz.- C'était une expression hâtive.

Je voulais dire que tout comme aux élections des délégués, ce sont toujours les mêmes qui se présentent et ce n'est bien sûr pas un problème. En tout cas, nous pouvons réfléchir à d'autres manières de faire.

C'était pour dire que nous n'avons pas quelque chose de préfabriqué et que nous pouvons réfléchir à d'autres choses pour donner d'autres formes, et éventuellement intégrer d'autres personnes qui ne participent pas souvent forcément aux délibérations publiques.

M. le Maire. - Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Ce débat me semble très intéressant.

Le problème que nous aurons dans les classes, c'est le même problème que nous pouvons rencontrer ici : ce sont toujours les mêmes personnes qui se présentent et toujours les mêmes qui se taisent et en général ceux qui se taisent sont ceux qui subissent.

À mon avis, il faut faire beaucoup de pédagogie dans les écoles avant de faire ces élections et il est absolument nécessaire de faire en sorte que ce soient les enfants eux-mêmes qui choisissent s'ils se présentent ou pas, quelle que soit la situation de leurs parents. Certains seront plus à l'aise pour s'exprimer, se mettre en avant et d'autres pas. Mais la position de leurs parents, leur emploi ou encore leur richesse ne doit en aucune manière jouer dans les considérations de sélection, dans les choix des enfants qui vont se présenter ou qui vont être élus.

Je comprends parfaitement votre préoccupation, elle est tout à fait normale mais il faut vraiment faire de la vraie démocratie : ce sont les gens, qui veulent représenter les autres, qui se présentent et qui sont élus et pas nous qui choisissons ou qui essayons d'influencer cette démocratie vers des personnes plus que vers d'autres.

M. le Maire.- Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Pour répondre à Philippe Geffroy, je ne vois pas ce que viennent faire les œufs bio dans le budget participatif et donc il faudra qu'il me l'explique. C'est peut-être une histoire de panier?

Là, nous commençons par un petit budget.

Je vois bien, Monsieur Geffroy, que si nous avions mis plus, vous nous auriez dit de mettre moins et comme nous mettons moins, vous voulez que nous mettions plus! C'est le jeu. C'est comme ça!

Nous y allons tranquillement et je suis assez ravi que nous commencions à poser les premières pierres.

En revanche, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que tu as dit Umit. Nous n'en avons jamais parlé mais, par expérience, ce ne sont pas les enfants de notables. J'ai organisé plusieurs conseils dans le cadre de mon activité professionnelle et on voit bien que, au contraire, c'est l'apprentissage de la démocratie pour les jeunes dès le départ et c'est cela qui est intéressant.

J'aimerais plutôt que nous nous posions sur ce point et que nous regardions ce qu'un Conseil local de la jeunesse peut apporter.

Nous avons quand même un gros problème : l'abstention. Je ne sais pas si vous le mesurez tous, tous les groupes politiques, tant de droite que de gauche : nous sommes dans une ville où le taux d'abstention est l'un des plus importants de la Seine-Saint-Denis, sachant que notre département est déjà très en retard par rapport à d'autres.

Nous avons un devoir -nous- de former les citoyens, d'éveiller cette citoyenneté et cela ne peut se faire qu'au travers de notre jeunesse.

On dit que nous sommes une des villes les plus jeunes. Mais c'est vrai en plus, nous avons une population qui est très jeune et je pense que nous avons un travail à faire en sa direction. Pour moi, nous avons un peu perdu de temps.

Cela fait effectivement partie de notre programme et lorsqu'on a un programme, on le met en œuvre.

Quant à cette dénomination d'enfants de notables, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de notables dans notre ville. Nous le verrons d'ailleurs tout à l'heure, lorsque nous parlerons des finances, Brigitte Bernex nous le montrera au travers de la mise en œuvre de nos divers dispositifs. Au contraire, nous sommes une ville plutôt très pauvre, avec des gens qui « galèrent » en ce moment. Vous le savez tous, ou alors nous ne vivons pas dans la même ville! Baladez-vous et vous verrez les difficultés.

Selon moi, l'éveil de la citoyenneté chez nos jeunes c'est très important.

Ce qui me fait le plus peur, ce sont les enfants de notables ou les enfants de classe moyenne qui ne veulent plus vivre à Sevran et qui partent à Paris, par exemple.

Dans le Sevran que j'ai connu, nos jeunes restaient là.

Regardons dans nos organisations politiques le nombre de jeunes que nous avons! Il est vrai que nous avons Umit Yildiz, qui est flamboyant. Mis à part lui, regardons dans nos organisations politiques la difficulté que nous avons pour faire venir des jeunes et comment ces jeunes, nos jeunes, nos enfants s'en vont dans d'autres lieux. Car il y a un problème de proximité, de se retrouver quelque part. C'est pourquoi, selon moi, il y a urgence à se poser le problème de la jeunesse dans notre ville.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vais donner la parole à Mme Bach Russo puis à M. Bacon, Mme Saki, M. Geffroy et M. Boitte. Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.) Je clos la liste.

Mme Bach Russo.- Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens parce que je fais partie du comité de pilotage du projet Jeunesse et je voudrais compléter certains éléments dont a fait part Umit Yildiz.

Effectivement, je suis d'accord avec l'opposition sur le fait que nous n'allons pas assez vite sur le projet Jeunesse, mais il faut savoir aussi que tout est à restructurer sur la ville de Sevran par rapport à ce qui a été fait et à ce qui est en cours sur le projet Jeunesse.

Sur les interventions qui ont eu lieu, j'ai plus entendu parler d'un Conseil municipal des enfants que d'un Conseil municipal de la jeunesse.

La définition de la jeunesse, sur laquelle nous avons aussi travaillé pendant un certain temps, ce ne sont pas forcément les enfants qui sont à l'école élémentaire et ce ne sont pas forcément non plus des enfants qui sont scolarisés dans des circuits ordinaires.

Dans notre projet Jeunesse, nous voulons aussi valoriser les jeunes qui réussissent et pas uniquement ceux qui sont en difficulté dans les quartiers. Nous avons des jeunes qui réussissent à Sevran et nous voudrions aussi les mettre en avant et leur permettre de pouvoir travailler. D'ailleurs, c'est ce que demandent ceux que nous rencontrons : disposer d'espaces pour se rencontrer et travailler dans le calme, sereinement.

C'est très complexe.

Où s'arrête la jeunesse ? Pour nous, ce n'est pas après le lycée et c'est beaucoup plus loin que cela.

En même temps, dans les écoles il y a le travail de participation aux conseils de classe qui se fait. Les enseignants y travaillent.

Je suis aussi d'accord avec M. Baillon, il y a un travail à faire pour accompagner les jeunes à s'émanciper. Dans ce cas ce ne sont pas du tout des jeunes des collèges dont on parle, mais des jeunes postbac et dans le projet Jeunesse, il s'agit aussi de prendre en compte ces jeunes-là.

C'est effectivement très complexe et je suis d'accord sur le fait que nous n'allons pas assez vite. Cependant, vous savez très bien qu'au niveau du budget ce n'est pas extensible et que nous ne pouvons pas tout financer dans toutes les délégations chaque année. Des choix sont opérés et la majorité, aujourd'hui les choix qui sont faits, ce n'est pas la jeunesse. C'est pourquoi je souhaiterais que l'on aborde ce sujet dans d'autres lieux qu'en Conseil municipal.

M. Bacon.- Ce qu'a voulu dire Umit Yildiz, c'est un constat par rapport à ce que l'on observe dans les villes où se pratique ce genre de conseil municipal pour les jeunes. Finalement, cela ne se décline pas forcément en assemblée de fils de notables, mais on sait qu'il y a la question du capital culturel et avec le déclin des collectifs. Il y a 20, 30 ou 40 ans, il y avait encore des syndicats étudiants qui étaient puissants, des partis politiques qui formaient les fils d'ouvriers à prendre la parole en public et à l'éloquence. Clairement, cela n'existe plus aujourd'hui et donc il faut regarder la réalité en face.

Pour prendre la parole en public pour défendre un programme, pour faire preuve d'éloquence, il faut être issu d'une famille de la petite bourgeoisie intellectuelle. On appelle cela comme on veut : notable... Effectivement, notable c'est un peu exagéré. Si, c'est une réalité. Ce n'est pas contestable, ce sont des études sociologistes qui le disent.

La reproduction sociale, c'est la réalité de la France actuelle, la France d'aujourd'hui donc on ne va pas s'inventer une justice. Effectivement, on aspire tous à une forme de citoyenneté où tous les enfants pourraient s'exprimer librement. La vérité est qu'il y a une réelle discrimination qui commence à l'Éducation nationale : le lycée le mieux pourvu de Seine-Saint-Denis est moins bien pourvu que le lycée le moins bien pourvu de Paris. Il y a des mécaniques de reproduction sociale et forcément nous en payons le prix. C'est pourquoi l'idée est de construire un projet Jeunesse.

C'est difficile, et la délégation d'Umit Yildiz est particulièrement ardue parce que nous faisons plein de choses pour la jeunesse dans cette ville, mais auprès d'une jeunesse captive qui fréquente les lieux de culture, les écoles de musique, etc.

Mais là, il s'agit d'un projet d'émancipation et c'est encore plus difficile dans une ville comme celle de Sevran. Le projet est donc à construire en intégralité.

Par contre, il faut regarder la réalité en face : la reproduction sociale est un fait, cela ne se discute pas.

Mme Saki.- Monsieur le Maire bonsoir, bonsoir à tous.

Je voudrais dire à la majorité municipale que Sevran a une très riche population issue de diverses cultures.

Concernant la jeunesse, ce n'est pas la volonté des enfants qui manque.

Monsieur Yildiz, je proposerais quelque chose de simple. Dans chacun des établissements scolaires de notre ville, chaque année, il y a on peut dire une forme de primaire qui pourrait peut-être vous servir de base pour commencer ce projet parce qu'il fait partie de votre programme, concernant l'intégration de la jeunesse à la vie citoyenne et à la vie municipale. Vous pourriez déjà commencer par l'élection des délégués de classe, qui est organisée chaque année dans les établissements scolaires. Si vous avez peut-être une difficulté de lourdeur administrative pour faire aboutir ce projet, voilà quelque chose de simple!

Les jeunes sont motivés. On voit, pendant le début de l'année scolaire, comment ils sont motivés à défendre leur projet pour être délégués de classe. Pour être représentante de parents d'élèves dans certaines écoles, je vois des enfants motivés à défendre leur projet pour dire à leurs camarades : « Votez pour moi... ». C'est une forme de primaire qui a lieu chaque année et donc vous pourriez simplement vous rapprocher des établissements scolaires et même avoir les noms des délégués de classe qui ont été élus et qui vont faire partie de cette base déjà pour commencer, pour que les enfants puissent se sentir intégrés dans la vie municipale.

On ne naît pas automatiquement, en arrivant à l'université, pour devenir syndicaliste.

Pour faire aussi partie de certains jurys, beaucoup de jeunes sevranais ont déjà cette richesse d'éloquence. Sevran a une forte richesse. Notre ville n'est pas pauvre, seulement il y a un système qui vient malheureusement l'appauvrir. Sevran est très riche tant dans sa population, mais tout est question d'organisation. C'est ce que je voulais vous dire. Vous pourriez donc commencer par les délégués de classe.

Un projet de six ans, je ne sais pas s'il va aboutir à la troisième ou à la quatrième année de la mandature. Ce serait un peu compliqué. Selon moi, il serait plus simple de commencer avec ceux qui sont déjà là et après, chaque année, vous essayez de voir. Mais il ne faut pas faire un projet dans la septième année.

C'était ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Je vous remercie.

M. Geffroy.- Je crois que ce soir, un peu en incidente, sur ce point-là il y a eu un certain débat Monsieur le Maire, au-delà des œufs. C'était une pirouette, Jean-François, je ne t'attaquais pas du tout par rapport aux œufs. Ce que je voulais dire c'était le niveau de 2 € par Sevranais, d'où ma comparaison avec les œufs.

Puis, je ne te permets pas trop, enfin je te permets tout ce que tu veux mais je ne suis pas d'accord lorsque tu dis que quand vous dites blanc, nous disons noir et l'inverse. S'il y a dans une ville une opposition constructive, je pense que nous n'avons pas à regarder nos pieds.

Chaque fois que nous pouvons faire avancer des dossiers que vous présentez, nous les votons. Et je pourrais te citer au prochain Conseil municipal les choses, d'ailleurs grâce quelquefois à nos voix, que nous avons fait avancer. Nous ne sommes donc pas dans de l'obstruction, ce n'est pas vrai. Cela est fini. C'était le temps des années 60, certainement la droite contre les communistes, etc. En tout cas, nous ici dans notre groupe nous ne le pratiquons pas.

Ce sur quoi je t'ai apprécié, c'est sur les propos que tu as tenus tout à l'heure.

Je le dis à toute la gauche présente ici, quand j'entends des propos tenus par un homme de gauche et un véritable homme de gauche comme Jean-François Baillon, je le reconnais et c'est d'ailleurs une de ses qualités, là il est dans une gauche réaliste. Quand il dit « attention nos enfants sont en train de fuir Sevran », il a effectivement le raisonnement d'un véritable républicain qui simplement ne dit pas des choses parce que cela ne correspond pas à l'idéologie du moment. Et malheureusement, Monsieur Bacon, l'idéologie du moment –et notamment de la part de la gauchene reconnaît pas un certain nombre de choses, ce qui fait que bien souvent vous avez perdu l'électorat ouvriers.

Je dirais qu'aujourd'hui les seuls peut-être qui essaient de les récupérer, en ayant un discours différent d'une gauche « wokiste », c'est certainement M. Roussel au parti communiste, où au moins il a une musique un peu différenciée. Mais lorsqu'on voit l'ensemble de la gauche, Mme Rousseau et bien d'autres, cela me fait peur parce que ces gens-là n'ont pas les pieds sur terre.

Effectivement, à Sevran il n'y a pas de filles ou de fils de milliardaires ou de richards : il y a des enfants de Sevran et dans le temps c'était l'école parce qu'on a réussi une transformation sociale grâce à l'école. Des gens comme Finkielkraut sont des personnes effectivement issues de milieux particulièrement modestes. Aujourd'hui, ils sont à l'Académie française, ils sont agrégés dans leur domaine. Ça, c'est l'école et c'est l'école de la République, l'école que nous avons toujours défendue. Personnellement, mes parents se sont opposés à ce que j'aille dans une école privée ; ils se souvenaient des discours des curés dans les années 50.

Notre réalité est celle-là et l'école a effectivement permis le progrès social pour des générations.

Aujourd'hui, il y a un blocage et un blocage après quoi ? Après un pouvoir de droite : « Sarkozy » ; un pouvoir de gauche : « Hollande » et un pouvoir dont on ne sait pas d'où il est : « Macron ». Et là effectivement, on commence à connaître un blocage. Mais il faut replacer la République et l'école notamment au centre de notre Nation, pour redonner cette transformation

sociale et permettre à des enfants de toutes catégories de devenir demain pourquoi pas les Bernard Arnault ou les Général de Gaulle de demain.

M. Boitte.- Je ne me souvenais pas des origines particulièrement populaires du Général de Gaulle, mais je vais chercher. Il me semblait que c'était un enfant de la bourgeoisie, qui d'ailleurs n'a pas fréquenté l'école communale mais directement le lycée dans lequel il a été intégré dès les petites classes et dont il est sorti en Terminale. Cela fait partie des inégalités sociales qui durent depuis longtemps dans ce pays.

Je suis surpris par le débat.

L'intérêt manifesté me fait plaisir mais je suis stupéfait par l'ignorance. Dire qu'il suffit d'utiliser une recette de cuisine, pour que la jeunesse soit plus participative, m'étonne beaucoup.

La difficulté, que nous rencontrons, est qu'il n'y a pas une jeunesse mais plusieurs jeunesses. C'est ce qu'a dit tout à l'heure Umit Yildiz et qu'ont répété Safia Bach Russo et Jean-François Bacon.

Nous avons plusieurs jeunesses et nous voulons que toutes participent et prennent leur place dans la vie sevranaise.

C'est la première chose qui nous importe.

La deuxième chose, c'est que la participation dans les établissements scolaires du second degré n'est pas la participation idéale que décrivent certains ici. Il y a des difficultés à faire participer les délégués des élèves aux institutions telles qu'elles sont. Ce n'est pas franchement très alléchant de participer à une commission permanente ou à un conseil d'administration où les problèmes sont abordés uniquement avec le vocabulaire et le point de vue des adultes de la communauté éducative. Ce n'est donc pas si simple que cela. Et comme nous sommes plusieurs à siéger très assidûment dans les conseils d'administration et les autres instances du second degré, là vraiment, la description qui est faite est complètement erronée.

Il est également faux de dire qu'il ne se passe rien. Dans beaucoup d'endroits, des jeunes participent, apportent leur pierre voire prennent leurs affaires en main. Pour citer un seul exemple, il y a à la Maison de quartier Marcel-Paul un groupe de jeunes, très actif, qui s'est étendu au collège Galois qui est à proximité. Au sein de cet établissement ils ont pris en main, suite à l'invitation que je leur avais faite en tant qu'élu à l'Éducation, la question du budget participatif du Département pour modifier le parvis de leur collège. Le dernier journal municipal en a rendu compte.

Nous avons d'autres formes de participation y compris de la part des élèves de primaire, qui n'ont pas le côté formel que nous aimerions, nous en tant qu'adultes et militants ou investis dans des questions politiques, et c'est bien cette question que nous voulons creuser : trouver des formes de participation qui permettent aux jeunes non pas de se couler dans les institutions parce que nous savons qui va y arriver, ceux dont les parents sont déjà dans les institutions. Mais il faudrait trouver des formes de participation qui permettent d'inclure des jeunes représentatifs de toutes ces jeunesses. Cela prend du temps, oui, c'est vrai. En plus, nous avons passé les deux premières années avec la Covid-19 donc nous avons pris d'autant plus de retard.

C'est une suggestion que je soumets à mon collègue Umit Yildiz, il faudra peut-être présenter au Conseil municipal d'abord un diagnostic, autrement nous n'allons pas nous entendre parce que nous ne savons pas suffisamment les uns et les autres ce qu'est la réalité de la jeunesse dans notre ville.

Je voudrais revenir sur les jeunes qui partent : franchement, modérez cette appréciation.

Dans mon métier j'ai été amené à le faire souvent, j'étudie un fichier qui est public, disponible, qui est le fichier de la liste électorale.

La proportion de jeunes dont les parents sont sevranais et qui restent à Sevran va en augmentation.

Parmi ceux-là, nous trouvons des jeunes qui ont réussi très brillamment des études supérieures. Nous allons compter à Sevran un conservateur des musées nationaux au mois de juillet prochain, il n'y en a pas tant que cela en France et donc je tiens à le souligner.

Nous avons aussi des jeunes qui réussissent dans la création d'entreprise. J'ai en tête, sans donner son nom, une jeune femme de Pont-Blanc dont les conférences sont disponibles sur Internet et qui fait partie des personnes les plus actives dans ce domaine.

Ce sont des jeunes qui restent à Sevran et qui tiennent même un discours combatif : « J'ai bénéficié de tout ce que cette Ville fait pour les enfants et les jeunes et je veux rendre aux enfants et aux jeunes de Sevran ».

Par conséquent, modérons les choses.

Un autre problème peut se poser : lorsqu'on veut exercer une activité en tant qu'entrepreneur, le fait d'être dans notre département et loin en Seine-Saint-Denis rend les choses très difficiles. Mais ce n'est pas à Jean-François Baillon que je vais l'apprendre étant donné que c'est un domaine dans lequel il est actif depuis très longtemps. Nous avons donc cette difficulté. Nous sommes une ville enclavée et dont la réputation est souvent salie ce qui n'aide pas non plus.

Il faut donc que nous commencions par présenter un diagnostic parce qu'il est en fin d'élaboration, afin que les uns et les autres nous partions de la réalité et non pas de coups de gueule ou d'impression que l'on peut avoir.

Je vais le dire comme Jean-François Baillon, certes nous commençons peut-être « petit bras » sur la question du budget participatif mais il vaut mieux commencer petit et réussir parce que cela permet ensuite d'aller plus loin d'année en année, que de prendre des décisions qui ont un côté fracassant, spectaculaire et qui finalement n'aboutissent pas. J'approuverai donc cette délibération.

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud?

M. Bastaraud. - Gilles Boitte a apporté des précisions que je voulais apporter.

Moi, j'ai bien compris ce que voulait dire Umit Yildiz et je crois que cela s'adressait à chacun d'entre nous. Je pense qu'il faut que nous nous laissions bousculer, que nous dépoussiérons nos approches et que ce que veulent les jeunes aujourd'hui, c'est une capacité d'agir.

Il me semble intéressant que cela vienne dans le débat du budget participatif.

Effectivement, la jeunesse est multiple.

La réalité est qu'il est très compliqué aujourd'hui d'être jeune, en France, dans notre société et je pense que les jeunes ne nous attendent pas pour se réinventer et trouver de nouveaux espaces où ils dialoguent, font de la politique, pensent la société. Je crois qu'ils nous ont beaucoup bousculés avec les questions de l'environnement, du développement durable, etc.

Notre responsabilité, me semble-t-il, c'est d'être en capacité comme je le disais de nous laisser bousculer, quelque part de partager le pouvoir d'une manière globale et pas le pouvoir institutionnel, et d'accepter qu'il existe effectivement d'autres manières de fonctionner.

Si nous voulons que la Ville soit un réel appui dans la construction des jeunesses parce qu'effectivement la jeunesse est multiple, il faut que nous puissions faire venir des choses ici. Par exemple, lorsque nous faisons venir le bassin olympique, c'est la possibilité pour des jeunes de ne pas aller chercher ailleurs des loisirs ; lorsque nous nous battons, depuis des années pour certains, pour que nous ayons enfin sur notre territoire une université, c'est donner la possibilité aussi aux jeunes de pouvoir s'épanouir sur ce territoire et de sortir simplement d'une logique dortoir, etc.

Je pense qu'il faut que nous nous laissions bousculer, c'est comme cela que j'ai entendu l'intervention d'Umit Yildiz, pas en opposition des jeunesses mais plutôt dans notre capacité à nous dire que nous devons prendre la jeunesse comme elle est, avec ses réalités et ses évolutions. Je crois que les jeunes nous le montrent quotidiennement dans leur pratique et la manière dont ils bousculent beaucoup la société.

Bien évidemment des jeunesses sont en difficulté, mais parce que la réalité est que le taux de chômage à l'instar du taux de pauvreté est élevé partout. Quand on voit les files d'attente qu'on a connues lors de la crise Covid de gens qui n'arrivaient même pas à manger, cela questionne beaucoup sur tout le travail qu'il nous reste encore à accomplir pour les aider et faire en sorte que l'avenir pour eux, dans leur réflexion et leur manière de se projeter, ne soit pas un cauchemar mais,

au contraire, une réelle possibilité d'évolution et pour qu'enfin nous vivions ces jeunes comme des vecteurs de progrès et non pas comme des menaces ou comme ceux qui vont prendre notre place.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Selemani?

Mme Batuamba.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je préfèrerais que vous m'appeliez « Mme Batuamba » ; mon nom de jeune fille représente beaucoup de choses.

M. le Maire.- Je vous prie de m'excuser.

Mme Batuamba.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Vous avez bien constaté que la question jeunesse est majeure pour notre ville.

Certes, nous sommes en retard je l'avoue. Mais ce que je peux vous dire, c'est que petit à petit l'oiseau fait son nid parce que c'est une délégation qui demande beaucoup de moyens.

Moi qui suis en permanence en contact avec tous les jeunes, je peux vous assurer et vous confirmer que ce n'est pas facile. Nous avons même des jeunes de quartiers qui ne veulent pas être en contact avec des jeunes des autres quartiers. Je ne sais pas si vous êtes au courant mais si jamais vous l'êtes, pour moi c'est horrible, ce n'est pas possible et ce n'est pas faisable que nous soyons incapables de réunir les jeunes de toute notre ville.

Notre jeunesse demande beaucoup de moyens et vous voyez bien que c'est ce qu'il nous manque.

La volonté est là. Les services administratifs de la Ville nous accompagnent au quotidien, seulement nous n'avons pas suffisamment de moyens.

Les jeunes nous réclament beaucoup de choses. Qu'ils soient scolarisés ou pas, qu'ils soient étudiants ou pas, la jeunesse demande des moyens. Or, nous n'en avons pas.

Les moyens, dont nous disposons, ne répondent pas aux besoins de notre jeunesse et c'est le problème.

Nous travaillons main dans la main avec notre service pour définir la meilleure politique à mener afin de répondre aux besoins de notre jeunesse.

C'est l'objet de mon intervention, et j'aimerais répondre à M. Jous particulièrement que tous les jeunes qui nous suivent, il faut qu'ils sachent que nous sommes là et que nous les défendons jour et nuit.

Nous savons qu'ils sont parfois discriminés dans certains endroits et nous luttons pour qu'ils soient tous considérés de la même manière, qu'ils soient scolarisés ou pas.

Nous souhaitons que tous les jeunes de tous les quartiers puissent être en bonne coalition entre eux. Car étant donné qu'ils sont eux-mêmes en conflits permanents, cela nous rajoute des difficultés pour y travailler et c'est ce que j'aimerais souligner ce soir.

Il y a une bonne volonté et nous cherchons une meilleure politique à mener afin de répondre au mieux à la jeunesse de notre ville.

C'était mon point de vue pour ce soir.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Nous allons clore ce débat, vous l'avez dit les uns et les autres, passionnant et très riche. Il sera d'ailleurs difficile de le conclure de manière définitive ce soir et donc il nous faudra le reprendre.

Je reviens sur le sujet, qui est forcément connexe à cette question de l'engagement de la jeunesse il faut le reconnaître, à savoir le lancement du budget participatif et son règlement et la somme dont nous pouvons disposer pour faire participer à l'ensemble des initiatives citoyennes des jeunes et des moins jeunes.

Je formulerai trois remarques.

Ce budget participatif, nous en parlons depuis longtemps ici, à Sevran, et il n'y a aucune critique ou aucun reproche que je voudrais formuler là mais cette ambition de transparence et de responsabilité budgétaire n'était pas possible avant d'avoir retrouvé des marges de manœuvre. Et encore, elles restent bien fragiles nous pourrons l'évoquer tout à l'heure.

Ce budget participatif soulève également d'autres questions que vous avez soulignées : la jeunesse, son engagement, mais aussi le fonctionnement, le soutien aux associations. La création du

service de Vie associative est également un élément très important pour nous, pour faire participer les plus jeunes ou les moins jeunes. Je ne vais pas entrer dans le débat de savoir qui est jeune ou moins jeune, mais effectivement il y a là une question cruciale.

Quant à la participation à l'élaboration du budget participatif, c'est l'enjeu d'une démarche citoyenne, pédagogique. Je ne sais pas si ce sont les bons termes mais, pour nous, il est évidemment important de faire participer le maximum de personnes, citoyennes et citoyens, à l'élaboration du budget en général.

L'enjeu n'est pas de faire de la participation citoyenne sur un budget qui serait annexe -le budget participatif-, avec une enveloppe qu'on pourrait juger modeste ou pas adaptée, mais effectivement que par le biais de ce budget participatif on soulève d'autres questions qui sont tout aussi importantes.

Tout le budget général de la Commune nous concerne toutes et tous, du bassin olympique comme cela a été rappelé tout à l'heure jusqu'à la voirie, au fonctionnement des différents services municipaux, de la jeunesse, en passant par celui des finances, de la vie économique, etc.

C'est de cela dont il nous faut parler aujourd'hui.

C'est un enjeu d'appropriation de ce budget, du débat d'Orientations budgétaires jusqu'au vote de ce budget primitif ce soir, jusqu'aux enjeux des débats sur les décisions modificatives et d'une crise inflationniste qui fait que les budgets de toutes les collectivités, depuis l'année dernière, ont « dérapé » et que nous nous retrouvons face à des enjeux de société énormes et sur lesquels les collectivités doivent se pencher. Mais c'est avec l'exigence d'un engagement de l'État fort parce que c'est le pivot du Pacte républicain.

C'est l'enjeu d'une revendication, que nous portons, d'égalité territoriale, de justice et de dignité.

Au travers de ce budget participatif, il ne s'agit pas -n'y voyez aucune malice- de se partager un panier mais, au contraire, de mettre les pieds dans le plat et de faire en sorte que nous retrouvions une mobilisation citoyenne des habitantes et des habitants autour du Conseil municipal pour soutenir et exiger.

Nous avons encore aujourd'hui un budget à la hauteur des enjeux de la Ville.

Le budget participatif, non, n'est pas suffisant. Il pourrait être aussi plus ambitieux.

Nous avons également besoin d'un budget général de notre Collectivité encore plus ambitieux, avec des dotations de l'État encore plus importantes et nous pouvons l'exiger parce qu'il n'y a pas de dérapage et de déséquilibre dans notre budget.

Concernant le doublement du budget participatif, je répondrai simplement -sans aucune provocation ni brutalité- que nous ne pouvons pas le faire ce soir parce que vous verrez que dans l'examen du budget, le budget général est à la fois contraint mais en même temps clair sur les engagements que nous voulons porter sur l'investissement et le fonctionnement. C'est pourquoi nous ne pourrions pas faire l'annonce d'un doublement de ce budget sans déséquilibrer les documents budgétaires, que vous avez déjà vus en commission des Finances et que vous pourrez examiner ce soir pour le voter.

L'enjeu est bien là : poser toutes les choses sur la table, faire en sorte que le débat soit citoyen, transparent et que nous puissions aussi nous mobiliser pour avoir un budget qui soit à la hauteur d'une ville comme Sevran, de 51 000 habitants, certes riche d'ambitions et de projets mais aussi avec des contraintes qui sont bien réelles, celles de populations et de jeunesses soumises à des enjeux complexes comme l'accès au travail, à l'emploi, aux loisirs et aussi à l'aide sociale tout simplement.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°4.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	

Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le règlement du budget participatif annexé à la présente délibération.

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire. - Je vous remercie.

<u>5 - Présentation du rapport sur la situation en</u> matière de développement durable

M. le Maire.- Nous avions déjà présenté ce rapport l'année dernière et même avant encore.

Le plan de ce rapport sur le développement durable est le même chaque année et est standardisé pour toutes les collectivités.

Il reflète des choix politiques qui sont les nôtres et qui doivent donner lieu à un débat permanent au Conseil municipal, mais aussi au travers des commissions municipales.

Je veux souligner là l'importance de répondre concrètement à des questions qui nous ont été posées depuis longtemps et pas seulement par l'opposition, mais aussi des élus de la majorité voire de toute la majorité.

Ce débat qui doit être permanent, je dois dire que pour l'élaboration de ce rapport sur le développement durable il n'a pas été conforme à des engagements que j'ai voulu prendre depuis l'année dernière. Je crois qu'effectivement il faut que le travail soit plus en amont, porté et partagé par nous toutes et tous.

Je ne remets pas en cause la qualité du travail qui vous est restitué là, mais je pense qu'il faut que nous nous l'approprions pour décider politiquement de certaines choses. Autrement, nous n'aurons qu'une simple présentation formelle d'un rapport comme je le répète qui est standardisé pour toutes les collectivités.

Notre équipe municipale est engagée dans l'action climatique, notamment au travers d'une action en justice contre la grande entreprise Total comme nous l'avons rappelé tout à l'heure. Cette entreprise comme d'autres a des obligations légales et réglementaires pour nous sortir du modèle des énergies fossiles, et elle est en retard. Sans revenir sur le débat que nous avons eu précédemment, vous avez compris que chaque jour compte.

Nous vivons une succession de crises : la crise climatique (les températures caniculaires) ; la crise énergétique, cause principale du dérèglement climatique mais aussi facteur de déstabilisation géopolitique majeure, mais même de limitation de notre souveraineté nationale ; crise alimentaire, avec la hausse des prix de près de 13 % sur une année.

J'en profite pour vous informer qu'une étude est disponible, grand public. Je ne l'ai pas sous la main, je le regrette. Il n'y a pas que Total, vous avez raison. Il y en a beaucoup d'autres, notamment sur le plan alimentation : Carrefour, Lidl, Leclerc. C'est une étude que vous pouvez facilement retrouver, qui est très importante parce qu'elle dénonce le manque d'actions climatiques de la part de ces géants de la distribution et qui sont aussi dépendants d'un certain agro-business.

Pour le budget de la Ville, en 2023, ce sont 3 M€ d'augmentation des fluides et 800 000 € de hausse du coût de la restauration collective. Nous avons je crois limité le choc au mieux, mais c'est quand même un constat : c'est assez violent.

Nous connaissons une succession de crises, donc une crise globale, et comme le disait Jean-François Baillon il existe des solutions locales.

Le rapport décrit notre action contre Total qui a réalisé 20 Md€ de superprofits en 2022, ainsi que le développement du réseau de chaleur de Sevran et l'interconnexion avec celui de Villepinte. Je crois aussi utile de soumettre au débat, au sein de nos commissions, des projets à venir et notamment le projet d'interconnexion avec la géothermie avec Aulnay-sous-Bois.

Penser solutions locales, c'est nous engager pour le développement de la filière écoconstruction, avec comme point de départ le soutien à Cycle Terre.

Monsieur Baillon s'est absenté, mais je compte sur toi pour lui rapporter que je l'ai dit. (Se tournant vers Dominique Mériguet)

C'est le développement des jardins partagés, que nous avions initiés dans les quartiers Rougemont et Beaudottes, avec l'ambition de développer l'agriculture en ville. Je ne dis plus « urbaine », Gilles, mais l'agriculture « en ville ».

Nous avons ouvert l'année dernière un lycée agricole, avec l'agrément du ministère de l'Agriculture mais aussi, nous l'espérons de manière durable, le soutien de la Région Île-de-France parce que c'est un enjeu régional de la Région Île-de-France de former une nouvelle génération d'agriculteurs capables de reprendre, avec des compétences adaptées au monde actuel, ces exploitations de la région Île-de-France. Plus de 50 % n'auront pas de repreneur à partir des années 2030, il y a donc là un véritable enjeu de reprise mais aussi de transformation de ces exploitations vers un modèle durable.

Penser solutions locales, c'est soutenir le développement des mobilités durables et défendre les transports du quotidien.

Nous participons aux Assises du RER B.

Nous accélérons la création de pistes cyclables, dont vous pourrez dire que c'est encore trop lent et vous aurez raison, et du Plan Vélo Métropolitain.

Un travail est également engagé pour accueillir le TCSP Aulnay-Tremblay.

Face à cette crise globale, il est aussi important de maintenir la qualité de l'offre du service public local en direction de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse -nous avons eu ce débat tout à l'heure-, des séniors et ce, malgré le contexte budgétaire contraint. N'oublions pas les associations, pour lesquelles nous avons souhaité maintenir les subventions mais aussi renforcer leur accompagnement en créant un service de la Vie associative.

Le projet de Ville, qui est un autre axe de notre rapport sur le développement durable, doit être partagé.

Nous avons réuni plusieurs démarches de concertation et le bilan peut être quantifié. Nous allons continuer notamment le Conseil participatif et citoyen, qui avait déjà exposé devant le Conseil municipal les enjeux sur Terre d'Eaux et de Culture. Nous allons le réunir cette année. Je sais que nous avons pris du retard pour diverses raisons, cependant il est important de le réunir maintenant parce que je pense qu'après il sera trop tard. Nous avons besoin de soutenir la dynamique par rapport aux enjeux à venir sur ce site.

L'enjeu est de partager un projet de Ville mais surtout de maîtriser l'étalement urbain, en faisant le choix de refaire la ville sur la ville, en recyclant l'existant et en employant le bâti plutôt que de bétonner.

Avec l'arrivée de la ligne 16 du métro, c'est la transformation des quartiers et de gares qui s'opère.

Il est important de souligner que nous avons deux futures gares de métro, sur la commune, qui vont forcément impacter le développement urbain.

Ce ne sont pas juste des gares de voyageurs, mais aussi des axes de développement urbain qui vont faire de la ville.

Justement, s'agissant de la gare de Sevran-Livry, nous avons fixé un impératif de préservation du patrimoine naturel, végétal, arboré du Parc des Sœurs, du Parc de la Poudrerie, du canal de l'Ourcq et aux alentours, devant la Société du Grand Paris et nos partenaires institutionnels, sur les comités de quartier de gares.

Un comité de quartier de gare sur la gare de Sevran-Beaudottes a d'ailleurs été installé, en présence de l'ancienne ministre, Mme Emmanuelle Wargon, avec d'autres acteurs institutionnels comme M. le Préfet de Région, M. le Préfet de Département, et des élus aussi qui sont parmi nous comme Dominique Mériguet et Claude Chauvet.

Nous avons exprimé, avec l'ensemble des différents acteurs tant économiques qu'institutionnels, l'intention de réaliser une liaison urbaine entre l'hôpital intercommunal Robert Ballanger et l'émergence de la future gare de métro, en présence de Klépierre et de Carrefour.

C'est pourquoi je profite de l'occasion pour réitérer, de manière très claire, mon opposition à l'installation d'une nouvelle enseigne qui contredirait ces intentions urbaines.

Sinon ce n'est pas sérieux, chacun fait ce qu'il veut dans son coin et je pense vraiment qu'à un moment donné pour faire ville il faut se mettre autour d'une table, travailler et discuter sans s'invectiver. C'est ce que nous avons voulu faire avec un comité de quartier de gare, et nous n'avons pas besoin d'effets d'annonce au travers de BFM Business ou d'autres médias interposés.

Aussi je réitère mon intention de nous opposer à cette nouvelle enseigne concernant Carrefour, car elle est complètement antinomique avec le développement de nouvelles gares de métro pour faciliter les transports de voyageurs et désenclaver les territoires de banlieue autour de Paris. Elle est aussi contraire aux exigences actuelles, contemporaines d'urgence climatique donc il faut être complètement clair par rapport à ce projet-là.

En conclusion, il me semble utile que nous puissions inscrire -je le répète- un ordre du jour des différentes commissions municipales. Je me tourne vers vous, Monsieur Geffroy, mais aussi vers chacune et chacun d'entre vous pour dire qu'effectivement les commissions municipales doivent pouvoir examiner les thématiques extraites de ce rapport sur la situation en matière de développement durable et pas seulement la veille du Conseil municipal.

Il faut le faire dès le lendemain matin, avec la Direction générale qui se réunit chaque fois, dès 8 h 30 donc demain matin, pour regarder comment nous développons un ordre du jour pour toutes les séances des commissions municipales qui s'approprieront le futur rapport sur la situation en matière de développement durable.

J'ai essayé de répondre à différentes questions, pas seulement à l'occasion de ce sujet-là mais qui ont été aussi soulevées un peu auparavant sur d'autres points à l'ordre du jour.

Monsieur Cordin?

M. Cordin.- Je suis d'accord avec vous, une seule commission pour discuter de ce rapport ce n'était pas suffisant.

C'est un rapport qui est assez conséquent et il est mieux fait que l'année dernière. Cependant, il manque d'illustrations et je crois que même Mme Braihim avait évoqué ce point et je pense qu'elle avait raison. Il aurait été intéressant d'avoir des illustrations, qui sont toujours mieux qu'un long texte.

Ce rapport contient beaucoup de bonnes choses, mais il manque aussi de bilans : par exemple, le bilan de l'utilisation des places pour le chargement des voitures électriques. On sait que la Mairie a en charge le maintien en ordre de ces places et donc le fait qu'il n'y ait pas de voitures qui ne sont pas électriques qui soient garées dessus. En cas de non-respect de cette partie du contrat, on pourrait être astreint par le prestataire à lui payer des dommages.

Aussi, je pense qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments chiffrés dans ce rapport.

Je souligne également la question, que vous avez évoquée, du remplacement du Carrefour. Au-delà du fait de remplacer un Carrefour vieillissant par une enseigne bas de gamme, on a aussi un gros problème par rapport à la question du développement du quartier. Dans la mesure où tout ou partie de la structure du nouveau quartier des Beaudottes tournait autour de la réfection et du retournement du Carrefour et du centre commercial, on se retrouve là avec un projet qui tombe plus ou moins à l'eau.

Nous, l'opposition, sommes d'accord pour nous bagarrer avec vous contre l'implantation d'un nouveau commerce bas de gamme et donc n'hésitez pas à nous solliciter, nous serons prêts à travailler avec vous.

Cela pose aussi la question du comment faire pour que cette ville puisse progresser dans tous les domaines du développement durable sans oublier les gens mais aussi la nature.

Vous avez parlé de la gare de Sevran-Livry. Il me semble qu'un rapport, datant de 2017 ou de 2019, exposait l'état des parcs sevranais et déjà, à l'époque, nos parcs étaient en très

mauvaise santé. La biodiversité, tant animale que végétale, était très mal en point et on sait notamment qu'avec la gare de Sevran-Livry et l'ensemble des travaux qui sont effectués sur le site, ce seront des désagréments tant pour les animaux que pour les plantes.

C'est pourquoi je pense qu'il serait intéressant dans ce rapport de prévoir, pour 2023, le lancement d'une étude sérieuse sur l'état actuel des parcs de Sevran, avant même de pouvoir imaginer comment on va les relier entre eux.

Il y a plein de choses qui sont bien mais aussi qui manquent.

Le projet Terre d'Eaux apparaît encore une fois ici. On sait qu'il se passe quelque chose, mais cela fait plus d'un an et demi que je ne sais pas précisément ce qu'il en est. Ce serait bien qu'un jour nous puissions avoir des informations.

Vous avez indiqué que vous souhaitiez, pour les questions du développement durable, que l'ensemble des élus soient associés. Je vous prends au mot : associez-nous !

M. le Maire.- Oui, tout à fait. Je le répète, je dis « je » mais nous devons associer l'ensemble des élus à ces questions puisque, nous l'avons dit tout à l'heure, cela nous concerne tous et dépasse même les limites de la commune.

Vous avez raison parce que, je voulais le dire et j'ai oublié je le regrette, vous l'aviez déjà dit l'année dernière et pourtant lorsque j'ai préparé le Conseil municipal j'ai pensé à vous. Nous avons effectivement besoin de tableaux de bord, d'indicateurs, de suivis d'évaluation qui soient quantitatifs et qualitatifs. Ce n'est pas seulement qu'une question de chiffres qui sont ici et là, mais il nous faut pouvoir suivre tout cela.

Il y a un premier travail que nous devons pouvoir engager depuis longtemps me semble-t-il -sinon cela ne sert à rien, nous n'aurions qu'une succession de rapports-, qui est d'avoir une vue d'ensemble tant des progrès que des choses à accentuer, de manière assez synthétique, avec des tableaux de bord, pour montrer aussi une vision de ce que nous menons en matière de politiques publiques pour le développement durable. Car vous l'avez vu, cela rassemble de nombreux secteurs et donc c'est assez transversal.

Le rapport aurait mérité certainement aussi des illustrations, un partage beaucoup plus visuel mais je pense qu'il ne peut pas se faire sans justement le travail au préalable avec les commissions.

J'exige que ce soit la dernière année que nous présentions le rapport de cette manière. Il faut qu'il ait fait l'objet de plusieurs présentations en amont, secteur par secteur, thème par thème, et qu'il mobilise effectivement les commissions. On le discute, on le retravaille et le débat ira beaucoup plus loin. C'est ce que nous avions déjà dit Monsieur Cordin, l'année dernière, ce que vous aviez déjà dit et ce que vous aviez déjà demandé et donc je suis complètement d'accord.

Sur la liaison entre Carrefour et l'hôpital, c'est ce que je voulais préciser, nous nous rejoignons complètement. Il y a là un véritable enjeu, il faut dire les mots, de restructuration de la plaque minérale Beau Sevran. C'est un enjeu même de désartificialisation, de structurer cette plaque et d'en refaire un quartier de gare. C'était l'enjeu, et cela doit toujours l'être, du comité de quartier de gare où sont présents des représentants de Carrefour et de Klépierre, donc acteurs économiques, qui sont associés aux acteurs politiques que nous sommes, Ville, et des acteurs institutionnels comme Grand Paris Aménagement et la Société du Grand Paris mais j'en oublie.

C'est un débat très important et je souhaite que toutes les remarques, que vous avez formulées, soient bien prises en compte par nous.

Monsieur Chauvet?

M. Chauvet. - Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir.

Je voulais remercier M. Cordin de son intervention, qui traduit aussi son travail dans la commission qui a travaillé ce soir-là sur le rapport. Je regrettais d'ailleurs avec lui que nous n'ayons pas été assez nombreux comme élus pour apporter plus de contribution.

S'agissant du rapport lui-même, il traduit bien l'engagement de la Commune sur le développement durable, sur l'adaptation au réchauffement climatique et sur le changement des pratiques. Si je prends un exemple récent, nous allons bientôt être la ville pilote sur le territoire pour

expérimenter la collecte de déchets organiques donc de résidus d'alimentation qui seront collectés. Je ne sais plus si c'est un quartier pilote ou si c'est toute la ville, en tout cas c'est par Sevran que cela va commencer. Nous nous étions en effet portés volontaires et l'EPT a retenu notre proposition.

Je rappelle aussi que la Ville était à la pointe pas seulement contre Total mais contre le glyphosate et que pour l'instant elle a gagné contre l'État - même si le processus judiciaire n'est pas terminé. En tout cas, dans la dernière instance qui a statué, l'État a perdu parce qu'il avait fait appel de l'arrêté du Maire et c'est une des rares villes qui a pu gagner sur un arrêté « glyphosate » en France.

Il faut souligner l'absence de pesticides dans l'entretien des parcs et jardins et donc maintenant le renoncement de l'ensemble de la ville, y compris pour les particuliers, pour l'utilisation du glyphosate.

J'en profite pour souligner la condamnation de l'État par la Cour de justice Européenne pour inaction climatique puis par le Conseil d'État, qui a donc assorti ce non-respect de l'action climatique d'une pénalité qui va bientôt tomber puisque je n'ai pas eu connaissance que l'État ait fait grand-chose. Comme nous sommes nombreux à le constater, l'État est soumis à des lobbys alimentaires, de la grande distribution, des chimistes, des Monsanto et Bayer maintenant qui aurait mieux fait de ne pas racheter ce dernier d'ailleurs.

Effectivement, nous nous battons avec nos moyens et nous menons des actions qui commencent à être visibles de nos concitoyens. On parlait de l'extension du réseau cyclable, mais aussi d'essayer de libérer l'empreinte de la voiture des trottoirs, qui est une action importante et dont mes collègues Ludovic Jacquart et Gérald Prunier peuvent témoigner.

On parlait des places de stationnement de Métropolis. Effectivement, la Ville n'a pas encore leur bilan annuel mais cela fait moins d'un an me semble-t-il qu'ils ont déployé leurs bornes. Cependant, il serait intéressant de savoir l'utilisation à Sevran par rapport à d'autres villes.

Pour passer devant les cinq bornes qui sont installées devant Paul-Éluard donc tout près d'ici, j'ai pu constater qu'à part les jours de marché où il y a toujours quelques irréductibles qui essaient de se garer, il n'y a pas beaucoup de voitures qui ne sont pas autorisées à se garer qui le font. Aussi, j'en déduis que la Police municipale verbalise et passe assez souvent, et que les gens commencent à le sentir. Je ne sais pas comment c'est avenue de Livry, mais on peut penser que ce sera pareil.

Monsieur le Maire a cité tout à l'heure l'écoconstruction et également la formation, qui est mentionnée dans le rapport sur une seule ligne mais pour laquelle nous sommes en train de travailler. D'ailleurs, il y a une association très intéressante et provisoire puisque nous cherchions des locaux qui soient faciles à utiliser, avec le lycée agricole, qui pendant sa montée en puissance a un peu d'espace disponible et qui était très content de pouvoir accueillir d'autres activités permettant également d'attirer son activité de lycée agricole qui va monter en puissance à la rentrée prochaine.

- M. le Maire.- Monsieur Cordin, vous vouliez reprendre la parole ?
- M. Cordin. Oui, je suis allé un peu vite et j'ai oublié deux trois petites choses.

Je ne sais pas si vous l'avez noté mais je voulais vous signaler qu'à la page 68, où il est écrit « dématérialisation des services aux usagers et aux agents », il n'y a pas de texte. Est-ce parce qu'il n'y avait rien à mettre ? Je ne sais pas si cela est fait exprès mais on a un chapitre sans contenu.

J'avais une question sur l'imperméabilisation de la rivière dans le Parc Louis-Armand. Alors qu'on nous parle de désartificialiser à peu près tout, là on va artificialiser quelque chose donc si vous pouviez m'expliquer pourquoi.

Concernant le lycée agricole, il aurait été intéressant d'avoir dans le rapport un premier bilan sur le nombre d'élèves et le type de cours. C'est ce genre d'informations qui, je pense, manquent un peu à plusieurs endroits dans le rapport.

M. le Maire. - C'est effectivement lacunaire. À corriger par la suite.

Sur l'imperméabilisation de la rivière, je vous laisse réfléchir un peu derrière moi, les services. C'est un réel enjeu.

Monsieur Bastaraud?

M. Bastaraud.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste dire deux trois mots sur ce rapport parce qu'effectivement, chaque année, faire cet exercice c'est à la fois intéressant, en même temps c'est complexe et il faut à la fois donner le sens, le cap.

On a beaucoup parlé de Total et tout à l'heure je ne suis pas intervenu, mais je pense qu'une ville comme la nôtre qui a connu Kodak, la pollution du terrain voire du canal avec cette entreprise internationale, automatiquement, le fait de pouvoir donner le sens et le cap en disant qu'il ne faut pas recommencer cela et être très vigilant, c'est important.

Le fait de pouvoir parler de la question de Total, d'engager ce que nous avons fait et ce qui est redécrit dans le rapport, c'est tout autant important parce que le développement durable c'est aussi déterminer comment nous nous projetons et quel sens nous donnons à la société vers laquelle nous souhaitons aller.

Plus particulièrement sur le rapport, je voulais juste réinsister sur l'aspect habitat / logement parce qu'automatiquement quand on pense développement durable, on pense aussi à cette question de l'habitat et du logement. C'est assez développé.

Monsieur le Maire l'a répété, c'est cet enjeu de recyclage, de ville sur la ville et de lutte contre l'étalement urbain mais c'est aussi quels moyens nous nous donnons concrètement. Le développement durable est projeté comme cela, c'est aussi très concrètement nous dire comment et donc nous créons des outils qui nous aident.

Nous travaillons activement à la création d'une charte Constructeur -qui porte pour l'instant ce nom-, avec une très grande ambition sur la question des constructions sur la ville, de tout l'aspect vertueux des nouveaux équipements, bâtiments, etc., mais aussi sur tout ce que doit accompagner le développement durable en termes d'espaces de vie, mieux partager, de la place de la nature, de l'appartement, de la maison jusqu'au parc. C'est comment nous faisons respirer tout cela, et la crise sanitaire nous a bien montré l'importance de pouvoir réfléchir à ces questions.

C'est aussi porter l'ambition politique d'un meilleur rééquilibrage territorial. Nous ne pouvons pas penser le développement durable aujourd'hui à Sevran sans nous remettre aussi dans d'autres échelles : par exemple, l'échelle métropolitaine. Nous savons que nous avons les enjeux de l'ANRU et les enjeux de reconstitution d'offre de logements. Mais ces enjeux de reconstitution d'offre de logements –qui vont être détruits avec l'ANRU – doivent aussi se penser à l'échelle métropolitaine et nous devons faire valoir la solidarité métropolitaine, si nous voulons justement travailler la soutenabilité d'une ville comme la nôtre à pouvoir non pas s'étaler, se réinventer et se recycler mais aussi surtout garantir un bien-vivre. Car la question du développement durable, c'est le bien-vivre finalement et ce, à travers de nombreux enjeux qui ne sont pas simplement –même si c'est très important – les questions de place de la nature, de désartificialisation, etc.

Je pense que très concrètement nous le démontrons, et c'est dit dans le rapport, j'invite vraiment à regarder les explications qui sont faites sur les réhabilitations durables exemplaires. Je trouve que nous avons, avec Mazaryk, Jean Perrin, les Glycines, le résultat de concertation et c'est vraiment tout le principe et tous les enjeux autour du développement durable.

C'est cette idée d'investir dans des réhabilitations qui transforment durablement. Je pense que cette notion du temps est très importante et d'ailleurs nous le subissons depuis l'ANRU 1. Nos prédécesseurs, les anciennes générations ont construit vite pour loger rapidement, avec peut-être d'autres logiques et une autre vision de la société et dont nous payons encore aujourd'hui les frais.

Il faudrait réfléchir autrement les espaces de vie, en créer de nouveaux. Je pense particulièrement au tiers-lieu qui va accompagner, par exemple, les réhabilitations sur tout ce secteur, avec cette idée intergénérationnelle. On a parlé tout à l'heure de la jeunesse, mais je crois que c'est aussi tout le rapport que nous avons avec les séniors. Nous connaissons un boom de cette population sur la collectivité et on en parlera peut-être dans le cadre du rapport budgétaire. On a aussi parlé tout à l'heure des retraites. Quand on est à la retraite, ce n'est pas une fin de je ne sais quoi mais plutôt une nouvelle page qui s'ouvre dans des villes qui sont réellement capables de créer les respirations nécessaires, les services publics nécessaires, la manière d'habiter nécessaire pour être épanoui.

Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche et c'est pourquoi je crois qu'il faut beaucoup d'ambition, une vision très haute et mettre la barre très haut et en même temps être très modeste et très pragmatique.

Le rapport, selon moi, traduit cette volonté que nous essayons de mettre en œuvre de manière très concrète.

Ce sont les éléments que je souhaitais souligner.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Boitte, ensuite Mme Mabchour. Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais prolonger l'information qui a été donnée par Claude Chauvet sur la coopération entre le lycée agricole Saltus Campus et la Fédération Écoconstruire. Si l'hébergement des formations est provisoire, permettant ainsi de les démarrer dès le mois d'avril, la coopération quant à elle, manifestement, n'aura pas un caractère provisoire.

Avec Dalila Arab nous avons rencontré Saltus Campus, puis organisé une réunion entre Compétences Emploi et le lycée agricole qui permettront de développer différentes coopérations. Il y a des choses basiques : à partir du moment où nous voulons éco-construire, nous avons besoin de paille, de chanvre sec, de bois et donc des possibilités sont offertes. L'agriculture ne sert pas uniquement à l'alimentation mais elle sert aussi dans plein d'autres domaines. C'est aussi en favorisant la liaison du lycée avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour élaborer d'autres projets mais aussi toucher des populations qui ne sont pas nécessairement sensibles à notre démarche.

Nous pouvons combiner à la fois une démarche sociale et une démarche écologique, et c'est le travail que Compétences Emploi va poursuivre avec le lycée agricole.

L'autre point, sur lequel je voulais intervenir, est la rénovation des cours d'école avec deux objectifs qui font partie du développement durable : désartificialiser, apporter de la fraîcheur et de l'ombre dans les cours d'école mais également, au risque d'être très traité de « wokiste », faire en sorte que l'espace utilisé par les filles soit aussi important que l'espace utilisé par les garçons.

Cela demande un travail important -que nous allons engager sur la base d'un diagnostic qui sera commandé- avec la communauté éducative (les enseignants et les directions d'école) mais aussi les parents d'élèves, pour nous mettre d'accord sur ce qui est nécessaire pour nos enfants.

Je le dis, parce que nous avons eu quelques expériences malheureuses où la demande nous a été faite de fermer les espaces un peu verdis dans nos cours d'école et de favoriser la restriction d'espaces des enfants uniquement aux parties bitumées. C'est un débat de fond que nous voulons avoir parce qu'il est important pour l'avenir. Nous ne survivrons pas dans un monde soi-disant aseptisé où il fait trop chaud et trop sec, selon les saisons, puis trop froid et trop humide. C'est un débat de société, et les parents d'élèves sont un bon vecteur pour le mener et trouver des positions de compromis positifs qui modifient profondément les cours d'école. Ce travail sera ainsi entamé dès cette année.

Mme Mabchour.- Je serai très rapide. La voiture, chacun le sait, est un grand émetteur de gaz à effet de serre et le développement des transports en commun est un moyen très performant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il faut insister sur le fait qu'il faut continuer à développer des transports en commun qui soient accessibles, c'est-à-dire entretenus et dont l'investissement nécessaire soit réalisé régulièrement. Je pense notamment au RER B. Ses dysfonctionnements actuels et réguliers font que nombre d'habitants, pas seulement de Sevran mais également des villes voisines, sont contraints d'utiliser leur voiture ce qui n'est pas en faveur de la protection de l'environnement.

Il faut insister dès à présent aussi sur les lignes de bus qui sont prévues à la suppression et les interconnexions avec les gares.

Les gares auront une attractivité considérable si les interconnexions de bus résistent et continuent à être encore plus fins qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Ce sont aussi des transports en commun qui soient accessibles au porte-monnaie des Sevranais. Aujourd'hui, Île-de-France Mobilités avec la Région ont augmenté le Pass Navigo. Selon certains bruits, il pourrait aller jusqu'à 130 € dans les années à venir et je pense que dans notre ville ce n'est pas possible. Et si nous voulons poursuivre notre combat pour diminuer la place de la voiture dans la ville mais aussi la voiture comme critère polluant important, il faudra faire en sorte que financièrement le RER B puisse être accessible.

On a parlé de nombreux enjeux, mais l'enjeu du dérèglement climatique sera aussi la question de l'eau demain et de la sécheresse. Le risque est que l'eau va devenir un bien rare et dont certains pourraient envisager une forme de spéculation comme pour d'autres énergies.

Il faut insister à nouveau sur le fait que sur la ville nous avons émis le vœu, à plusieurs reprises, qu'il y ait une régie de l'eau. Nous l'avons également réaffirmé au moment du PADD dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal.

Puis, il y a des zones de fraîcheur qu'il faudrait remettre en surface et je parle plus précisément de la Morée. Cette rivière, qui existait, permettrait de récupérer l'eau qui ruisselle et qui ne pénètre pas la nappe phréatique ; elle protègerait la biodiversité et constituerait également une zone de fraîcheur naturelle.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Jacquart?

M. Jacquart.- Bonsoir à tous.

Je trouve le débat assez intéressant et j'aurais voulu réagir sur deux thématiques qui ont été abordées ce soir.

La première thématique est celle qui a été évoquée par Sébastien Bastaraud sur la réhabilitation, la démolition / reconstruction et les exigences portées, lors de la réunion inter-bailleurs du 9 décembre dernier, sur les questions de tranquillité et en particulier de tranquillité résidentielle.

Nous avons porté cette exigence et donc il n'y a pas un laxisme des élus de la majorité comme cela a pu être dit autour de la table. Au contraire, nous avons porté des exigences auprès des bailleurs et en particulier, ce jour-là, sur les questions de tranquillité résidentielle.

Nous avons demandé à ces bailleurs de mettre une place importante sur la tranquillité résidentielle en matière de voies pompiers, de vidéoprotection, etc. car nous constatons qu'il est nécessaire de le réaliser au quotidien.

On a parlé tout à l'heure de Mazaryk et je trouve que la réhabilitation, actuellement effectuée, est appréciable. Seulement nous nous retrouvons face à un phénomène que Najat Mabchour a expliqué tout à l'heure, à savoir la place de la voiture.

Nous essayons de régler des difficultés de stationnement sur une partie de Montceleux mais, en réalité, c'est de l'autre côté après que nous devons régler la situation parce que bien évidemment, les personnes essaient chaque fois de trouver des solutions aux aménagements que nous apportons.

C'est pourquoi je tiens à préciser que le travail collectif, que nous menons sur la tranquillité résidentielle, doit se poursuivre en 2023. Chacun a pu voir dans le rapport que nous avons déjà réalisé beaucoup de choses en 2022 et donc il nous faut régler aussi cette difficulté sur Montceleux mais pas seulement.

Sur les barrières pompiers, je l'expliquais, il y a donc cette exigence nécessaire aussi sur Perrin. Il nous faut y penser. Les barrières pompiers y sont obsolètes, elles ne fonctionnent plus et lorsque nous installons ce nouveau dispositif dans différents quartiers, nous y arrivons parce que tant aux Sablons que dans d'autres secteurs cela fonctionne et donc nous devons y penser.

La deuxième thématique, que j'aurais voulu discuter, est la place de la voiture qui a été évoquée par Najat Mabchour. Nous rencontrons effectivement des difficultés de stationnement sur Sevran, et chacun a pu voir dans le rapport que de temps en temps nous offrons des places de stationnement. Nous pouvons le remarquer sur l'avenue Jean Moulin, où nous créons du stationnement et donc nous allons récupérer le niveau supérieur, à côté du CTM, pour présenter des places aux Sevranais.

Cela me fait penser aussi à notre volonté sur le A3 et le A5 d'une sécurisation des parkings, ce qui explique que nous soyons allés chercher des subventions pour les réhabiliter très prochainement.

Il y a bien évidemment de gros enjeux en matière de tranquillité résidentielle et de place de la voiture. Nous y travaillons et nous continuons à y travailler collectivement pour apporter des solutions aux Sevranais.

(Monsieur le Maire s'étant absenté durant l'intervention de Monsieur Jacquart, Madame Bernex assure la présidence de séance.)

Mme Bernex.- La parole et à Claude Chauvet.

M. Chauvet.- Je voudrais intervenir par rapport à la rivière, qui n'est d'ailleurs pas une rivière mais plutôt un canal ou un bassin.

Courant 2021, nous avons effectué la remise en eau de la fontaine qui a été réhabilitée et nous avons remarqué que l'eau s'en allait alors que l'idée était de la recycler.

Il s'agit d'adjoindre, comme dans les piscines, un liner à ce bassin qui est déjà plus ou moins imperméable, de façon à pouvoir recycler l'eau en permanence. Autrement, nous allons consommer inutilement de l'eau que nous envoyons dans le sol, ce qui n'est pas le but non plus de l'opération. L'objectif est d'avoir de l'eau qui puisse rester, circuler pour créer un îlot de fraîcheur sinon nous ne pouvons pas y arriver autrement. Vu schématiquement nous imperméabilisons mais, en fait, nous réimperméabilisons. Ce qui est en surface étant de l'eau, ce n'est par conséquent pas tout à fait pareil.

Mme Bernex.- Madame Aguirrebengoa ? **Mme Aguirrebengoa**.- Bonsoir à tous.

Au risque de répéter certaines phrases entendues pendant le débat par plusieurs personnes, le sujet du développement durable est très transversal et il me semblerait important -M. le Maire l'a rappelé- non seulement que ce soit travaillé commission par commission mais qu'en amont de celles-ci il soit réalisé un travail secteur par secteur.

Le sujet est trop vaste et à mon sens, en discuter ce soir, cela mériterait un peu plus de temps, un peu plus de travail de fond et de coopération de toutes les personnes ici présentes.

Pour revenir sur la santé, qui est le secteur qui m'intéresse, nous devons nous montrer très satisfaits de la création du Centre Médical et Traumatologique du 93 et de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) L'Étincelle. Le seul petit bémol que j'y vois, c'est qu'ils sont quasiment tous les deux dans le même secteur. Le Centre Médical et Traumatologique du 93, obligatoirement, parce qu'il fallait qu'il soit à côté à la fois du service Radiologie et du laboratoire.

La MSP L'Étincelle est effectivement sur le secteur Ronsard, mais nous avons quand même plusieurs quartiers de Sevran qui ne sont plus ou peu pourvus en médecins installés. Aussi, il serait intéressant –ce n'est pas une critique, c'est simplement une proposition de réflexion– que les prochaines installations de MSP ne soient pas toutes dans le même secteur car nous en avons une quantité assez importante au niveau des Beaudottes. Et on comprend pourquoi, parce qu'on est en zone franche, seulement d'autres quartiers de la ville sont un peu voire très pauvres en médecins. Il serait donc intéressant de continuer le travail d'installation pour lutter contre la désertification médicale, mais que nous puissions aussi mener une réflexion pour une plus grande globalité sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie.

(De retour, Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.)

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres remarques ou interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je le répète parce que nous sentons bien qu'il y a là un débat que nous ne devons pas arrêter, il faut que nous prenions en compte toutes ces remarques. Certaines avaient déjà été exprimées, il y en a des nouvelles et d'autres encore ont été enrichies.

Je souhaite que le débat ait lieu, sur ce sujet, de manière transversale et que ce soit mis en actions. Et pour cela, il n'y a rien de mieux que la preuve de nos engagements. Je m'adresse à chacun d'entre vous mais aussi à mes services.

Je vous remercie pour la qualité du débat que nous venons d'avoir et je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°5.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	Voix	
Exprimés	44	Voix	
Pour	44	Voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	1		Mme CAMARA Fanta

<u>ARTICLE 1 : PREND ACTE</u> de la réception du rapport sur la situation de la commune en matière de développement durable.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Nous arrivons aux points suivants, n°6 à n°10. Madame Bernex, vous nous avez proposé de nous éclairer avec une présentation commune de ces différentes délibérations mais je voudrais dire quelques mots avant de vous laisser la parole.

Dans l'élaboration de notre budget pour l'année 2023 mais comme les années précédentes, nous avons été guidés par deux principes : la transparence et la responsabilité.

Les séances de la commission des Finances se tiennent toujours régulièrement, en présence du Vice-président et tous les dossiers y sont débattus.

Je souligne que les questions budgétaires sont aussi transversales et il nous faudra regarder comment elles peuvent être également partagées dans les autres commissions.

Je tiens ici, avec Mme Bernex, à remercier tant les personnels des services municipaux que les élus qui ont participé à la préparation des documents budgétaires que vous avez à votre disposition.

C'est un principe de responsabilité pour un budget contraint, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises tout au long de cette séance.

Nous avons retrouvé des marges de manœuvre, cependant il nous faut toujours rester vigilants parce qu'elles sont fragiles et peuvent être menacées car il n'y a toujours pas d'égalité territoriale.

Nous savons aujourd'hui l'entêtement du gouvernement à vouloir respecter les critères européens de déficit des dépenses publiques à 3 % et nous savons qu'après la réforme des retraites, une autre se prépare : celle de la décentralisation, pour faire porter encore davantage le poids du déficit sur les collectivités territoriales.

Nous observons que notre autonomie est de plus en plus réduite. Il n'y a pas eu de révolution de la fiscalité locale et une suppression de la taxe d'habitation n'a pas entraîné plus d'engagement de la part de l'État en soutien aux collectivités locales. Or, nous sommes des acteurs essentiels pour la vie économique mais aussi pour le développement des services publics et en période de crise cela se ressent.

Il y a besoin de collectivités locales, à tous les échelons, qui soient dynamiques et soutenues parce que nous faisons un projet de territoire, un projet de ville et pour cela il est effectivement nécessaire qu'il y ait un autre budget, d'autres dotations qui nous permettent de trouver beaucoup plus d'aisance parce que nous n'avons rien à nous reprocher sur les documents comptables. Je tiens à le dire là de manière un peu catégorique, mais Mme Bernex pourra le compléter encore plus aisément.

Vous avez la parole, Madame Bernex.

Mme Bernex.- Je vous remercie. Monsieur le Maire.

Ce que je vous propose, c'est de faire une présentation du budget 2023 qui va embarquer un certain nombre d'éléments, d'informations et d'explications sur les quatre délibérations suivantes, sur lesquelles malgré tout nous reviendrons à la fois pour le vote et pour une présentation plus détaillée mais la présentation du budget permet d'avoir cette vision d'ensemble.

Pour commencer, avant d'entrer dans le vif du sujet de notre budget sevranais, je souhaiterais dire quelques mots sur les conditions dans lesquelles se sont passés les votes de la loi de finances en particulier, mais cela vaut également pour la loi de financement de la Sécurité sociale.

Chacun de vous l'a peut-être en mémoire, le gouvernement et l'exécutif n'ont pas hésité à utiliser le 49-3 pour imposer à l'Assemblée nationale à la fois le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale : 10, au total. Pour quelqu'un qui, comme moi, dans le cadre professionnel suit depuis plus de 30 ans les discussions budgétaires à l'Assemblée nationale notamment, ou au Sénat, c'est assez inédit.

Le travail parlementaire a été réduit à rien. Cela fait dire, par exemple, à Mme Eliane Assassi, sénatrice communiste de la Seine-Saint-Denis –sans reprendre *in extenso* ses mots–, que le gouvernement a systématiquement écarté des amendements votés parce que le Sénat en a voté un bon nombre au projet de loi présenté par le gouvernement, a retenu des amendements qui avaient été rejetés par les parlementaires et intégré des amendements qui n'avaient même pas été discutés par ces derniers.

C'est un usage abusif et un dévoiement sans précédent de la démocratie et du rôle du parlementaire dans le vote du budget.

C'est un exercice vertical du pouvoir, qui est la démonstration non seulement d'une faiblesse –on peut le dire– de l'exécutif par rapport à sa base parlementaire, mais aussi de la démagogie des propos que le Président avait pu tenir après les législatives sur faire de la politique autrement et sur la nécessaire concertation.

Ce triste constat ne peut que nous conforter dans l'idée que le fonctionnement de notre République devrait être repensé.

L'autre élément sur le vote de la loi de finances, ce sont ses dispositions qui concernent les finances locales.

Cela n'échappe pas aux plus anciens et je le dis pour les plus jeunes, nous sommes à 40 ans de l'acte premier de la décentralisation sous l'Union de la gauche, 82-83, et comme disait M. le Maire nous savons que se prépare une réforme de la décentralisation.

Les lois de décentralisation sont un conquis -je n'emploie pas le terme « acquis » parce que ce sont des conquêtes et rien n'est jamais acquis en ce bas monde on le voit bien- de l'Union de la gauche. Mais que nous proposent le gouvernement et l'exécutif, parce que je veux étroitement y mêler la responsabilité du Président de la République sur les décisions qui ont été prises ? C'est une feuille de route austéritaire à l'encontre des collectivités locales, avec moins 2,9 Md€. À tel point que tous les maires de France, quelle que soit leur étiquette politique, avaient protesté contre le projet de loi de finances.

La DGF est en baisse de 13 Md€ depuis 2014.

Par contre, l'inflation pour cette année ce sont 10 Md€ de dépenses supplémentaires en fonctionnement pour les collectivités.

La suppression de la CVAE, qui est la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ce sont moins 7,6 Md€.

Sur ce dernier point, je voudrais illustrer encore une fois le déni démocratique de l'exécutif. L'exécutif avait prévu la suppression de la CVAE dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

Le Sénat avait proposé la réintroduction de la CVAE, le seul lien fiscal et important qui existait entre les entreprises et les territoires. Cela représentait un financement à hauteur de 7,6 Md€ ce qui n'est pas négligeable pour les collectivités.

Le Sénat avait également proposé dans la même disposition que les dotations globales de fonctionnement soient indexées sur l'inflation.

Le gouvernement n'a finalement pas retenu ces amendements votés par le Sénat.

Dans les finances locales, nous observons que le gouvernement a été obligé l'an dernier de mettre en place un filet de sécurité pour 2022 et que la pression a été telle qu'il reconduit ce dispositif sur 2023.

Ces filets de sécurité sont globalement insuffisants et surtout iniques dans leur conception initiale. Une ville comme Sevran n'était pas éligible à ce filet de sécurité, alors qu'elle est une des villes les plus pauvres parmi les bénéficiaires de la DSU.

En outre, ce dispositif est dangereux pour l'investissement des collectivités. Je vous rappelle en un mot en quoi il consiste : il fallait que les collectivités dégradent leur capacité d'autofinancement (ce qui leur sert à financer l'investissement), en dégageant des moyens sur la section de fonctionnement, à hauteur de 25 % donc une dégradation déjà très importante, pour pouvoir bénéficier d'une compensation à hauteur de 70 % sur les dépenses supplémentaires de fluides et d'alimentation, et à hauteur de 50 % sur les dépenses de personnel.

Vous verrez que sur la situation de 2022 nous remplissons les conditions. Pour autant, nous ne savons pas si nous serons retenus en termes de compensation - il y a toujours une incertitude.

Pour finir sur ce triste anniversaire des 40 ans de la décentralisation, l'objectif de l'exécutif est de réduire les dépenses publiques, de réduire le déficit lié aux dépenses publiques et de le faire porter en particulier sur les collectivités territoriales qui en font donc clairement les frais.

Nous l'avons déjà dénoncé à l'occasion du débat d'Orientations budgétaires, c'est encore une fois une aggravation importante et continue de l'atteinte portée par Emmanuel Macron à l'autonomie fiscale et financière des collectivités.

Pour Sevran, cela a été dit à l'occasion du débat sur le rapport sur la situation en matière de développement durable, notre volonté et nos ambitions pour la ville sont intactes.

Il s'agit dans le contexte actuel, comme en atteste le rapport sur la situation en matière de développement durable, d'apporter des réponses à l'urgence climatique et sociale, avec quatre grands objectifs :

- Prendre en compte les conséquences de la crise
- ➤ Maintenir et renforcer le service public au plus près des habitants, sans augmenter les taux d'impôt ni les tarifs municipaux
 - Préparer le futur par la poursuite de la transition écologique
 - > Développer des projets structurants pour les habitants et l'avenir de la ville.

Comme le soulignait M. le Maire, le cap de l'assainissement des finances et d'une gestion responsable sont l'outil indispensable et nécessaire pour pouvoir poursuivre ces objectifs.

Si on arrive plus concrètement aux éléments budgétaires de 2023, nous remarquons déjà qu'il se pose un petit problème qu'il a fallu que nous traitions.

Nos recettes augmentent de 3 M€ et dont vous voyez l'évolution de BP à BP (96,3 M€ en 2022 ; 99,3 M€ en 2023), alors que nos dépenses augmentent de 5,3 M€, passant d'un BP 2022 à 82,45 M€ à un BP 2023 à 87,77 €.

Nous avons là ce qu'on appelle un effet de ciseau : nos évolutions de recettes ne couvrent pas nos évolutions de dépenses. Mais bien évidemment nous avons un budget équilibré, vous le verrez.

Je vais aborder les grands équilibres en investissement et en fonctionnement.

S'agissant de l'investissement

En dépenses, nous avons des inscriptions nouvelles qui s'élèvent à 38,7 M€ dont le remboursement d'emprunt à 8,4 M€, et un reste à réaliser de 6,1 M€.

Les recettes, quant à elles, se constituent de :

➤ Un autofinancement, qui correspond à deux virements de la section de fonctionnement sur l'investissement : 11,6 M€

- ➤ Subventions diverses : 11,4 M€
- ➤ Réserves : 2.1 M€
- > FCTVA, remboursement de la TVA : 1,9 M€
- ➤ Un emprunt d'équilibre maximum : 8,4 M€
- ➤ Une recette de cession que nous prévoyons, nous n'en avons pas chaque année, pour : 3,4 M€.

Je fais juste un point sur l'emprunt d'équilibre, qui est plus élevé que les deux années précédentes puisqu'il était autour de 4,7 M€ en 2021 et 2022 : cela montre une difficulté, que je préciserai tout à l'heure.

Je rappelle que nous ne mobilisons cet emprunt, comme les précédents, que si c'est nécessaire et au niveau de nos besoins.

S'agissant du fonctionnement

Nous subissons de plein fouet l'augmentation des dépenses liée à l'inflation ou aux décisions qui en dérivent.

Néanmoins, il est à préciser et à noter -car c'est selon moi un point fort politiquementque nous avons décidé que ces augmentations de dépenses seraient supportées par le budget de la Ville.

Les dépenses de fonctionnement, je le disais, augmentent de 5,3 M€.

Une des principales augmentations est la revalorisation salariale, dont ont bénéficié à juste titre les personnels, qui représente 2 M€ mais dont nous remarquons que ce n'est que 4 % d'augmentation de la dépense de la masse salariale, ce qui est en deçà du niveau de l'inflation.

Les charges à caractère général, qui sont aussi une des principales augmentations, s'accroissent de plus 19 %, ce qui est bien au-delà de l'inflation (+ 3,6 M€).

Derrière moi, on me dit que dès qu'on parle d'augmentation des dépenses, je tousse. Mais pas tout à fait, parce qu'il y a des bonnes augmentations de dépenses mais là nous sommes sur des augmentations subies.

Ce qui plombe l'augmentation des charges à caractère général, c'est l'accroissement des dépenses relatives :

- Aux fluides (chauffage urbain et électricité) : + 84 %
- À l'alimentation (cantine) : + 25 % (+ 800 000 €).

Pour Sevran, nous avons des marges de manœuvre entamées du fait de ces augmentations de dépenses dont je viens de parler, mais aussi des fortes contraintes sur les ressources fixées par la loi de finances.

Certes, les revalorisations des bases imposables sont augmentées de 7,1 %, se traduisant par une recette supplémentaire pour la taxe foncière de 1,5 M€ et de 1 M€ pour la compensation de la taxe d'habitation. Cependant les dotations dont nous sommes très dépendants (DGF, DSU et DNP), ce n'est que plus 1,5 %, pour un total de 26,3 M€.

Les autres dotations de compensation (FSRIF, FPIC), quant à elles, n'augmentent que de 0,5 % –nous sommes très loin des 7,1 %−, pour un total de 18,1 M€.

Les baisses des dotations sont ainsi réelles par rapport à l'inflation : en valeur absolue elles augmentent, mais en réalité elles régressent.

Par ailleurs, nous avons une forte dégradation des comptes de résultat de 2022 et dont il résulte que notre épargne brute (notre capacité d'autofinancement de l'investissement) passe à 10,1 M€ (contre 14,7 M€ en 2021).

Cette baisse de l'épargne brute explique que nous soyons obligés d'augmenter l'emprunt d'équilibre par rapport aux deux années précédentes.

Malgré ces contraintes très fortes et ces marges de manœuvre entamées, nous avons essayé de maîtriser les dépenses pour préserver l'essentiel.

Nous avons pris des mesures, dont nous vous citons un exemple mais il en existe d'autres, comme diminuer la température dans la plupart des équipements publics. Dans cette salle

nous avons eu très froid lors du dernier Conseil municipal, nous avons eu aussi très chaud par moments.

Ces efforts seront poursuivis en 2023.

Les crèches ont bien évidemment été épargnées de la baisse des températures.

Des consignes ont été données aux services par rapport à l'électricité, etc.

Dans la construction du BP avec les services, la consigne était de repartir sur la base d'une évolution 0, c'est-à-dire la reconduction des dépenses réalisées en 2022, en prenant en compte les conséquences de l'inflation au cas par cas. Nous avons regardé la justification. Ce passage était obligé et nécessaire afin de préserver une dynamique que nous voulons continuer à impulser sur la ville.

Je reviens sur les recettes de fonctionnement, cela peut paraître un peu décousu mais on va entrer progressivement dans le détail, dont je vous ai dit qu'elles augmentent de 3 % : le budget de fonctionnement, ce sont 96,3 M€ en 2022 et 99,3 M€ en 2023.

Les recettes fiscales se décomposent ainsi :

- Augmentation des bases (7,1 %)
- ➤ Taxe foncière : 22,5 M€ (+ 1,4 M€)
- Compensation de la taxe d'habitation : 14,6 M€ (+1 M€)
- ➤ Nous allons également proposer une délibération portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui devrait rapporter 0,3 M€.

J'ai déjà parlé de la stagnation des dotations, je n'y reviens pas.

Au global, sur un budget de 99 M€ de recettes de fonctionnement du budget de la Ville, seuls 25 M€ viennent des impôts locaux payés par les Sevranais. J'enlève la compensation de l'État de la taxe d'habitation pour les résidences principales qui, à partir de 2023, ne sera plus payée par aucun Sevranais comme sur le reste du territoire national. L'autonomie fiscale est ainsi chaque année diminuée et rognée.

À ces recettes, s'ajoutent des recettes de services : 4 M€. Mais derrière, ce sont des prestations de services de la Ville.

On observe ainsi une stagnation importante des recettes par rapport à l'augmentation des dépenses.

Le tableau, qui vous est projeté, illustre l'évolution des dépenses et des recettes.

On montre l'effet de ciseau, que nous avions pu connaître dans des années antérieures à 2018, mais où nous voyons que sur 2023 les deux courbes ont tendance à se rapprocher dangereusement.

Comme il est écrit sur la slide projetée, aujourd'hui nous évitons encore cet effet de ciseau parce que nous avons une gestion la plus responsable possible. Malgré tout, nous ne sommes pas à l'abri dans les années à venir.

C'étaient les évolutions prévisionnelles.

Tout ce travail que nous avons effectué collectivement –M. le Maire parlait des services et des élus–, avec un grand nombre de réunions, et présenté également en commission des Finances et dont M. Geffroy pourra dire un mot, a pour objectif de préserver l'essentiel de notre dynamique.

Je ne vais pas présenter tous les postes de dépenses mais seulement ceux sur lesquels il y a le plus fort investissement budgétaire. Cela ne veut pas dire que des politiques sont délaissées, mais il y a aussi des actions politiques qui sont portées par d'autres instruments, et je pense en particulier à un instrument essentiel dans le contexte de crise social qui est le CCAS.

C'est le CCAS qui porte l'essentiel de notre action sociale en direction de l'ensemble des ménages et des familles.

Il va renforcer les actions d'aide à domicile, soins infirmiers ou pas, en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais aussi les points d'accès au droit pour se rapprocher au plus près des personnes, avec leur implantation par exemple dans les maisons de quartier.

Je ne vais pas développer, au travers ces slides, le travail que nous réalisons pour déployer l'offre en direction de la petite enfance : la diversification des berceaux, mais aussi la diversification des modalités d'accueil pour répondre aux besoins particuliers des parents. Je ne vais pas évoquer non plus tout l'effort qui est fait pour renforcer leur santé et notamment la santé mentale. Ce point est présenté dans le rapport budgétaire.

Je vais mettre l'accent sur les domaines qui mobilisent le plus d'argent public en 2023.

- Une dynamique au service de la tranquillité et de la sécurité
- Nous inscrivons la poursuite du recrutement de 10 agents de la Police municipale, avec pour objectif la création de la brigade de soirée et de la brigade verte.
- En investissement comme en fonctionnement, c'est la dotation en armes et la formation des agents habilités à en porter.
- En investissement comme en fonctionnement, c'est la poursuite de l'équipement en vidéoprotection et vidéoverbalisation.
- En investissement, c'est la mise en place du jury de conception-réalisation pour la création du Poste de Police municipale et administrative, pour 5,7 M€ d'AP, avec une inscription de CP de 280 000 € en 2023.
 - Une dynamique au service de l'éducation

Un effort très significatif est réalisé en direction de l'éducation tant en investissement qu'en fonctionnement.

Vous voyez apparaître les moyens que nous inscrivons pour l'investissement :

- Finalisation des travaux de l'école Lamartine : 4 M€ de crédits de paiement
- Gros entretien des bâtiments scolaires : 1,5 M€
- Achats des bâtiments Westinghouse pour la création d'une école dans le quartier Sud :

2,5 M€

· Cours « oasis »

Gilles Boitte en a parlé, je n'y reviens pas. Nous sommes là dans une phase de diagnostic sur l'ensemble des écoles, avec l'idée d'avoir une cours d'école qui en 2023 pourrait être transformée en cours « oasis » pour servir de vitrine notamment pour la suite.

Ce sur quoi je veux insister parce que c'est effectivement important, c'est la restauration scolaire.

Vous l'avez vu dans la présentation des slides précédentes, nous avons une augmentation de 800 000 €, tant en 2022 qu'en 2023, sur la restauration scolaire. C'est essentiellement l'augmentation des denrées mais c'est aussi la hausse des salaires des personnes qui travaillent pour la restauration scolaire.

Nous avons fait le choix, au cours de l'année 2022 pour une application à la rentrée de septembre, de baisser les tarifs de la restauration scolaire pour la très grande majorité des familles en modifiant les tarifs en fonction du quotient familial.

Nous faisons le choix, en 2023, de maintenir ces tarifs de 2022 et donc de maintenir leur baisse, alors qu'il y a une augmentation de 800 000 € des dépenses de restauration scolaire.

C'est, me semble-t-il, quelque chose d'important en direction des familles dans une période de crise.

Les villes n'ont pas les moyens de tout faire, mais si nous pouvons permettre à de plus en plus d'enfants de manger des plats et repas tout à fait équilibrés et à des prix de plus en plus raisonnables pour le budget familial, je pense que c'est quand même une action très significative et qui mérite d'être soulignée.

Une dynamique au service du sport

Dans la dynamique des Jeux olympiques de 2024.

• Cela ne vous échappe pas parce que cela fait l'objet de discussions ici mais également d'articles dans Sevran Le Magazine (SLM), nous allons recevoir le bassin olympique en 2024, après

les JO, mais les travaux vont commencer dès cette année. C'est pourquoi il y a des CP à hauteur de 2,8 M€ pour le démarrage des travaux du bassin olympique « héritage ».

- C'est aussi un projet de salle de sports acrobatiques à la Cité des Sports, qui remplace le projet initial d'une salle de sports acrobatiques adossée au gymnase Victor Hugo (qui avait été travaillé initialement), pour un montant d'AP de 9,1 M€. Nous sommes là dans les phases de travaux, avec 150 M€ de CP.
 - C'est également l'achat d'un nouveau ring de boxe pour éviter les locations.

Nous ne sommes pas tout à fait dans le même niveau de dépenses d'investissement que le précédent projet.

- En matière de fonctionnement, c'est la reprise des activités après la crise sanitaire, avec des actions nouvelles comme les Foulées sevranaises et l'intensification des activités d'été.
- C'est aussi potentiellement de nouveaux projets à venir en lien avec le Département et les JO 2024.
 - Une dynamique au service de la culture

Là aussi, nous sommes dans une phase post-Covid.

Vous voyez apparaître les grands axes de la politique culturelle qui sont les suivants :

- Développement de l'éveil artistique des très jeunes enfants en lien avec le Département
- Offre renouvelée de spectacles sur le temps scolaire (élémentaire, collège et lycée)
 Un des premiers exemples est le Festival des Rêveurs éveillés, qui a été une très grande réussite.
 - Reprise des activités avec une saison culturelle renforcée.

J'ai parlé du Festival des Rêveurs éveillés.

- Au conservatoire, c'est la mise en place d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur. C'est une mesure nouvelle.
- En investissement, c'est le projet de reconstruction de la salle des Fêtes dans laquelle nous nous trouvons.

Nous étions partis sur de la rénovation mais au regard de l'état de bâtiment et de la passoire thermique qu'il représente, il nous a paru que la reconstruction était quelque chose de plus économique à long terme et que nous allions nous y engager, pour des CP à hauteur de 150 000 € en 2023 pour la réalisation d'études.

> Une dynamique pour un cadre de vie apaisant

En espérant que nous ayons des conditions de vie apaisées.

- Nous avons parlé de la désartificialisation, je n'y reviens pas, qui va concerner tout particulièrement l'aménagement du centre-ville, avec une continuité : Parc des Sœurs, places Crétier et Bussière, Parc Louis-Armand et un jour jusqu'au cimetière, mais le plus tard possible c'est à souhaiter (sourires), et la démolition de l'ancien commissariat.
 - Création de trois nouveaux îlots de fraîcheur
- Développement des projets d'agriculture « en ville » -la correction n'a pas été apportée, mais j'ai retenu la leçon-, avec un Plan alimentaire territorial.
 - Travail sur les mobilités : Plan vélo, les voiries
- Élaboration du PLUi, dont nous avons parlé dans un précédent Conseil municipal, qui permettra d'actualiser les règles d'urbanisme conformément à nos orientations budgétaires et d'affirmer nos exigences vis-à-vis des promoteurs publics ou privés.
 - > Une dynamique pour une ville active
- Autour de l'activité commerciale dans notre ville, avec une préoccupation sur le développement des commerces de proximité, leur implantation et diversification
- Possibilité, en investissement, d'acquérir si nécessaire des baux ou des locaux à des fins de régulation de cette implantation commerciale

- Redéfinition de l'offre du marché du centre-ville, avec un important travail qui est fait actuellement par les services et l'élu en charge, avec un comité de pilotage particulier
 - Travaux prévus avec la SPL Séquano sur la halle du marché forain et ses abords
 - Contribution à la filière de l'écoconstruction

Nous en avons déjà parlé.

• Développement de l'économie sociale et solidaire : d'une part, en répondant à la manifestation d'intérêt du ministère de l'Agriculture pour les ateliers Constantin et, d'autre part, en aidant à la mise en place d'une ressourcerie.

Ce sont les projets sur la ville active.

Avec tous ces beaux projets, nous en arrivons au profil prévisionnel de la dette (capital et intérêt).

La partie matérialisée en bleue est le capital et, en rouge, l'intérêt.

C'est sur la base des emprunts déjà contractés.

Cela commence à baisser en 2025 mais, plus précisément, vraiment en 2028.

Nous avions déjà projeté ce profil de la dette, où nous restons sur les années à venir sur un même niveau à peu près de remboursement de capital. En revanche, nous avons une diminution progressive des remboursements d'intérêt, qui vient du fait que les derniers emprunts que nous avons contractés sont sur des taux d'intérêt très bas et à taux fixe. Je vous rappelle qu'en 2021, nous avons contracté un emprunt de 4,8 M€ à un taux d'intérêt à 0,69 %. Nous sommes à 7,1 % d'inflation et donc c'est de l'argent qui ne nous coûte pas cher aujourd'hui, clairement.

Vous est projeté le profil prévisionnel de la dette - prospective en termes de remboursement : le capital amorti et le capital simulé. Il nous faudra progressivement recourir à de nouveaux emprunts par rapport à nos projets d'investissement qui sont repris dans le plan pluriannuel d'investissement.

Les deux tableaux ainsi se complètent.

Par rapport à l'investissement, nous sommes dans une démarche -d'autant plus importante si nos capacités d'autofinancement diminuent- de recherche de financements.

Nous avons déjà parlé du lancement de l'ANRU, qui est une participation importante.

Il nous faut arriver à finaliser le dialogue avec l'EPT sur la répartition des financements et l'équilibre financier pour les travaux d'aménagement et la construction des équipements.

Nous solliciterons évidemment la DPV (Dotation Politique de la Ville) en particulier, mais pas seulement.

Nous avons un principe, qui est que nous ne pourrons réaliser ces opérations d'investissement que si nous avons des subventions. C'est pourquoi il nous faut rechercher des subventions en fonction de nos projets d'investissement.

L'emprunt d'équilibre, aujourd'hui, est limité au remboursement de la dette en 2023, soit 8,4 M€.

Nous sommes dans une dynamique d'investissement, sur laquelle je vais passer un peu rapidement.

Nous confirmons les autorisations de programme votées au BP 2022, notamment pour :

- L'implantation du bassin olympique
- La réalisation de la salle de sports acrobatiques
- La restructuration du restaurant du groupe scolaire Perrin
- L'implantation du groupe scolaire dans le guartier Sud

Ce sont les mêmes montants d'AP vus en 2022.

Nous créons deux nouvelles autorisations de programme pour 2023, afin de pouvoir gérer :

- Le remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques, dans un contexte de très grande lenteur des fournisseurs de véhicules électriques pour répondre à nos marchés.
 - L'embellissement du Parc Louis-Armand (700 000 €).

Sans le détailler, vous l'avez dans le rapport budgétaire, vous est présentée cette fois la dynamique d'investissement par grandes thématiques : ville active, ville citoyenne, etc., où nous reprenons l'ensemble des autorisations de programme que nous avons sur ces sujets et la proposition d'ouverture de crédits de paiement pour 2023 et 2024. Vous vous rappelez que nous annonçons l'ouverture de crédits de paiement pour l'année suivante et nous ouvrons les crédits de paiement pour 2023, ce qui permet une continuité de l'intervention des services.

Pour conclure, je voudrais dire deux mots qui font peut-être un peu le pendant avec le propos introductif de M. le Maire.

Ce budget est un choix politique fort.

Malgré des marges de manœuvre entamées, nous faisons le choix de supporter l'intégralité des fortes augmentations de dépenses et de ne rien répercuter sur les Sevranaises et les Sevranais : pas d'augmentation des taux d'impôt et pas d'augmentation des tarifs.

Dans le même temps, nous développons nos actions de service public en direction de toute la population et gardons le cap sur nos projets d'investissement structurants pour l'avenir de la ville. Nous avons pu le faire, contrairement à bien d'autres villes qui rencontrent de réelles difficultés, en 2022 et nous pouvons le faire en 2023. Mais pour combien de temps encore ? Notre gestion responsable ne suffira pas si l'exécutif s'entête à vouloir faire porter aux collectivités territoriales une bonne partie de son objectif de réduction des dépenses publiques.

Comme vous l'avez vu, dès 2023 nous connaissons un effet de ciseau entre l'évolution des recettes et celle des dépenses. Nous ne pourrons pas absorber un tel effet dans la durée. Et pourtant ce que nous proposons aux habitants, dans ce que nous engageons pour la transition écologique, il n'y a rien de trop, rien de superflu. Nous pourrions et voudrions faire tellement plus.

Plus que jamais il nous faut dénoncer la politique d'austérité que l'exécutif fait peser sur les collectivités.

Notre ambition et notre volonté pour Sevran et ses habitants ne sont pas entamées. Elles nous renforcent, par contre, dans notre combat pour plus d'égalité territoriale.

C'est la conclusion que je voulais vous proposer pour cette présentation du budget.

M. le Maire.- Je rappelle que c'est une présentation du budget commune aux délibérations n°6 à n°10.

Madame Bernex a développé tous les sujets et enjeux qui sont soulevés par ces délibérations.

Nous débattrons d'une manière générale sur tout ce qui a été présenté et lorsque nous passerons au vote, nous voterons délibération par délibération, en commençant par la délibération n°6 (le vote des taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2023) jusqu'à la délibération n°10 (le budget principal de la Ville en 2023).

Y a-t-il des interventions? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Juste avant, je voudrais régler un point.

Je ne comprends pas cette haine de Gilles Boitte à l'égard du Général de Gaulle. Enfin, je la comprends peut-être parce qu'effectivement M. Boitte ne doit pas aimer les gens qui sont déchus de leur nationalité comme le Général de Gaulle par le Maréchal Pétain! Il y a des gens qui préfèrent « Pétain » plutôt que « de Gaulle ». Mais vraiment, cette haine réaffirmée à chaque Conseil municipal me paraît complètement démesurée.

Par ailleurs, mon cher Gilles, le Général de Gaulle est parti avec simplement sa retraite de Général de brigade : il a refusé la retraite qu'on voulait lui donner de Général d'armée et il a refusé sa retraite de Président de la République.

Toi, qui en général dénonce toujours les milliardaires, j'aimerais bien que tu dénonces notamment la fille de « Chávez » qui est la première fortune aujourd'hui du Venezuela.

Allez taxer « Chávez » mais laissez en paix le Général de Gaulle.

Maintenant je voudrais intervenir sur le budget.

Je ne vais pas entrer dans les détails, Mme Bernex l'a fait, simplement je voudrais quand même corriger quelques contrevérités.

La devise de la République, c'est : Liberté, Égalité, Fraternité.

La Liberté sans l'Égalité, c'est pour moi souvent la licence pour ne pas dire la luxure. Ce sont un peu les États-Unis.

L'Égalité sans la Liberté, c'est la tyrannie. C'est la Russie soviétique, c'est la Chine de Mao, que beaucoup d'ailleurs qui la dénoncent aujourd'hui étaient les premiers à la soutenir. Je pense à quelqu'un, toujours en chemise blanche, qui voudrait nous emmener dans une Troisième Guerre mondiale en nous disant : « Allez-y, allez-y, on va se taper les Russes. » et qui jadis était avec ces régimes totalitaires.

Pour que la triade marche, il faut qu'il y ait de la fraternité et je pense qu'au fond ce budget en manque un peu. Mais avant de vous l'expliquer, j'aimerais revenir sur un point : les chiffres.

Cela fait effectivement quelques années que je pratique le Conseil municipal de Sevran et j'avais souvent entendu : « Nous allons vous présenter ce soir un budget de combat. », ce que je n'ai pas entendu ce soir. On nous a dit que c'était un budget plutôt d'équilibre, etc.

Effectivement, c'est quand même un budget qui demeure contraint parce qu'on reste encore avec un certain nombre d'agrégats financiers et budgétaires qui ne montrent pas une aisance particulière. Pour autant, on a quand même environ comme l'a précisé Mme Bernex 100 M€ à peu près de fonctionnement –j'enlève les 800 000-900 000 € près– et environ la moitié de plus pour l'investissement, en tenant compte quand même d'un certain nombre de doubles emplois qui font un peu diminuer l'investissement.

C'est un budget qui existe. Pour autant, vous l'avez bien vu et c'est notre faiblesse première, sur le plan des recettes propres (payées par les résidents et qui tombent dans les caisses), ce sont en gros 25 M€ par rapport à la centaine de millions, c'est-à-dire environ un quart. J'ai toujours dit, et M. Bacon le contestait, que pour moi la richesse doit venir de la production propre à la ville. Car un jour on ne les aura plus et vous l'avez d'ailleurs bien dit, Madame Bernex : au fur et à mesure que les choses avancent, on perd des dotations. L'État est de plus en plus rapiat, radin, etc. En tout cas, il n'est pas à la hauteur avec les collectivités et diminue très largement les choses.

Il n'y avait d'ailleurs pas que Mme Assassi, ce sont toutes tendances confondues et notamment c'est une bataille du Président Larcher qui ne cédera pas là-dessus. Le Président des Maires de France, M. Lisnard (Maire de Cannes), a d'ailleurs déclaré que le compte n'y est pas. Il fallait effectivement que les DGF puissent augmenter d'au moins l'inflation, voire un peu plus pour constater une certaine progression. Cela, on ne l'a pas.

Il y a quand même un point important que je voudrais souligner. Certes, il n'y aura pas d'augmentation des taux pour les Sevranais et vous l'avez bien dit, parce que vous connaissez la sémantique et savez que chaque mot est important Madame Bernex : il n'y aura pas d'augmentation des taux. Mais il y aura une augmentation de l'impôt pour les Sevranais, lorsqu'ils recevront leur avis d'imposition à l'automne, parce que les bases ont été revalorisées d'environ 6 % ou 7 %. Il y aura donc *grosso modo*, en fin d'année, un poids supplémentaire, en plus de l'inflation qui est déjà subie, de 7% sur l'avis d'imposition des Sevranais.

En outre, on va créer un impôt supplémentaire sur les résidences secondaires qui sont de l'ordre de 91 à Sevran, soit à peu près 0,5 % du total des résidences sur la commune.

Je trouve que faire une fixation d'augmentation sur les résidences secondaires est complètement inutile.

300 000 €, cela veut dire que ces gens-là, en moyenne, auront une taxe d'habitation sur leur résidence d'environ 4 000 €. Vous me direz : « Je ne connais pas de gens qui viennent passer leurs vacances à Sevran dans leur résidence secondaire. ». Détrompez-vous, on a quelques Sevranais anciens qui le font et qui, en dehors des vacances, habitent ailleurs. En outre, ils consomment. En général, ce sont des personnes âgées qui se rendent dans le commerce local donc elles le font vivre, etc. C'est pourquoi, selon moi, c'est une erreur, c'est une tromperie.

Cela représente le budget des Fêtes & Cérémonies. Je ne dis pas qu'il faut supprimer les fêtes et cérémonies, mais si on regarde dans le détail et je pense qu'il y a des explications, à mon avis il y a des erreurs d'imputation, le budget est multiplié par environ trois entre 2022 et 2023. Il arrive à peu près à 300 000 €, ce qu'on va récupérer sur les résidences secondaires.

Je pourrais citer d'autres chiffres qui augmentent au niveau des dépenses.

Le problème, selon moi, repose sur notre absence de recettes propres que l'on dégage.

L'explication est relativement simple. Je pense que dans l'ensemble des orientations, des priorités qui ont été dessinées –cela a d'ailleurs été le dernier chapitre abordé–, le parent pauvre de la Commune est le développement économique et le commerce. Je reviendrai sur ce point, qui me tient à cœur, car selon moi le nécessaire n'est pas fait.

J'ai un exemple qui sera très parlant dans ce domaine pour les Sevranais : aujourd'hui, place Gaston Bussière, on a une chocolaterie qui est toujours fermée et lors de l'attribution du nouveau titulaire du bail qui s'est faite dernièrement −je n'ai pas tout entendu, mais je suis peut-être un peu dur de la feuille comme certains me le font remarquer, lors des réunions, d'une façon peu courtoise mais enfin j'en ai vu d'autres−, on a pris le dossier de gens qui nous disent que dans trois ans ils réaliseront 6 M€ de chiffre d'affaires dans leur commerce de la chocolaterie du coin. J'ai fait le tour de tous les commerçants, qui m'ont dit : « C'est une aberration, 6 M€! ».

C'est une fois de plus un commerce qui dans moins de trois ans aura fermé.

On a mis trois ans pour avoir deux dossiers simplement qui ont candidaté. Pourquoi ? Parce que la ville n'attire plus comme l'a dit tout à l'heure justement Jean-François Baillon. Il ne faut pas se voiler la face, des gens commencent à partir et cela est inquiétant.

Dans le domaine du commerce de détail, j'aurais préféré que des enseignes comme Nicolas, Picard, etc. puissent venir comme elles se pressent sur les villes d'Aulnay-sous-Bois, de Blanc-Mesnil et d'autres encore.

Sur le commerce, il ne se passe plus rien à Sevran, quasiment que des fermetures.

L'ouverture de la brasserie de Westinghouse, ce n'est pas une brasserie mais un kebab amélioré. Le restaurant derrière n'est toujours pas ouvert. Dans le restaurant de poisson, on ne sert pas d'alcool. J'en passe et des meilleures et je pourrais continuer les exemples à foison.

Non, on n'a pas aujourd'hui un commerce de qualité. Pourquoi ? Parce qu'on ne se donne pas les moyens. Au service du Développement économique, il n'y a quasiment plus personne. On n'a toujours pas de nouveau directeur. Effectivement, l'élu responsable a peu de moyens donc comment voulez-vous qu'il se développe ?

J'ai un exemple qui est inquiétant et nous serons complètement avec vous : c'est Carrefour Sevran filiale bas de gamme brésilienne du groupe Carrefour. Là-dessus, posons-nous aussi les questions !

Monsieur le Maire, vous avez parlé avec justesse de la rue Raoul Dautry, de la place Mandela. Est-ce que cette situation qui perdure depuis des années n'a pas un lien de causalité avec la décision de Carrefour de partir ? On a le centre commercial Carrefour, on sort place Mandela, un peu moins mais encore, et surtout Raoul Dautry, c'est effectivement un no man's land qui ne peut pas attirer des investisseurs. Et malheureusement, si on a une filiale bas de gamme de Carrefour, on va encore faire rediminuer l'attirance globale de la ville.

Quand je dis « il faut qu'on ait des recettes propres », mais sans aller augmenter les 91 petits pavillons souvent qui datent d'un temps révolu, il faut créer de la croissance au niveau économique sur ce territoire. On peut le faire. Certes, il y a des choses qu'on a loupées et certainement Westinghouse, où il aurait été préférable de faire un lieu de développement économique sur quasiment la globalité du secteur plutôt que de refaire des grands ensembles qui aujourd'hui posent un problème, que certains de la majorité de l'époque avaient déjà évoqué et qui va effectivement se renforcer c'est certain. Là-dessus, il n'y a pas photo.

J'ai aussi dit qu'il manque un peu de fraternité. Certes, on fait un effort dans le domaine social, notamment sur les écoles et je suis complètement d'accord si on peut diminuer le tarif qui est proposé aux parents. Car souvent, à Sevran, dans la situation actuelle, beaucoup de gens

« galèrent » pour payer les tickets de cantine et souvent il n'y a que ce repas du midi que l'enfant a ou éventuellement, ce que l'on fait et qui est très bien dans les écoles, le petit-déjeuner dans un certain nombre d'établissements et c'est très important.

Cependant, vous majorité qui êtes à peu près à la moitié de votre mandat par rapport aux dernières élections, et c'est un peu l'exemple du Conseil municipal de la jeunesse ou des enfants, vous allez doucement, à un rythme qui à mon avis est un peu lent. Un mandat de six ans, cela va vite. Je peux vous dire qu'en six ans, vous n'avez pas le temps de bâtir effectivement une véritable réorientation de la ville.

Vous avez certainement cette envie d'une réorientation par rapport à des erreurs qui ont été commises dans le passé. Mais si vous n'allez pas plus vite, vous n'allez pas y arriver et à mon avis cela est dommage : dommage pour vous, je m'en fiche un peu, si vous n'êtes pas reconduits dans votre mandat, je ne vais pas pleurer. Mais cela est dommage pour les Sevranais, honnêtement.

De grâce, on appuie un peu sur le champignon. Il ne faut pas non plus rouler dans le sens inverse parce qu'on aurait pris un peu trop de cocaïne et défoncé des gens. Non, je ne dis pas cela ! Mais il faut quand même qu'on appuie un peu sur le champignon et effectivement qu'on voie des projets sortir.

Il faut que cette ville vive à plein poumon, dans le respect du développement durable, mais qu'elle vive. Les Sevranais le veulent et l'attendent. C'est pourquoi je dis que globalement, il manque de la fraternité dans ce budget par rapport à la liberté et à l'égalité.

Il est évident que je ne voterai pas ce budget, qui néanmoins comprend des choses intéressantes. Sur le rééquilibre d'un certain nombre de choses, on le dit, on le voit, on l'examine dans la commission des Finances.

D'ailleurs, mes collègues relèvent qu'il n'y a pas grand-monde dans les commissions. Je ne sais pas si c'est parce que je suis dans cette commission mais nous, en commission des Finances, nous sommes plutôt pleins. Avec Mme Bernex nous nous félicitons, nous avons des clients (sourires). Il manque rarement du monde et nous en sommes très satisfaits, et en règle générale nous avons des débats particulièrement nourris. Certes, nous pouvons avoir des contradictions, en tout cas nous débattons. Puis, cette commission des Finances, nous la préparons en amont avec l'adjointe responsable aux finances et l'ensemble des agents, que je remercie d'ailleurs et M. Kerrest en particulier, le directeur Financier. C'est sûr que tous les mois, nous avons environ trois séances pour la commission des Finances et je le fais d'autant plus volontiers que –je rejoins un peu Gilles Boitte–, je suis un peu comme le Général de Gaulle, je n'ai rien demandé! Je ne me compare pas au Général de Gaulle, Gilles Boitte! Non, je n'ai pas encore cette tête-là, ne t'inquiète pas! (Sourires)

Nous ne voterons pas ce budget, c'est vrai, mais nous disons : appuyez un peu sur le champignon ; ayez un peu plus d'énergie ; faites avancer les choses par rapport à la population et mettez un peu plus de fraternité.

Je n'ai pas trop aimé les réflexions quand on ne nous a vus que comme des opposants particulièrement... Oui, il y a certainement dans cette salle des opposants complètement négatifs, qui n'ont qu'une vision des choses : c'est éventuellement dégrader, injurier, etc., les autres. Nous, ce n'est pas notre opinion ni notre façon de faire. Nous ne le ferons jamais. Je ne l'ai jamais fait et je ne le ferai pas. Même au pire moment où j'ai connu ici, dans cette salle, un dénommé Bernard Vergnaud, où ce n'était pas toujours facile, nous n'allions pas non plus dans l'injure. Nous restions corrects, et je crois que nous le restons encore. Par conséquent, qu'on ne dise pas que quand c'est blanc, nous disons noir et inversement. Par contre, nous disons les choses dont nous pensons qu'elles peuvent faire progresser le débat.

C'est ce que je souhaitais dire ce soir.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Chantrelle.

M. Chantrelle.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, le vote du budget municipal est l'aboutissement d'un processus important qui permet d'éclairer les citoyens sur l'utilisation de leurs impôts, même si ces impôts ne représentent qu'un quart des recettes de la Commune comme cela a été présenté précédemment.

En général, le budget détaille les recettes et les dépenses d'une municipalité pour le nouvel exercice financier et décline par la même occasion les orientations.

Ainsi, le budget est un moyen de déterminer comment sont allouées les ressources de la Commune pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens et pour transformer notre ville pour l'adapter aux enjeux futurs.

C'est une décision avant tout politique, qui a un impact concret sur la vie de nos concitoyens et c'est pourquoi il est important que nous ne perdions pas de vue non seulement les chiffres mais également et surtout les aspirations et les besoins réels de la population.

Nous le redisons ici, il est crucial que nous soyons tous impliqués dans le processus de prise de décision mais aussi dans le suivi, notamment en ce qui concerne la mise en production des investissements portant sur les infrastructures et les travaux. Par exemple, nous devons reconnaître que nous n'avons pas été en mesure de mener certains projets de travaux en 2020 pour lesquels nous avions budgété des fonds. Le taux de réalisation, à ce sujet, n'est pas suffisant.

Par ailleurs, la rénovation urbaine et les projets d'infrastructure tels que l'école quartier Sud, la piscine, la salle des Fêtes et j'en passe, arrivent à grands pas avec nécessairement un impact à venir sur nos finances.

Il est impératif que les investissements d'entretien de nos équipements existants budgétés soient réalisés sans décalage dans le temps afin qu'aucun retard ne vienne impacter les futurs budgets, mais aussi que ces investissements reportés ne soient pas soumis à la spirale inflationniste qui continue à s'intensifier.

Pour notre part, nous avons demandé un suivi budgétaire régulier, des bilans intermédiaires, des points d'étape afin de nous assurer de l'exécution dans le temps des investissements inscrits au nouveau budget.

Le travail autour du budget ne doit pas s'arrêter à la rédaction de son rapport, mais doit aussi s'assurer de la mise en œuvre dans le temps des investissements programmés.

Je profite de mon intervention pour encore une fois remercier l'ensemble des agents, toutes catégories confondues, qui œuvrent chaque jour pour maintenir dans notre commune un haut niveau de service public.

Il est important que ces remerciements et cette reconnaissance partagée ne soient pas seulement de vains mots, et que cela se traduise en actes pour eux au regard notamment de l'inflation qu'ils subissent.

Je vous remercie.

M. le Maire. - Madame Bernex ?

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je retiens des propos de M. Geffroy que ce que nous faisons pour la ville et pour les Sevranaises et les Sevranais va dans le bon sens puisqu'il nous invite à accélérer. Par conséquent, nous essaierons de retenir vos recommandations pour aller au plus vite mais je pense que c'est réellement notre volonté.

Ensuite, je dirai un mot sur le manque de fraternité.

Je ne pense pas que l'on puisse dire que notre budget manque de fraternité, en tout cas il faut peut-être nous entendre sur ce que ce mot veut dire en matière d'action publique sur la ville.

Tout ce que nous réalisons dans le cadre tant du sport que de la culture, qui s'adresse aussi bien aux jeunes, aux adultes qu'aux vieux, tout ce que nous faisons pour les séniors, si ce n'est pas de la fraternité ou des actions qui permettent le lien social, alors je ne vois pas ce qu'est la fraternité en termes de traduction en matière d'action publique.

Vous l'avez vu à travers la présentation du budget, notre volonté, alors que des villes ont été obligées de le faire, n'est pas de réduire.

Ce que nous avons fait en termes de réduction, de fraternité ou de lien social, c'est l'annulation des vœux aux personnalités. Mais nous l'avons fait pour préserver les possibilités d'intervention en direction des jeunes, des moins jeunes et des séniors.

C'est pourquoi, selon moi, il n'est pas tout à fait juste de dire que notre budget manque de fraternité. En tout cas, notre souci de la population est un souci constant.

Puis, sur la question des impôts, j'ai effectivement parlé de la valorisation des bases et je ne l'ai pas caché : c'est 7,1 %. Ce n'est peut-être pas suffisamment explicite mais, effectivement, cela se traduit par une augmentation des impôts mais pour les seuls Sevranais qui payent aujourd'hui de la taxe foncière. Les Sevranais qui ne payent plus de taxe d'habitation à partir de 2023, qui sont la majorité de la population, ne verront pas une augmentation de leurs impôts. Bien évidemment ils vont devoir le supporter, j'en ai bien conscience, mais cette décision vient du gouvernement et non de la Ville.

Ce sont des décisions qui ont été prises depuis quelque temps, d'aligner la valorisation des bases sur l'inflation. Ils ne l'ont pas fait sur les dotations qu'ils nous versent directement et peut-être auraient-ils pu jouer sur l'augmentation des dotations et moins augmenter les bases ? Ce n'est pas le choix qu'a fait le gouvernement.

Cela s'applique donc à une partie mais pas à la majorité de la population.

Enfin, et c'est un détail : sur les Fêtes et Cérémonies, nous n'avons pas multiplié par trois dans la mesure où, au contraire, nous avons été très regardants.

Nous pourrons entrer dans le détail technique à l'occasion d'une commission des Finances, mais ce sont des modifications d'imputation qui peuvent donner cette impression qu'il y a une multiplication par trois du budget.

Ce sont les éléments de réponse que je souhaitais d'ores et déjà apporter.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur la délibération n°6, sur les résidences secondaires et l'augmentation de la taxe, car la dernière phrase du premier paragraphe de la page 4 me fait très peur. En effet, elle indique que « cette réaction sera elle aussi bénéfique puisqu'elle fera augmenter la population de la ville et donc, par conséquent, les dotations de l'État. ».

Cette phrase me fait peur parce qu'on parle encore une fois d'augmenter la population de la ville, qui est déjà saturée je pense que nous sommes tous d'accord sur le constat. Mais surtout, on a l'impression que l'objectif de la Municipalité est d'augmenter la population pour obtenir des dotations de l'État supplémentaires. Autrement dit, que votre objectif politique est d'augmenter la population pour dépendre encore plus de l'État. Or, comme le soulignait Philippe Geffroy, on a besoin de recettes dans la ville et on n'a pas besoin de continuer à quémander tant auprès de l'État. Il nous faut être un peu plus indépendants et là, on a un objectif politique : c'est aller chercher de l'argent auprès de l'État, ce que je trouve absolument effarant.

M. le Maire.- Si vous voulez bien on garde votre intervention et la réponse, lorsque nous aborderons ladite délibération, car elle est importante.

Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Je ne vais répondre à personne.

Je considère que malgré la baisse des dotations et le désengagement de l'État, sur les questions de péréquation, puisqu'au lieu de répondre à des questions on fait plutôt des appels à subvention donc une forme de perte d'autonomie financière des collectivités, le budget 2023 comme les précédents s'inscrit dans une transformation écologique engagée depuis plus de 10 ans de notre Commune.

Je vais citer quelques exemples et notamment la création des jardins partagés, pour des circuits courts et une alimentation saine et sans pesticide, qui préservent l'environnement et le pouvoir d'achat des familles sevranaises. Ces jardins sont devenus aujourd'hui des îlots de fraîcheur, des lieux de convivialité et de lien social –pour reprendre la notion de fraternité– sur notre ville.

Ce sont aussi les deux chaufferies biomasse (l'une de la compétence de la Commune et l'autre de la compétence de l'Établissement public territorial), qui ont remplacé les énergies fossiles par des énergies écologiques, moyen de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, tout en permettant une maîtrise des coûts de chauffage et d'eau chaude pour la Collectivité, pour ses équipements publics mais également pour les Sevranais.

Imaginez combien aurait été l'augmentation de la facture énergétique de la Municipalité sans ces deux chaufferies biomasse! Même si la Ville a dû affronter une augmentation, elle n'est sans aucune mesure celle que nous aurions eue avec le gaz ou le fuel.

Il en est de même pour les locataires : le rappel des charges aurait pesé encore plus lourdement sur le pouvoir d'achat des Sevranais. L'augmentation aurait été à peu près multipliée par trois, voire quatre si ce n'est cinq.

C'est le volontarisme politique qui paye et qui continuera à payer dans l'avenir.

L'interconnexion de la chaufferie biomasse avec la chaufferie de géothermie de Villepinte et la poursuite de cette volonté politique, de cette vision, c'est un travail de longue haleine.

Je pourrais aussi parler de la transformation de l'éclairage public en LED : c'est là aussi ce travail, entamé depuis plusieurs années, qui permet de réduire nos factures d'éclairage public.

Mais il faut aller encore plus loin, porter une ambition plus forte, avec un Plan d'arbres afin d'identifier dès à présent des terrains qui recevront des plantations en nombre suffisant pour contribuer à la lutte contre la pollution de l'air.

Il en est de même pour le photovoltaïque. C'est aussi une vision sur l'ensemble de la ville, avec un schéma directeur d'installation sur les bâtiments existants mais également ceux à venir. Ce schéma serait l'occasion de réfléchir sur la réutilisation de l'électricité produite.

Il a même été envisagé un temps d'avoir quatre hectares de photovoltaïque sur la ville.

Cette vision de transformation de la ville, de son adaptation aux enjeux actuels et à venir, est une vision politique qui dépasse le critère d'annualité du budget.

Il s'agit, tous ensemble, de faire de Sevran une ville dynamique et attractive car elle a su et elle continuera à anticiper les crises climatiques et environnementales. C'est cette ambition que nous portons et que nous continuerons à porter tous ensemble.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Bacon.

M. Bacon.- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord je remercie les services, l'ensemble des agents pour le travail autour de ce budget qui est considérable chaque année, ainsi que les élus.

Pour apporter quelques éléments de réponse à notre opposition constructive j'en conviens, savez-vous ce que représente la taxe professionnelle, la CVAE, par rapport aux recettes communales à l'échelle de la France ? C'est 6 % des recettes communales. On voit ainsi l'impact de la fiscalité locale, et notamment de la fiscalité économique qu'évoquait M. Geffroy tout à l'heure sur les finances des communes à l'échelle de la France : 6 % des recettes des communes.

On vient d'évoquer le fait qu'on dépend à 75 % des dotations de l'État.

Les recettes publiques, en général, sont constituées à 75 % de taxes.

La vérité, Monsieur Geffroy, est que tous les impôts sont des impôts locaux. L'immense majorité des recettes, que nous utilisons pour l'action publique, sont issues de la TVA et des taxes. Par conséquent, tout le monde les paye et essentiellement les pauvres.

C'est un premier élément : nous vivons dans un pays où la fiscalité est particulièrement injuste.

Le seul impôt progressif, et encore c'est à relativiser, est l'impôt sur le revenu.

On a supprimé l'ISF, etc.

La logique du gouvernement, qui est néolibérale, est limpide : assécher les finances locales, notamment les impôts locaux, pour augmenter la tutelle et ainsi décider de tout. Ils peuvent décider des politiques, et notamment faire de nous des courroies de transmission des politiques austéritaires.

Aussi, nous essayons de nous débattre comme des beaux diables et de faire tout ce que nous pouvons et je trouve que ce budget est quand même honorable.

Mais il faut regarder les choses en face, le but du néolibéralisme est clairement de mettre les communes sous tutelle.

Quant à augmenter nos recettes, nous avons une petite marge. Évidemment, chaque fois que nous implantons une économie locale, une entreprise ou autre, nous percevons ce qui s'appelle la CVAE (ex-taxe professionnelle). Nous aurons quelques recettes fiscales, mais il faut bien comprendre que c'est dérisoire. À moins d'implanter un aéroport ou de réimplanter une usine sur notre sol, de toute façon ce n'est pas cela qui changera notre dépendance à l'égard de l'État. Cela n'est même pas discutable : l'intérêt de réarmer notre commune sur le plan économique n'est pas du tout fiscal.

En revanche, je vous rejoins dans le fait qu'il y a un véritable intérêt dans la diversité des commerces et le dynamisme économique parce que cela augmente la qualité de vie des habitants. C'est un vrai débat, c'est-à-dire faisons en sorte d'avoir un commerce diversifié et qui corresponde aux besoins de la population, mais ce ne sera pas pour avoir des recettes fiscales... Ce seront quelques recettes fiscales, néanmoins cela reste dérisoire.

Sur Atacadão, c'est juste du mépris de classe. Lorsque vous faites un lien de causalité entre la situation des Beaudottes et le fait que Carrefour décide d'implanter Atacadão, c'est complètement inverser la situation. C'est du pur mépris de classe.

C'est parce que des gens modestes n'ont pas de pouvoir d'achat qu'on implante ce genre d'économie lowcost, qui par ailleurs nécessite de gros investissements de la part de Carrefour. Ils sont prêts à investir des millions pour exploiter les pauvres localement et pour coller à notre ville une image définitivement délabrée.

Ce sont ces paramètres qu'il faut avoir en tête.

Le groupe Carrefour est tout à fait opposé à l'augmentation tant du salaire minimum que des cotisations sociales.

Le seul aspect révolutionnaire de notre culture française, c'est concrètement la sécurité sociale à laquelle, par contre, il n'est pas question d'y toucher. En revanche, faire des commerces « dégueulasses » pour les pauvres et inonder la ville de camions, cela ne leur pose pas de problème et ils sont prêts à investir beaucoup d'argent pour cela.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Jacquart.

M. Jacquart.- Je souhaiterais intervenir sur le sujet de la tranquillité. Brigitte Bernex a présenté quelques points sur la question et je voulais appuyer ses propos, en particulier sur le bâtiment de la Police municipale qui va enfin voir le jour prochainement.

Je précise que le jury s'est réuni le 8 février dernier et que nous avons retenu quatre candidats pour l'étude conception-réalisation. Nous aurons les résultats dans deux mois environ, et nous pourrons voir enfin la pose de la première pierre sur le bâtiment en 2023.

C'est un projet important et structurant, au service de la sécurité des Sevranais.

Ce bâtiment permettra de doter la Police municipale d'un outil à la hauteur des besoins, c'est pourquoi je tenais à appuyer sur ce point.

Monsieur Geffroy nous demande d'appuyer sur le champignon : c'est ce que nous essayons de faire en matière de sécurité, et notamment sur les questions de recrutement de l'effectif de la Police municipale où ce n'est pas simple. Les candidats sont peu nombreux et les communes sont toutes en demande.

Il a été dit précédemment qu'il y a un certain désengagement de l'État sur les questions de sécurité : on peut le voir en effet sur le sujet des effectifs de la Police municipale, mettant en difficulté bon nombre de communes.

Bien que ce soit compliqué, nous essayons d'appuyer sur le champignon et nous vous écoutons sur le sujet, en faisant quand même attention à ne pas dépasser les limitations ni à être verbalisé vous l'avez dit tout à l'heure.

C'est important et nous allons continuer à le faire, car nous avons besoin de la Police municipale qui réalise un immense travail dans l'intérêt des Sevranais.

Tout à l'heure, il a été cité la rue Raoul Dautry et M. le Maire a fait un préambule sur la question. Il est vrai que nous y effectuons énormément d'opérations ponctuelles et, à une certaine époque, sur la halle Mandela. Nous nous penchons sur la question, dans la mesure où notre volonté serait de bénéficier d'une présence statique pour être enfin en capacité d'y régler la situation. Mais bien évidemment cela est assujetti aux effectifs de la Police municipale, parce que la Police nationale a malheureusement d'autres contraintes et ne pourra pas être présente sur le sujet.

C'est ce sur quoi je souhaitais appuyer concernant le budget et les questions de sécurité.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Boitte et ensuite M. Mériquet.

M. Boitte.- Je vais poursuivre la partie de ping-pong sur le Général de Gaulle.

Je ne peux pas avoir de haine contre le Général de Gaulle, Monsieur Geffroy. Comment je pourrais haïr un homme qui, le 7 juin 1968, a déclaré : « Dans le système capitaliste, la propriété, la direction, les bénéfices des entreprises n'appartient qu'au capital, et alors ceux qui ne le possèdent pas se trouvent dans une sorte d'état d'aliénation à l'intérieur même de l'activité à laquelle ils contribuent. Non. Le capitalisme du point de vue de l'homme –on ajouterait aujourd'hui « et de la nature » – n'offre pas de solution satisfaisante. ». C'est une citation, pour inspirer M. Geffroy une prochaine fois.

Je souhaiterais faire une remarque sur le rapport de présentation du budget.

On a bien abordé la question des cours d'école, qu'on appelle cours « oasis » mais il faudra qu'on développe le contenu.

Je voudrais insister sur le plan qui est intitulé « une naissance, une essence » : en clair, la plantation d'un arbre pour chaque naissance d'un enfant à Sevran, qui peut révolutionner la ville parce que nous avons 800 naissances chaque année.

800 naissances / 800 arbres plantés chaque année, et là il ne s'agit pas d'arbres de 30 centimètres, cela va effectivement provoquer une modification de l'allure de notre ville.

Il y a bien sûr le remplacement des arbres qui sont malades mais ils ne sont pas au nombre de 800. Nous allons donc multiplier le nombre d'arbres dans la ville et je voulais le souligner, car c'est une décision je pense importante qui a été prise.

Concernant Atacadão et Carrefour, je voudrais préciser deux choses.

On connaît l'argument du groupe Carrefour et de M. Bompard pour essayer d'implanter son entrepôt bas de gamme à Sevran. En effet, ce n'est pas la rue Raoul Dautry qui les attire mais la proximité de la D115 et donc toutes les liaisons routières que cela permet, ainsi que le parking de 2 000 places.

Cela signifie que leur projet est de geler, de pétrifier cet espace énorme au nord de la ville et de multiplier le flux de voitures venant sur Sevran. C'est donc inacceptable.

Il y a 50 ans, si mon souvenir est bon, ouvrait Euromarché. Le bâtiment de l'hypermarché d'aujourd'hui, c'est *grosso modo* celui qui a été inauguré il y a 50 ans. Il est amorti, réamorti et sur-amorti. Des travaux de réfection, qui ont été effectués, sont également amortis.

La grande distribution doit participer à la rénovation de Beau Sevran et permettre que cet espace complètement pétrifié, artificialisé soit un espace vivant, verdi et facilitant la liaison entre la gare et l'hôpital Robert Ballanger en particulier.

Nous pourrions fixer l'objectif de passer de Beau Sevran à Vert Sevran car c'est aussi de cela qu'il s'agit.

Sur la question de l'augmentation des bases, Mme Bernex l'a bien précisé, c'est une décision qui est prise par l'Assemblée à la demande du gouvernement. Cela va effectivement se traduire par une augmentation de la taxe foncière pour les Sevranais qui y sont assujettis, mais c'est une décision contre laquelle nous ne pouvons rien.

Imaginons un instant que nous décidions de diminuer le taux de la taxe foncière sur la ville, l'État se retournerait aussitôt vers nous en disant : « Arrêtez de demander des dotations et des subventions puisque vous êtes capables de diminuer la taxe foncière. ».

C'est donc une décision sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir, sinon celui de constater avec nos concitoyens qu'effectivement ils sont imposés un peu plus alors que comme l'a dit Jean-François Bacon l'impôt sur le revenu n'a jamais été aussi peu progressif et que c'est l'impôt sur la consommation qui fournit 60 % des recettes de l'État.

Le dernier point sur lequel je souhaite intervenir, c'est que je n'accepte pas qu'on parle de quémander des subventions ou du fait que la Ville soit constamment à la recherche de subsides venant de l'extérieur. C'est de l'argent qui nous est dû!

C'est parce qu'il n'y a pas une politique de péréquation des recettes des communes que nous sommes obligés d'emprunter le seul chemin qui nous est offert. Là encore, cela a été cité, on a le rapport du député Cornut-Gentille, il y a cinq ans, qui a montré à quel point la Seine-Saint-Denis avait été défavorisée par l'État depuis sa création. J'ajoute que les communes et l'arrondissement en particulier, qui ne faisaient pas partie de la Seine, étaient encore plus victimes de cette ségrégation instaurée par l'État depuis la création du Département.

C'est pourquoi nous n'avons aucune réserve, aucune honte dans notre recherche de subvention : nous récupérons, pour le bien des Sevranais, une petite partie de ce qui nous est dû de la part de l'État et de la République.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Mériquet.

M. Mériguet.- Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe votera bien sûr ce budget, tout en restant très attentif sur la réalisation des dossiers et des orientations que nous portons au niveau de notre écologie « chérie » comme on peut dire.

Je souhaitais faire un aparté parce que M. Geffroy nous a parlé tout à l'heure du développement économique.

Oui, il est sûr que nous avons un service qui est en pleine rénovation. Nous allons bientôt avoir du renfort, mais concernant la partie Westinghouse et sur certains commerces de proximité, je tiens à dire qu'en 2020 lorsque nous sommes arrivés à cette mandature, nous avions toutes les cellules qui étaient prises.

En 2021, nous avions perdu 8 cellules sur les 12 qui étaient disponibles sur ce boulevard.

En 2023, nous allons réussir de nouveau à avoir le plein des cellules.

Nous n'avons certes pas tous les commerces que nous souhaiterions, malgré de gros efforts de prospection. Cependant, nous avons aussi la satisfaction de voir que beaucoup de jeunes se présentent. Ce ne sont pas les jeunes traditionnels comme on peut dire, mais ce sont surtout des jeunes des pays de l'Est, d'Asie et du Maghreb, avec des dossiers, après étude, qui tiennent la route et pour lesquels nous avons donné toute notre confiance.

Effectivement, on ne peut pas boire d'alcool tant dans la brasserie du quartier Westinghouse que dans le restaurant de poissons Le Cap de l'Eau.

Mais nous aurons l'ouverture d'un restaurant portugais dans les quelques semaines à venir, où l'on pourra boire de l'alcool. (Sourires). Nous avons aussi la joie d'accueillir très prochainement deux jeunes qui vont se lancer dans la cuisine thaï et donc on pourra boire de l'alcool de riz peut-être, en tout cas de l'alcool. (Sourires)

Je souhaiterais faire un autre aparté.

Comme chacun a pu le voir dans le budget, la Ville a lancé une grande action sur la préemption de locaux commerciaux. Ce sont des choses dont nous avons besoin pour revitaliser certains axes de la ville et éviter l'implantation ou la création de programmes immobiliers sur lesquels nous aurions peu d'action.

Je tenais à vous en parler ce soir, car nous nous rendons compte aussi que certaines attitudes de marchands de biens se développent actuellement sur la ville pour faire de la surenchère sur les montants des baux ou des locaux qu'ils mettent en vente.

Ce n'est selon moi pas sérieux, car ils se sont engagés dans cette voie en pensant pouvoir obtenir une plus-value sur la vente de ces locaux dans le cas où la Ville ferait une préemption sur ces mêmes locaux.

Je tiens à dire que notre démarche au niveau de la préemption des baux commerciaux est saine et passe toujours par un avis du Cabinet et du service de Développement économique, mais surtout sur la base de réflexions et d'analyses sur lesquelles nous avons aussi l'interrogation sur les prix de valorisation qui nous sont donnés par les Domaines. Nous n'achèterons pas n'importe quoi à n'importe quel prix. Mais dans le cas où il y aura des ventes excessives, ceux qui seront les plus pénalisés seront bien sûr les acheteurs.

Concernant L'Otarie Gourmande dont vous avez parlé tout à l'heure, le dossier est en cours depuis trois ans.

Je rappellerai simplement à l'ensemble de mes collègues que le dossier « L'Otarie Gourmande », s'il est apparu, c'est que malheureusement il n'a pas pu continuer à poursuivre son activité puisqu'il était en faillite.

Nous avons lancé un premier appel à candidature sur une partie du local de L'Otarie Gourmande et nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas très satisfaisant au niveau de la surface offerte. Aussi, nous avons négocié avec la petite agence immobilière qui se trouve à côté, pour offrir à un commerçant une surface de vente beaucoup plus importante permettant une organisation des plus rationnelles.

Dernièrement, lors de la commission mixte qui nous a permis de procéder à l'attribution du double local puisque c'était la jonction de Transimmo et de l'ancien L'Otarie Gourmande, nous avons fait le choix, à 11 voix contre 3, d'une jeune sevranaise qui s'est lancée dans le prêt-à-porter mais avec un parcours très pointu dans le domaine de la vente, tant au niveau aussi de la bijouterie, des produits de maroquinerie que des vêtements d'hiver.

Selon moi, nous devons lui donner sa chance et si nous nous sommes trompés, nous nous en prendrons à nous-mêmes.

Nous vous avons bien dit, Monsieur Geffroy, qu'il y avait un business plan qui était à 6 M€. C'est effectivement une somme, et nous avons fait remarquer au porteur de projet qu'il est difficile d'avoir un chiffre d'affaires de cet ordre sur la première année. Mais il y avait deux autres business plan qui permettaient de rester à l'équilibre, de 4 M€ et de 2,5 M€. Aussi, lorsque vous présentez les choses, Monsieur Geffroy, parce que peut-être vous n'avez pas pu assister à l'ensemble de la discussion, essayez s'il vous plaît de les présenter dans leur globalité. Je veux bien après vous contrarier, mais ce n'est pas l'objet de ce soir, et cela fait maintenant assez souvent que je suis obligé de reprendre vos propos et cela m'ennuie beaucoup.

Cela fait deux ans et demi que je suis avec l'équipe du Développement économique, et je regrette que nous ayons vraiment peu de porteurs de projets sevranais.

Je ne sais pas comment nous pouvons forcer les jeunes sevranais à venir rencontrer le service Développement économique et discuter avec nous. C'est ce que nous faisons en continuité, seulement peu prennent la décision de s'investir dans un commerce. D'autres le font, avec des sacrifices de temps et aussi sur leurs loisirs. Mais s'agissant des Sevranais, pour l'instant, ils sont un peu à la traîne. Nous avons cependant de bons résultats sur la mission d'animation économique, où nous allons bientôt refaire le plein de toutes les cellules qui étaient disponibles avec des porteurs de projets, autoentrepreneurs aussi, qui sont de nouveau présents.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je vais laisser M. Geffroy intervenir. Monsieur Mériguet, vous n'allez pas répondre à M. Geffroy à qui je donne la parole pour vous répondre. Ce sera ensuite M. Baillon.

M. Geffroy.- Ce sera juste un point par rapport à la dernière réflexion de M. Mériguet. Monsieur Mériguet, je n'ai pas l'habitude de présenter des choses tronquées.

Puis, ce que je constate et cela est relativement grave, c'est que vous me dites que pour le vote il y a eu 11 pour et 3 contre, vous n'avez donc pas respecté le formalisme. Il n'y a pas que les élus qui ont voté, vous avez fait voter d'autres personnes et donc je considérerai que ce vote est nul et non avenu.

Si vous vous êtes trompé, Monsieur Mériguet...

En tout cas j'ai entendu ce soir, et on pourra sortir le *verbatim*, vous avez indiqué « 11 pour et 3 contre », vous n'avez donc même pas parlé de ma non-participation au vote puisque je n'ai pas voulu participer au vote. Cela veut dire que 14 personnes ont voté. Il n'y a pas 14 élus, donc vous avez fait voter des personnes dans cette commission... En outre, je vous avais alerté avant de sortir, Monsieur Mériguet : « Attention, si vous faites voter des gens qui ne sont pas des élus du Conseil municipal, la décision est nulle et non avenue. ». Par conséquent, il me faudra une explication parce que là-dessus je ne céderai pas.

- M. le Maire.- Monsieur Mériguet, pour répondre à M. Geffroy finalement.
- **M. Mériguet.** Excusez-moi Monsieur Geffroy, c'étaient 11 participants, donc 8 et 3 pour le vote. Mais nous vous donnerons le PV qui a été émis à la fin de la séance, il n'y a pas de souci.
 - M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Je regrette un peu les propos de M. Geffroy parce que je crois que M. Mériguet est quelqu'un de sérieux et qui en général, quand il mène des réunions, le fait avec sérénité et sérieux, donc je regrette un peu cet aparté.

Dominique Mériguet l'a dit, nous voterons bien évidemment ce budget et il s'est exprimé au niveau du développement économique.

Claude Chauvet a montré toute notre implication dans les différents projets.

Je serai assez bref, en reprenant une phrase que M. Geffroy a employée, à savoir que nous devrions accélérer.

C'est un beau budget, qui préfigure un beau développement durable de notre ville et effectivement, Monsieur Geffroy, nous avons l'intention d'aller plus loin, plus haut et plus fort. Bien sûr, Monsieur Geffroy, et ce, dans tous les domaines que Brigitte Bernex a développés. Nous pourrions les reprendre. Le PPI fixe cela sur une dizaine d'années mais nous, nous pouvons accélérer. Nous avons plein d'idées pour cette ville.

Cela fera plaisir à notre grand maître, M. Nivet, qui gère ce budget depuis très longtemps et qui nous dit que nous sommes dans une phase ascendante de maîtrise. Je remercie d'ailleurs les services avec le directeur Financier d'ailleurs, qui nous permettent de nous conforter dans ce bien-être puisque, actuellement, lorsqu'on regarde ce qui se passe dans les autres collectivités, je crois que chacun ouvre son poste et lit la presse, les collectivités territoriales sont en train de souffrir. Nous, ce n'est pas le cas.

Nous tenons la corde parce que nous avons relevé le défi budgétaire depuis plusieurs années et nous n'avons pas attendu d'être le nez dans le trou pour pouvoir réagir.

Nous avons réagi, et cela nous permet de regarder l'avenir avec une certaine confiance.

Sur le développement durable et tout ce qui a été dit, je n'y reviendrai pas parce que la cause « écologie » ne nécessite plus d'être défendue dans la mesure où elle est dorénavant portée par tous et j'en suis ravi. Nous sommes ravis, nous.

On voit bien que sur tous les bancs maintenant, les fondements de l'écologie politique sont là et j'en suis tout à fait ravi.

Aussi, Monsieur Geffroy –c'est dommage qu'il ne soit plus là–, vous pouvez compter sur nous pour accélérer cette transition écologique que nous souhaitons tous dans la majorité.

Nous voterons donc ce budget.

M. le Maire.- Je vous remercie pour l'ensemble de ces interventions enrichissantes et, pour ma part, j'aimerais avoir l'honneur de conclure le débat, en rappelant deux points qui justement structurent tous nos échanges depuis plus d'une dizaine d'années.

On a parlé du « budget de combat », pour avoir moi-même utilisé cette expression à plusieurs reprises. Celui-ci a eu du sens et en aura encore certainement.

L'expression recouvre plusieurs périodes dans toutes les mandatures, depuis 2001, où il y a eu différents budgets votés : avec les 10 mesures, en déséquilibre, de manière non sincère et même sans vote !

Pour moi et peut-être pour d'autres, à un moment donné, « le budget de combat », c'est la bataille, comme son nom l'indique, mais que l'on ne gagne pas toujours!

Or, notre responsabilité collective vise justement à faire gagner la Ville de Sevran.

Il y a eu des choses, tant positives que négatives, et certaines à corriger absolument comme :

- Le fait de respecter des règles budgétaires notamment, au niveau de leur élaboration, et donc le débat d'Orientations budgétaires
 - Le fonctionnement des commissions des Finances
 - Le vote d'un budget primitif
 - Le vote des DM.

Tout cela s'appuie sur des documents sérieux reflétant la réalité ainsi que la structuration du budget. Celui-ci répond aujourd'hui à plusieurs objectifs de Service public, mais également à la nécessité de se présenter dignement et sérieusement, tant auprès de l'État que d'autres collectivités partenaires ainsi que de l'EPT, pour dire : « Oui, ce ne sont pas des subventions que nous quémandons, c'est bien un droit ! ».

Pendant longtemps, l'ANRU 1 a plombé les finances de la Ville. Cela a été dit, contesté, puis répété mais c'est un fait : malgré les réussites et les réalisations opérées sur la Ville et notamment sur certains secteurs, cela a durablement plombé nos finances parce qu'il a fallu emprunter et avancer l'argent que l'ANRU devait nous rapporter.

Aujourd'hui, l'ANRU 2 ne plombera pas les finances de la Ville parce que nous avons retrouvé des marges de manœuvre et surtout de crédibilité. Je le dis et j'aimerais que cela soit partagé.

Cela nous permet ainsi de pointer la nécessité de financer tous nos projets, et non uniquement ceux de l'ANRU, auprès de l'EPT Terres d'Envol qui a été créé pour cela, avec ses compétences d'aménagement et des finances beaucoup plus confortables que celles de la Ville de Sevran, à proprement parler, selon une clef de répartition travaillée en commun avec justesse et sérieux.

Par conséquent, on peut affirmer que la Ville de Sevran n'est pas pauvre mais riche de projets, à condition de prendre conscience de leur intérêt non seulement pour Sevran mais aussi au niveau territorial.

« Le budget de combat », cela s'entend, mais il faut se méfier de ne pas galvauder cette expression. Rappelons-nous que ce mot a eu du sens et a été longtemps débattu, voire a fait l'objet de polémiques pendant plus d'une dizaine d'années.

Cela me fait sentir plus à l'aise aujourd'hui, en tout cas pour ma part, de formaliser un « budget de combat » dans une action collective et non plus seulement individuelle qui ne refléterait pas toute l'adhésion de la population.

Une deuxième notion ou expression a été employée, c'est la question de la reconnaissance et des remerciements à adresser au personnel par des actes concrets et non uniquement avec de « beaux discours ».

La formulation est assez claire. Collectivement, nous remercions l'ensemble des agents de la Ville, tous services confondus, et pas que ceux des Finances, pour avoir contribué à l'élaboration de ce budget avec les élus.

Ce qu'attendent néanmoins les personnels de notre Collectivité, c'est de garder le sens et de maintenir le cap de notre action politique qui se reflète dans les actes du quotidien, au service des usagers, mais surtout de respecter les règles.

Nous étions à l'anniversaire des 40 ans de la décentralisation, dont il ne faut pas oublier le sens. La décentralisation, c'est le principe d'autonomie des collectivités locales mais aussi un statut propre à la Fonction publique territoriale. Sans lui, il n'y a donc pas de personnel pour faire fonctionner nos collectivités!

Par ailleurs, le statut, ce sont aussi des règles qui se basent sur des valeurs de « Liberté, Égalité, Fraternité » mais aussi de Service public, tant de continuité que d'accès, etc.

Tout cela est très important et je voudrais simplement dire que les fonctionnaires de toutes nos collectivités sont aujourd'hui mal payés! Il était donc temps qu'il y ait cette augmentation du point d'indice, mais attention à ne pas compenser ce salaire trop faible à l'égard des fonctionnaires avec des heures supplémentaires!

C'est d'ailleurs un autre point structurant de tous nos débats depuis 10 ans et au-delà : le recours aux heures supplémentaires contribue à accroître l'inégalité entre agents, entre notre Collectivité et les autres. Tous les agents n'ont pas le droit, ou les moyens, ou les capacités d'avoir les mêmes heures supplémentaires et, du coup, certains services se retrouvent avec un quota très élevé qui, pourtant, n'en requièrent pas tant !

Parce que des heures supplémentaires réalisées, cela veut dire tous les dimanches travaillés et je voudrais que chacun y prenne bien garde!

La limitation du recours aux heures supplémentaires, depuis 2001, évoquée tant par vous que par nous, élus et services, cela s'explique en raison d'une explosion de la masse salariale et notamment à partir de là! Cela ne se limite donc pas à un simple problème financier mais d'égalité : dans certains services, des agents en souffrent et d'autres en ont davantage que les autres, d'où une certaine iniquité, et c'est un vrai problème!

Deux choses sont donc à retenir : un « budget de combat », tout d'abord, c'est un budget qui se sert des règles comme des ressources, qui se veut exemplaire, et qui nous permet de demander dignement ce à quoi on a droit.

Ensuite, un « budget de combat », c'est du droit, un statut, l'accès mais surtout l'emploi pour tous au sein du service public, à condition qu'il n'y ait pas eu de favoritisme ou de copinage! Cela comprend aussi les moyens de rémunération! C'est un *credo* que je vais régulièrement marteler pour la Collectivité et, à mon avis, cela fera plaisir à certaines et certains!

Là-dessus, collectivement, nous pouvons être fiers par rapport à toutes nos actions menées depuis le début de la mandature et, pour ce faire, nous nous appuyons sur des choses positives qui se sont passées auparavant même si, c'est vrai, ce le fut moins pour d'autres. Je m'emploie à les corriger, et je ne suis d'ailleurs pas seul à le faire!

Quant à nos actions et inactions, certes, comme le disait tout à l'heure Brigitte Bernex, il y aura forcément des choses sur lesquelles nous aimerions faire plus! Néanmoins, de mon opinion, une Ville, c'est aussi le temps long et j'en suis même sûr! Dans ce cas, nous verrons!

Le bilan est déjà très favorable, il faudra donc bien le partager et y faire participer un grand nombre d'habitants parmi la population qui, lorsque l'on en parle et dans les faits, n'attendent que cela! C'est tout l'enjeu de travailler collectivement avec les élus de secteur pour les quartiers, afin que nos délégations qui représentent la Ville soient bien au service de toute la population. Elles sont étroitement mêlées et ne fonctionnent pas l'une sans l'autre, j'y crois fermement!

À nouveau, je vous remercie pour ce débat qui a été fort intéressant!

<u>6 - Vote des taux d'imposition des taxes communales</u> - année 2023

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à Brigitte Bernex pour la délibération n°6.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération n°6 porte sur le vote des taux d'imposition des taxes communales. Je serai assez rapide, puisque le principe est de ne pas les augmenter.

Tant dans le rapport que dans le dispositif de délibération, nous constatons :

- Un taux constant sur la taxe d'habitation depuis 2018

- Une diminution sur la taxe foncière, en 2019 et 2020, et une augmentation, en 2021 et 2022, en raison de l'intégration de la part départementale dans la part municipale.

Pour autant, cela n'a rien changé à ce niveau-là, en termes d'imposition, pour les propriétaires.

Nous vous proposons de voter cette délibération qui maintient les taux d'imposition pour 2023.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°6.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	34	voix	
Contre	9		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M. LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE
Abstention			
NPPV	2		M. JOUS, Mme SAKI

ARTICLE 1 : FIXE pour l'année 2023 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 35,29 %
Taxe foncière (bâti) : 41,49 %
Taxe foncière (non bâti) : 114,64 %

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

7 - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

M. le Maire.- Je vous remercie et je laisse à nouveau la parole à Mme Bernex.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire, et je pourrai ainsi apporter des éléments de réponse à M. Cordin.

L'intitulé de cette cotisation est important car cela ne concerne pas que les résidences secondaires. En effet, sur la ville, actuellement, nous avons 91 résidences secondaires déclarées en tant que telles mais nous avons près de 398 immeubles, sauf erreur de ma part, concernés par cette majoration.

Sans entrer dans le détail du rapport assez complet sur cette proposition de délibération, un premier point sur la faisabilité d'une majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés montre que la Ville est bien éligible à ce dispositif.

Le deuxième point sur l'intérêt financier d'une telle majoration de la taxe d'habitation, évaluée à 350 000 €, peut paraître dérisoire mais cela n'a rien de tel dans notre budget. L'intérêt que nous partageons avec d'autres collectivités, qui ont adopté ce type de majoration, c'est aussi d'avoir un travail dans la logique de ce que nous poursuivons en matière de lutte contre les marchands de sommeil qui justement se servent de bon nombre de ces résidences secondaires ou de locaux non déclarés comme résidences principales.

C'est également à cette fin que nous proposons cette majoration.

Nous avons la possibilité par des dispositions législatives de la loi de finances, adoptée fin décembre, de délibérer en ce sens jusqu'au 28 février. Étant donné que nous sommes le 14, nous sommes dans les clous.

Le rapport précise les dégrèvements possibles qui concernent différentes situations, comme suit :

- Pour les logements situés à proximité d'un lieu où la personne exerce une activité professionnelle

- Pour les logements qui constituaient la résidence principale d'une personne avant qu'elle ne soit hébergée, en raison de son âge, dans un établissement spécialisé
- Pour les personnes autres que celles mentionnées qui, pour une cause étrangère à leur volonté, ne peuvent affecter le logement à un usage d'habitation principal.

Tout cela est prévu par le Code général des impôts.

Ensuite, on a une liste de collectivités qui ont adopté des majorations, dont on peut voir les taux oscillant de 5 % à 60 %. Nous proposons donc une majoration de 50 %. D'ailleurs, parmi la liste des collectivités, de tous bords politiques, on constate que toutes ne poursuivent pas le même objectif.

Un tableau tout à fait intéressant, qui résulte de documents issus de la Direction générale des finances publiques, montre le rendement en euros par strate de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires où nous sommes parmi les villes (en couleur verte), de 50 000 à 100 000 habitants. Ainsi, il s'élève à :

- 15 € pour Sevran
- 9 € pour Bondy
- 19 € pour Bobigny
- 21 € pour Bagnolet.

Nous avons déjà une taxe sur les résidences secondaires qui n'est pas du tout excessive, d'autant qu'elle est rapportée en euros par habitant. Cela signifie que nous n'en avons pas beaucoup mais je ne suis pas sûre qu'il y en ait plus à Bondy qu'ici.

Il vous est proposé de voter une majoration de la taxe d'habitation, due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, de 50 % avec un effet immédiat en 2023.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette présentation.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai donné ma position sur laquelle je ne vais pas revenir mais j'aimerais insister simplement sur deux points. C'est totalement négatif d'autant plus que, parmi les villes citées, nous nous situons dans les plus fortes augmentations : 50 % et non 20 % comme dans d'autres !

Certes, la Ville de Paris est à 60 % mais c'est très certainement lié aux activités de location Airbnb.

J'aimerais tout de même insister sur les dégrèvements possibles, pour certains, et au sujet desquels la Ville doit au moins le faire savoir dans le prochain magazine de Sevran qui arrivera presque au même moment que les courriers d'avis d'imposition.

Je pense notamment aux personnes âgées qui veulent garder leur habitation principale qui, en quelque sorte, va devenir pour elles une « habitation secondaire » dans la mesure où elles vont partir en EHPAD et, le cas échéant, veulent la conserver et cela peut s'entendre.

Ainsi, par rapport à ce texte de loi, ces mêmes personnes vont recevoir un avis d'imposition sur leur résidence qu'elles ont gardée, par exemple, à Sevran, bien qu'elles soient en EHPAD et c'est ce qui est un peu embêtant, Monsieur le Maire!

Par conséquent, elles devront écrire aux services fiscaux pour signifier qu'elles sont en EHPAD parce que c'est une dérogation possible.

On va également faire subir aux Sevranais, non pas une autre dérogation mais une peine et c'est fâcheux! On veut que les gens ne stationnent pas n'importe où ni n'importe comment leur voiture sur le domaine public et ceux qui louent un box ou un parking automobile, à plus de 200 mètres de leur habitation, faute de trouver plus proche, vont également payer une taxe d'habitation de résidence secondaire!

Il faudra aussi le rappeler à la population : si le box est en dessous de 200 m, la personne ne paiera pas de taxe d'habitation et doit écrire en ce sens à l'Administration fiscale ; s'il se trouve au-delà, aujourd'hui sans la majoration, c'est 180 € de taxe d'habitation ! Cela va donc passer aux alentours de 270 € à 280 €.

C'est tout de même un peu embêtant, d'autant qu'on ne peut considérer un box automobile comme une résidence secondaire! C'est mon opinion. Il faudrait peut-être saisir les parlementaires qui, de temps en temps, sont utiles et M. Boitte pourrait éventuellement saisir Mme Clémentine Autain pour déposer un amendement en ce sens, par rapport à ce genre d'habitation, et là, il ferait preuve d'utilité! (Sourire de M. Geffroy)

M. le Maire.- Madame Bernex.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire. En effet, j'ai oublié d'apporter une précision à la question posée par M. Cordin à la fin du débat sur le Budget.

En page 4, à la fin du paragraphe au niveau de la présentation, la phrase relative aux tactiques d'évitement que pourraient avoir certains propriétaires, en déclarant ledit bien en résidence principale, est à comprendre d'une seule manière : augmenter précisément le nombre de déclarations en la matière, et donc les bases de compensation, que nous doit l'État au titre de la taxe d'habitation.

Si tactiques d'évitement il y avait, cela reviendrait à augmenter le nombre de résidences sans comptabiliser les habitants et ce n'est pas ce que l'on cherche!

Cette phrase ne veut donc pas dire autre chose!

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette précision.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°7.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	34	voix	
Contre	9		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE
Abstention	2		M. JOUS, Mme SAKI
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: **DECIDE** que la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale est majorée de 50%.

ARTICLE 2 : PRECISE que ces crédits seront inscrits au budget de l'année 2023.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

<u>8 - Création, actualisation et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)</u>

M. le Maire. - Je laisse à nouveau la parole à Mme Bernex.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller vite, pour l'avoir déjà présenté dans le rapport budgétaire. Il n'y a donc pas lieu de s'y attarder.

Comme chacun peut le voir, il y a :

- Deux créations d'AP nouvelles
- Les actualisations de l'essentiel des AP
- La clôture de la réhabilitation de la piscine municipale, dont les travaux sont terminés.

Il n'y a donc pas d'inscription de crédit de paiement en 2023.

M. le Maire. - Je vous remercie, c'était clair et appelle un commentaire de M. Cordin.

M. Cordin.- J'ai une question par rapport au coût du bassin olympique qui s'élève à 23,5 M€. Je me trompe peut-être, mais il me semblait que c'était plutôt 20 M€ la dernière fois.

M. le Maire. - Madame Bernex ?

Mme Bernex.- Au moment d'inscrire initialement l'AP, de mémoire, celle-ci était à 13 M€. Nous en avions discuté, notamment en commission des Finances, car c'était une inscription que nous

savions délibérément sous-estimée pour éviter des effets d'appel de projets prohibitifs de la part des groupements de conception-réalisation.

Aujourd'hui, et déjà sur le budget 2022, nous avons finalisé le projet pour la piscine olympique puisque le jury s'est prononcé pour un groupement, etc., et à partir de là, dès 2022, à travers une décision modificative, nous avions corrigé l'AP au même montant indiqué pour 2023.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°8.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	34	voix	
Contre	11		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE, M. JOUS, Mme SAKI
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE de créer, actualiser et clôturer les AP/CP suivantes :

	T 15	Réalisations			
	Total des AP	Antérieures Création	2023	2024	Au-delà de 2024
VILLE ACTIVE		reation	Т		
Remplacement des véhicules thermiques anciens par des électriques					
	1 500 000,00		700 000,00	500 000,00	300,000,00
VILLE CITOYENNE					
Embellissement du Parc Louis Armand	700 000,00		300 000,00	400 000,00	0,00
	Act	ualisation			
VILLE VIVANTE					
Implantation d'un bassin Olympique	23 500 000,00	164 368,29	2 800 000,00	10 000 000,00	10 535 631,71
Réalisation d'une salle multi sports	9 100 000,00	1 920,00	150 000,00	900 000,00	8 048 080,00
Reconstruction de la salle des fêtes	9 000 000.00	14 340.00	150 000.00	800 000.00	8 035 660.00
VILLE SOLIDAIRE			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Restructuration du restaurant Perrin/Claude Bernard Création d'une salle polyvalente et d'une salle du conservatoire	5 800 000,00		150 000,00	3 000 000,00	2 650 000,00
Implantation d'un Groupe Scolaire dans le quartier Sud	15 000 000,00		2 500 000,00	4 000 000,00	8 500 000,00
Extension de l'école Lamartine	5 500 000,00	869 255,74	4 000 000,00	400 000,00	230 744,26
Accompagnement aux risques majeurs	1 000 000,00	180 380,90	212 000,00	200 000,00	407 619,10
VILLE ATTRACTIVE					
Acquisitions foncières et commerciales	2 500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Redynamisation centre ville (Crétier)	4 500 000,00		1 500 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00
VILLE ACTIVE					
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	3 000 000,00	510 232,50	700 000,00	700 000,00	1 089 767,50
Travaux espaces publics et voirie PUP	3 518 238,29	3 395 424,92	108 100,00	·	0,00
Travaux espaces publics Charcot	1 498 951,04	1 331 877,46	147 500,00		0,00
VILLE CITOYENNE					
Construction du nouveau poste de Police Municipale	5 700 000,00	26 452,00	280 000,00	3 000 000,00	2 393 548,00
		Clôture			
VILLE VIVANTE					
Réhabilitation de la piscine municipale	770 000,00	756,077,76			0,00
TOTAL	92 587 189,33	6 994 251,81	14 197 600,00	26 400 000,00	44 191 050,57

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

9 - Reprise anticipée des résultats 2023

M. le Maire.- Je laisse à nouveau la parole à Mme Bernex, pour la délibération suivante.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire. J'en ai parlé rapidement lors de la présentation du budget pour dire que les résultats de 2022 sont moins bons que ceux de 2021, pour les raisons que nous connaissons : la prise en compte de l'augmentation des dépenses liées à l'inflation et aux revalorisations salariales.

Le « déficit d'investissement reporté » est une notion comptable au sujet de laquelle je vous saurais gré de ne pas trop me poser de questions. Celle-ci s'élève à :

- 3,4 M€, en 2022
- 8,5 M€, en 2021.

Quant à « l'excédent de fonctionnement capitalisé », il est de 10 223 000 € avec, comme indiqué, une capacité d'autofinancement réduite.

Je vous propose d'adopter cette reprise anticipée des résultats 2023 où, comme chacun sait, à l'occasion de la présentation du compte administratif, nous aurons les résultats définitifs de l'exercice 2022 qui nous amèneront à éventuellement ajuster par décision modificative celle que nous prendrons sur le budget primitif que nous allons voter.

M. le Maire.- Je vous remercie pour cette présentation.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°9.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	34	voix	
Pour	34	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	11		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE, M. JOUS, Mme SAKI

ARTICLE 1 : Approuve la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2022 comme suit :

⁻ Pour le budget principal :

Résultats prévisionnels de l'exercice 2022

	Investissement	Investissement Fonctionnement			
Recettes	29 500 376,45	94 805 171,80	124 305 548,25		
Dépenses	24 743 145,78	86 479 334,27	111 222 480,05		
Résultat de l'exercice	4 757 230,67	8 325 837,53	13 083 068,20		

Résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	-8 158 656,31		4 757 230,67	-3 401 425,64
Fonctionnement	18 660 606,15	16 762 720,94	8 325 837,53	10 223 722,74
Total	10 501 950	16 762 720,94	13 083 068,20	6 822 297,10

Article 001 : « Déficit d'investissement reporté » : 3 401 425,64

Article 1068 : « Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement» : 10 223 722,74

Résultats prévisionnels de l'exercice 2022

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	140 616,28	0,00	140 616,28
Dépenses	0,00	11 348,28	11 348,28
Résultat de l'exercice	140 616,28	-11 348,28	129 268,00

Résultat prévisionnel de clôture de l'exercice 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	77 164,22		140 616,28	217 780,50
Fonctionnement	-41 096,96		-11 348,28	-52 445,24
Total	36 067		129 268,00	165 335,26

- Pour le budget annexe Energie photovoltaïque :

Article 001 : «Excédent d'investissement reporté» : 217 780,50 Article 002 : «Déficit de fonctionnement reporté » 52 445,24

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

10 - Budget principal Ville 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°10.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	34	voix	
Contre	11		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE, M. JOUS, Mme SAKI
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: **VOTE** le présent budget par nature :

- au niveau du **CHAPITRE** pour la section d'investissement.
- au niveau du **CHAPITRE** pour la section de **fonctionnement**.
- avec les chapitres « Opérations d'équipement ».

VOTE, globalement le Budget Primitif de l'exercice 2023 en équilibre qui se présente ainsi :

BUDGET (1) + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) + + + R RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) O02 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	3 331 723.00 + si excédent)
VOTES AU TITRE DU PRESENT 99 331 723.00 99	+ si excédent)
BUDGET (1) + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	+ si excédent)
+ + + + + + + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0 002 RESULTAT DE (si déficit) (s FONCTIONNEMENT REPORTE (2) = = = = TOTAL DE LA SECTION DE 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	si excédent) =
R RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 0 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) 1 TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) 1 TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	si excédent) =
L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE (si déficit) (s FONCTIONNEMENT REPORTE (2) TOTAL DE LA SECTION DE 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	=
OO2 RESULTAT DE (si déficit) (s FONCTIONNEMENT REPORTE (2) TOTAL DE LA SECTION DE 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	=
R 002 RESULTAT DE (si déficit) (s T FONCTIONNEMENT REPORTE (2) = = = TOTAL DE LA SECTION DE 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	=
T S FONCTIONNEMENT REPORTE (2) = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	=
TOTAL DE LA SECTION DE 99 331 723.00 99 FONCTIONNEMENT (3)	= 3 331 723.00
FONCTIONNEMENT (3)	= 3 331 723.00
FONCTIONNEMENT (3)	331723.00
DEPENSES DE LA SECTICECETTE	ES DE LA SECTION /ESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)	/ESTISSEMENT
O VOTES ALL TITDE DILI DDESENT 38 721 966 56 47	7 314 645.34
E BUDGET (y compris le compte 1068)	314 043.34
+ +	+
R RESTES A REALISER (R.A.R) DE	
E L'EXERCICE PRECEDENT (2) 6 096 142.16 9	904 889.02
0 B 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA (si solde négatif) (si :	solde positif)
T SECTION D'INVESTISSEMENT 3 401 425.64	
S REPORTE (2)	
= =	=
	3 219 534.36
D'INVESTISSEMENT (3)	
TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3) 147 551 257.36	147 551 257.36

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

11 - Budget principal Photovoltaïque 2023

M. le Maire.- Je vous remercie et je laisse la parole à M. Chauvet pour la délibération suivante.

M. Chauvet.- Merci, Monsieur le Maire.

Le budget Photovoltaïque 2023 ressemble étrangement à celui de 2022 puisque ce ne sont pratiquement que des reports, à un différentiel près en termes de « dotations pour amortissement » ou d'écritures de transfert entre le compte de fonctionnement et le compte d'investissement. Pourquoi ? Suite à des problèmes techniques à résoudre, nous n'avons pas pu faire autre chose que mener les études en 2022 où à la halle du marché, en particulier, il était impossible de poser directement les panneaux solaires. En tout cas, il ne fallait pas s'appuyer sur la charpente actuelle sans la modifier!

La solution technique a désormais été trouvée, qui s'appuie sur les murs porteurs extérieurs, et ne nécessite donc pas de reprise intérieure qui aurait été très pénalisante sur l'autorisation de la commission de Sécurité, en cas de modifications, au vu du changement obligatoire en matière de normes et d'époque. Cela aurait donc été quelque peu critique et explique pourquoi on retrouve un peu ce budget.

Néanmoins, il faut l'accélérer afin d'éviter des dépenses de fonctionnement, en électricité, au sujet desquelles j'aimerais souligner un point : dans le futur, il faudrait faire apparaître au moins en écriture comptable des recettes qui correspondent aux non-dépenses d'électricité. Vu que nous avons installé des compteurs, aujourd'hui, nous sommes capables d'identifier le produit de ces panneaux solaires.

C'est ce que je peux suggérer, en termes d'action. Si questions sur les chiffres il y a, en gros, cela correspond à 680 000 € d'investissements qui sont subventionnés à 80 % sur cette opération concernant trois bâtiments publics. Il faut savoir que dans le passé, ont déjà été réalisés :

- Le Pavillon aux Histoires
- La salle gymnique Primevères Savigny
- Le groupe scolaire Voltaire
- Le groupe scolaire Anatole France.

M. le Maire.- Je vous remercie, c'était clair.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°11.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: **VOTE** le présent budget par nature :

- au niveau du **CHAPITRE** pour la section d'**investissement**.
- au niveau du **CHAPITRE** pour la section de **fonctionnement**.

VOTE, globalement le Budget Primitif de l'exercice 2023 en équilibre qui se présente ainsi :

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTIŒCETTES DE LA SECTIO			
		D'EXPLOITATION	D'EXPLOITATION		
9 0 T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 348.28	63 793.52		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
R T S	002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)	52 445.24			
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	63 793.52	63 793.52		

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTIŒCETTES DE LA SECTIO						
	j.	D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT				
9 0 T	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (v	423 031.78	205 251.28				
E	compris les comptes 1064 et 1068)						
	+	+	+				
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE						
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)						
P							
B	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA						
T	SECTION D'INVESTISSEMENT		217 780.50				
\$	REPORTE (2)						
	=	=	=				
	TOTAL DE LA SECTION	423 031.78	423 031.78				
	D'INVESTISSEMENT (3)						
	TOTAL						
	TOTAL DU BUDGET (3)	486 825.30	486 825.30				

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

12 - Demande de subventions pour le programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023

M. le Maire.- Je laisse à nouveau la parole à Mme Bernex, sur le chapitre Affaires financières, pour la délibération n°12.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire. Si chacun se souvient, lors du Conseil municipal du 13 octobre, nous avions autorisé M. le Maire à demander à tout organisme financeur, dans la limite de 200 000 €, l'attribution de subventions.

Comme nous avions anticipé ce que M. Geffroy allait dire au Conseil municipal, c'est-à-dire « d'aller toujours plus vite, toujours plus fort », il vous est proposé cette délibération pour faire sauter ce plafond de 200 000 €.

L'idée est de fluidifier les choses, sans être bloqué par le rythme des conseils municipaux, et d'autoriser M. le Maire à faire des demandes de subventions sans plafond auprès des partenaires institutionnels, à travers les grands financeurs, tels que :

- L'Agence de l'eau
- La Caisse d'allocations familiales
- Le Contrat d'aménagement régional, etc.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions nécessaires, en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de l'année 2021, sans limite de plafond.

Ceci étant, il est évident que nous recevons bien plus de financement pour l'investissement que pour le fonctionnement.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Merci. Monsieur le Maire.

J'ai deux problèmes avec cette délibération.

D'abord, le bon titre serait : « Autorisation donnée à M. le Maire de demander des subventions, quel que soit leur montant, sans en informer le Conseil municipal auparavant » plutôt que « Demande de subventions » !

Ensuite, lorsqu'on liste les organismes auxquels on pourrait demander de l'argent, on voit des points de suspension. Dans ce cas, soit il faut faire une liste exhaustive, soit n'en faire aucune parce que les petits points, c'est très malvenu!

M. le Maire.- Madame Bernex, vous répondez ?

Mme Bernex.- L'intitulé, je vous l'accorde, aurait pu être plus précis.

Les petits points ne sont pas gênants en ce sens que l'article 2, comme stipulé : « *Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions nécessaires* (...) ». C'est pourquoi, dans le rapport de présentation, on vous cite les principaux organes susceptibles de nous en octroyer.

La liste n'est certes pas exhaustive mais l'article 2 pose les conditions en ce sens.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- J'aimerais simplement avoir une précision sur l'article 2, quand il est écrit « (...) en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de l'année <u>2021</u>. ».

Je ne comprends pas l'année mentionnée.

M. Geffroy.- C'est 2023, à mon sens...

Mme Hamdaoui.- Je suppose que c'est au moins à partir de 2023.

M. le Maire.- Oui, au minimum.

Mme Bernex.- De mon point de vue, Il faut supprimer la référence à l'année! Sauf à ce que nous prenions une délibération dans 6 mois, 1 an ou encore 3 ans, celle-ci restera valable...

M. le Maire. - Si j'ai bien compris, on enlève la mention faite à l'année ?

Mme Bernex.- Oui, et ainsi on pourra lire à la place : « En vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de la Commune. ».

M. le Maire.- Je vous remercie pour la remarque, Madame Hamdaoui.

Y a-t-il d'autres observations ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°12.

Adoptée par	33	voix	Majorité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	42	voix	
Pour	33	voix	
Contre	9		M GEFFROY, Mme HAMDAOUI, Mme AGUIRREBENGOA, Mme CAMARA, Mme BOREL YERETAN, M CORDIN, M LIBERT, Mme ABELLE PERRAN, M ETIENNE
Abstention			
NPPV	2		Mme SAKI, M. JOUS

<u>ARTICLE 1</u>: **DECIDE** d'approuver les demandes de tous types de subventions sans plafond auprès des partenaires institutionnels (l'État, le Département, la Région, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Caisse d'Allocations Familiales...) à travers les différents financements, tels que le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, le TEPCV, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, la Dotation Politique de la Ville (DPV), le Contrat d'Aménagement Régional, Le Fonds d'Investissement métropolitain ..., ainsi que ceux qui interviennent en matière de politique de la ville, de sécurité ou encore en matière culturelle, audiovisuelle..., en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement de l'année 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions nécessaires en vue de financer le programme d'investissement et de fonctionnement.

ARTICLE 3: **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires y afférents.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

13 - Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) au titre du programme S relatif à la vidéoprotection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la Police municipale

M. le Maire.- Je vous remercie et je laisse la parole à M. Jacquart pour la présentation de la délibération n°13.

M. Jacquart.- Merci, Monsieur le Maire. Les interventions, tant de M. Boitte que les vôtres, m'ont convaincu de présenter cette délibération de demande de subventions auprès de la Préfecture comme cela se fait généralement.

Cette demande s'applique au niveau la vidéoprotection, dont le déploiement du système existe depuis 2018, et s'explique par la volonté municipale de poursuivre sa vaste opération d'amélioration de la sécurisation de l'espace public.

Installé à titre préventif, le dispositif de caméras permet ainsi de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux identifiés comme étant exposés à des risques.

Les caméras ont également vocation à constater des infractions au Code de la route et en matière de circulation-stationnement, souvent gênant ou dangereux pour ce dernier.

Puis, c'est aussi un outil qui nous intéresse sur les questions de dépôts sauvages. On arrive ainsi à :

- Identifier les contrevenants
- Verbaliser
- Écrire au procureur de la République.

Enfin, pour rappel, l'amende infligée peut aller jusqu'à 1 500 € et entraîner également la confiscation du véhicule !

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- Réparation de caméras dégradées et renforcement des mâts, pour un montant de 259 000 €
 - Équipement de la Police municipale, quant à l'armement, pour un montant de 10 000 €.

Les agents concernés ont suivi la formation théorique sur ces questions d'armement et, dans un ou deux mois, ils passeront de la théorie à la pratique pour aller s'entraîner sur le pas de tir de Livry-Gargan.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur Yildiz.

M. Yildiz.- En ce qui concerne les subventions pour les réparations de caméras, le programme S, via la Préfecture, prend-il intégralement en charge la somme ou est-ce à la Collectivité d'en payer quand même une part ?

M. le Maire.- Madame Hamdaoui et, ensuite, nous ferons une réponse globale.

Mme Hamdaoui.- Existe-t-il un bilan de toute cette verbalisation faite pour les dépôts sauvages ?

Est-on en mesure d'avoir une estimation des actions qui ont pu être menées à leur terme ? Merci.

M. Jacquart.- Nous faisons toujours une demande de subvention, où la question est étudiée par les services financiers qui s'en occupent, au plus près de la réalité.

Ensuite, nous attendons la réponse de la Préfecture sur le montant attribué. En général, cela varie selon les résultats : entre 50 % et 80 %.

Tout à l'heure, on disait qu'on n'était pas soutenu sur les questions étatiques qui touchent à l'effectif de la Police municipale mais, en grande majorité, on obtient un appui sur les demandes de subventions pour la vidéoprotection. Je pourrai éventuellement répondre à la question de Mme Hamdaoui au prochain Conseil municipal, à l'aide d'un tableau bien précis mais il existe...

M. le Maire.- Ou devant une commission!

M. Jacquart.- Pourquoi pas, il n'y a pas de souci! Je pourrai établir ce tableau et expliquer précisément le nombre de verbalisations et jusqu'où l'action a été menée via le système dédié, de vidéoverbalisation, pour identifier les contrevenants.

M. le Maire.- C'est même une demande des membres des commissions de pouvoir débattre des réussites, ou pas, de nos différentes politiques publiques.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°13.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2023 au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale.

<u>ARTICLE 2</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

<u>14 - Dotation de soutien à l'investissement local</u> (DSIL) <u>2023 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour</u> solliciter les subventions M. le Maire.- Je vous remercie. Je donne la parole à Mme Bernex pour la délibération n°14.

Mme Bernex.- Le rapport de présentation fait état des priorités retenues par l'État et notamment celles sur lesquelles le préfet de la Seine-Saint-Denis donne une forte priorité, à savoir :

- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- La rénovation ou la construction d'équipements sportifs de proximité, notamment les équipements aquatiques.

Il est demandé également que les projets présentés soient suffisamment matures pour commencer rapidement, dans tous les cas, dans un délai de deux ans.

Ainsi, deux projets répondent parfaitement à ces priorités et à ces conditions de réalisation. Il s'agit de :

- La requalification de l'extension de la piscine de Sevran, dans le cadre du projet Héritage des Jeux olympiques et paralympiques, où nous sollicitons la DSIL pour une subvention de 1,2 M€
- L'acquisition et réhabilitation/extension d'un site en vue de l'implantation d'un groupe scolaire dans le quartier Sud où nous sollicitons la DSIL pour 1 M€.

Il vous est donc proposé de voter cette délibération qui permettra de soumettre ces deux projets à l'instruction des services préfectoraux pour les montants de subventions indiqués.

- M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des interventions? Monsieur Cordin, et ensuite M. Boitte, nous vous écoutons.
- M. Cordin.- J'avais une question sur le tableau qui récapitule les années où, de 2016 à 2020, on a des montants notifiés et perçus qui sont différents. Pourtant, il y a un reste à percevoir de 0 €, pourquoi ?

Mme Bernex.- On me souffle dans l'oreille que pour les années terminées où il reste à percevoir à 0 €, en cas de différence de montant, il y a deux types d'explication : soit les travaux ont coûté un peu moins cher que prévu et donc la subvention est à proportion, soit la Préfecture a refusé le financement d'une partie des opérations. C'est souvent le cas suite à des modifications du projet initial.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Monsieur Boitte.

M. Boitte. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce serait pour avoir une explication sur les restes à percevoir extrêmement importants sur les deux années et demie passées car si on fait le total, on arrive à 6 400 000 €!

En clair, cela signifie que la subvention est promise, l'argent est décaissé et on fournit notre trésorerie à l'État, en attendant !

Mme Bernex.- Il peut y avoir ce petit effet que tu évoques, Gilles, mais c'est essentiellement lié à l'avancée de nos travaux...

Ronan Kerrest, qui se trouve derrière moi, me souffle que sur les 6 M€, on attend le versement de 2 M€. Pour nous, c'est donc important !

Après, globalement, il faut savoir qu'un certain nombre de subventions sont liées à l'effectivité de nos travaux, etc., mais les services sont tout de même obligés d'effectuer un très gros travail de suivi quant au versement effectif des subventions, dès lors que toutes les conditions sont remplies.

Le Directeur général des services, par exemple, appelle parfois la Préfecture parce qu'il y a des retards sur le versement des subventions liées à la Dotation Politique de la Ville (DPV). C'est pareil avec la DSIL, etc., ce qui n'est pas sans conséquence sur notre trésorerie!

M. le Maire.- La remarque de Gilles Boitte est donc intéressante et souligne la nécessité de rester très vigilants dans une « posture de combat », histoire de revenir en arrière!

Néanmoins, on sent que les subventions sont versées moins rapidement depuis quelque temps. Non ? Il faut donc toujours demander qu'elles soient versées le plus rapidement possible.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°14.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: **DECIDE** de soumettre à l'instruction des services préfectoraux au titre de la DSIL 2023 l'opération suivante qui fait l'objet d'une autorisation de programme/crédit de paiement :

- Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (2eme phase)
- Acquisition et réhabilitation/ extension d'un site en vue de l'implantation d'un groupe scolaire dans le quartier Westinghouse (1ere phase)

ARTICLE 2 : APPROUVE les plans prévisionnels de financement suivants :

PROJET	Montant HT	DSIL SOLLICITEE	AUTRES AIDES PUBLIQUES NOTIFIEES AU 14.02.2023
Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (2eme phase)		1 200 000,00 € (8,25%)	DSIL 2022 - 1 300 000 € SOLIDEO: 3 025 000 €
Acquisition et réhabilitation/ extension d'un site en vue de l'implantation d'un groupe scolaire dans le quartier Westinghouse (1ere phase)		1 000 000,00 € (14,71%)	

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document contractuel y afférent.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

<u>15 - Attribution de subventions au secteur</u> associatif au titre de l'exercice 2023

M. le Maire.- Je donne la parole à Mme Mekki sur la délibération n°15.

Mme Mekki.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de soutenir les associations, tant locales, départementales que nationales, qui interviennent sur la commune.

Cette délibération a été présentée en commission des Finances et d'autres le seront lors de prochaines séances du Conseil municipal, ce qui nous permettra d'étudier des dossiers qui requièrent encore quelques précisions.

Par ailleurs, les associations sportives seront également vues lors d'une prochaine session du Conseil municipal.

Comme cela a été évoqué par M. le Maire tout à l'heure dans les débats sur le budget, nous sommes engagés pour les associations et au-delà des subventions, la création de la vie associative répond à leur forte demande en matière d'accompagnement.

Je précise que dans le tableau des subventions, on constate une petite erreur sur l'association « Modan Do Blé » qui n'a pas été modifiée au niveau de la délibération. Si cela est

possible, j'aimerais qu'on le fasse en séance. Le montant de la subvention validée est de 1 000 € et est d'ailleurs identique à celle octroyée en 2022.

Je vous propose donc de valider l'attribution de ces subventions ainsi que les 1 000 €, pour l'association précitée. Merci.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Hamdaoui et, ensuite, M. Cordin.

Mme Hamdaoui.- Simplement, pour rappel, cela fait un bon moment que l'on n'a pas eu de commission sur notamment les subventions où, souvent, on ne nous présente que des tableaux...

L'information nous est directement donnée en Conseil municipal, pourquoi pas ? Mais il faudrait peut-être au final redéfinir ce qu'est la commission ainsi que son but.

Le débat est bien celui-là : si ce n'est que pour nous apporter une information, au moment d'arriver en commission, autant le faire directement en Conseil municipal !

Merci.

- M. Cordin.- L'association « Félis Cité » est indiquée deux fois dans le tableau, tout simplement.
- **M. le Maire.** C'est une remarque importante, il faudra vérifier tout cela. Je vous remercie Monsieur Cordin.

Monsieur Chantrelle.

M. Chantrelle.- Je voudrais revenir sur la page 5, à la fin, par rapport à la « Mission Alpha » où il est indiqué qu'aucune demande de subvention n'a été faite en 2022. C'est faux !

D'ailleurs, un « couac » devait être réglé où, semble-t-il, en ComEx, il avait été convenu de la nécessité de rattraper ce retard.

Qu'en est-il au juste et peut-on nous éclairer sur ce point ?

M. le Maire.- Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- On est quelque peu surpris de la disparité observée parfois sur les modifications des montants des subventions, notamment sur le doublement du financement attribué à l'association « Rougemont Solidarité » qui passe ainsi de 2 500 € à 5 000 €!

En revanche, on constate une stagnation totale sur « Les Restaurants du cœur » ainsi que « Les Relais du cœur de la Seine-Saint-Denis » et on peut s'étonner, au regard des difficultés financières de la population, que cette subvention n'ait pas été augmentée !

M. le Maire. - Madame Saki.

Mme Saki.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais indiquer le vote « pour » concernant la délibération n°14 mais c'est sûrement le boîtier...

M. le Maire.- C'est donc une correction apportée sur le vote précédent. Je vous remercie, Madame Saki.

Madame Mekki, on vous écoute pour les réponses.

Mme Mekki.- Là, il s'agit des subventions de fonctionnement que l'on attribue une fois par an et que l'on passe en commission des Finances pour en valider le principe même.

Cela aurait dû être soumis en commission Ville citoyenne à laquelle, pour reprendre vos propos, vous n'étiez pas présente puisque vous participiez à une autre réunion.

« Félis Cité », j'ai noté que cette association était marquée deux fois dans le tableau.

Pour « Mission Alpha », en effet, il a été évoqué le fait qu'une demande de subvention avait été formulée, en 2021, à hauteur de 35 000 €, que nous n'avons évidemment pas validée.

En 2021, nous avions tout de même attribué 4 500 € pour aider l'association dans sa mission d'accompagnement des jeunes.

À fin 2021, au moment de présenter un dossier de subvention, c'était pour une demande de 35 000 € à laquelle nous n'avons évidemment pas répondu favorablement. Il n'y a donc pas eu de formalisation en ce sens.

Cette année, « Mission Alpha » a redemandé une subvention qui, cette fois, était formalisée où, pour ce faire, un certain nombre de conditions doivent être remplies comme :

- La présentation en bonne et due forme d'un dossier
- L'éligibilité à certains critères, tels qu'indiqués, et à formaliser pour toute demande de subvention.

L'association « Mission Alpha » n'ayant pas remarqué la réception du dossier, transmis par les services des Relations publiques, nous avons donc traité cette demande de manière urgente et attribué 2 250 € par année, pour 2022, et 2 250 € pour 2023.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Boitte et, ensuite, M. Geffroy.

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans l'article 3, il y a un « copier-coller » malheureux : « L'Amicale de Chateaubriant » est citée comme association départementale, alors qu'il s'agit d'une association nationale.

En souvenir d'un débat précédent, en Conseil municipal, j'aimerais d'ailleurs rappeler que cette amicale couvre les camps suivants :

- Chateaubriant
- Voves
- Rouillé
- Aincourt où, dans ce dernier, un élu de Sevran a été interné en 1940!

En effet, Georges Denancé, conseiller municipal communiste élu sur la liste de Gaston Bussière, suite à la mort du précédent maire Louis Fernet, s'est engagé dans la Résistance dès le début de la guerre, à l'instar de ses fils. Le 6 novembre 1940, il est arrêté par la Police française au coin de la rue, en allant faire ses courses. Après interrogatoire, il a été relâché et de nouveau arrêté, le 11 novembre 1940, et alors interné administrativement dans le camp d'Aincourt.

Le 27 juin 1941, Georges Denancé est transféré au camp de Royallieu, près de Compiègne, pour être ensuite déporté par le convoi du 6 juillet 1942, dit le « Convoi des 45 000 » vers Auschwitz où il est immatriculé le 8 juillet 1942 et décédera le 19 septembre 1942.

Ainsi, je me félicite que la Municipalité, le Conseil municipal, la Ville de Sevran aide « L'Amicale de Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt » et honore ainsi la mémoire de l'un des siens.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Dans les 6 000 €, attribués à l'ASDEC, a-t-on toujours le marché de sécurité du marché de Noël qui est de l'ordre de 5 000 € ?

Sur les 6 000 €, il y a donc 5 000 € et, là-dessus, on se doit de débattre en commission des Finances pour revoir ce problème ! En fait, on verse une grosse subvention, de 6 000 €, dont on pourrait croire qu'elle est destinée à l'association pour le Développement économique mais où la plupart des fonds sont captés pour assurer la sécurité du marché de Noël !

Les choses sont, me semble-t-il, à revoir d'une facon plus sereine.

M. le Maire. - On entend les remarques.

Peut-on repréciser les choses, qui peuvent paraître confuses, par rapport à cet enjeu de la part de subvention reversée à la sécurité ?

- **M. Mériguet.** Au regard des évènements l'an passé, nous avons changé de prestataire et bénéficié, semble-t-il, d'un bien meilleur prix. Néanmoins, nous allons tenir compte de votre remarque et nous vous donnerons les renseignements exacts.
 - **M. Geffroy**.- (Intervention hors micro inaudible)
- **M. le Maire.** La question est donc double : il ne s'agit pas seulement de savoir combien cela coûte, mais comment on peut clarifier les choses par rapport au poids de la sécurité sur le budget de cette association, même s'il est comblé par une subvention.

Il ne faut pas non plus que la subvention baisse parce que le prix de la prestation diminue et encore faut-il qu'elle soit de bonne qualité!

Nous reviendrons vers vous en toute transparence.

Madame Mekki, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Mme Mekki.- Non.

M. le Maire.- Dans ce cas, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°15.

Adoptée par	44	voix	Unanimité (avec modification apportées en séance)
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

Article 1 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations locales susnommées :

Associations locales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
AACS - Association amicale Comores Sevran	700 €	700 €
ADESS - Association défendre ensemble Sevran Sud	500 €	500 €
Amicale des locataires du Marais	500 €	500 €
A ICCDE Association des journes de la		500 C
commune de Séro Diamanou en France	300 €	300 €
AIT - Association des indiens des trois villes - Sevran, Villepinte, Tremblay	1 000 €	1 500 €
Amis du parc forestier de la Poudrerie	1 000 €	1 000 €
APS - Association le Palmier de Sevran	1 000 €	3 000 €
ARAC - Association républicaine des anciens combattants	500 €	500 €
ASDEC – Association sevranaise pour le développement économique et commercial	6 000 €	6 000 €
Association Solidarité Amitié	800€	800 €
ASVVVF - Association Sevran ville verte ville fleurie	1 600 €	1 200 €
Chérichats	Pas demandée	200 €
CCFD - Comité catholique contre la faim - Terre solidaire	200 €	200 €
Comité du chat, école du chat libre de René Muret	200 €	200 €
Croix Bleue des Arméniens de France - section Sevran Livry	0 €	200 €
Croix rouge française - comité local Sevran, Villepinte, Tremblay	5 500 €	6 000 €
Cross Training Family	Pas demandée	2 000 €
Darktraining	1 500 €	2 000 €
Diapason	Pas demandée	300 €
Divers Cités Culture	5 000 €	5 000 €
Espoir de femmes	Pas demandée	2 000 €
Espoir et avenir	500 €	3 500 €
Espoir Solidarité Amitié	Pas demandée	200 €
Félis Cité	200 €	200 €
FNACA - Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	1 200 €	1 500 €
Félis Cité	200 €	200 €
OAIO Onsuma also suffatos in dán su alsosta	300 €	300 €
	1	•

Le Temps libre des sablons	300 €	400 €
Les Amis des enfants et de la jeunesse de Sevran	0 €	200 €
Les Artistes du parc forestier	300 €	300 €
Mission Alpha	Pas demandée	4 500 €
Modan Do Blé	1 000 €	Demandé 4 000 € / en attente rendez-vous du 27/01
Musique et Chœurs à Sevran	1 100 €	1 100 €
PAS - Prévenir aider s'entendre	400 €	400 €
Pépita Productions	Pas demandée	750 €
Petits frères des pauvres	Pas demandée	500 €
Potenti'elles Cité	2 200 €	2 200 €
Radio club de Sevran - F5KKD	800€	500 €
Renaissance	Pas demandée	2 800 €
Rougemont Solidarité	2 500 €	5 000 €
Secours populaire français - Comité de Sevran	3 000 €	3 000 €
SHVS - Société de l'histoire et de la vie à Sevran	1 500 €	1 500 €
SNEMM - 731ème section de la société nationale d'entraide de la médaille militaire	300 €	300 €
Souvenir français, comité de Sevran	Pas demandée	450 €
Sunshine stop violences faites aux femmes	1 500 €	1 500 €
UNC - Union nationale des combattants - Section locale 121 ème section Sevran	300 €	300 €
UNRPA - Union nationale des retraités et des personnes âgées - section de Sevran	3 000 €	4 500 €

Article 2 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations départementales susnommées :

Associations départementales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
AMDT 93 - Amicale des médaillés et décorés du travail de la Seine-Saint-Denis		200 €
Les amis de la gendarmerie - Comité de Seine-Saint-Denis		300 €
Les restaurants du cœur et les relais du cœur de la Seine-Saint-Denis	3 500 €	3 500 €
Secours catholique – Caritas France – délégation de Seine-Saint-Denis	300 €	1 000 €

Article 3 : Décide de subventionner au titre de l'année 2023 les associations nationales susnommées :

Associations départementales	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
Amicale de Chateaubriant - Voves - Rouillé - Aincourt	500 €	500 €

M. le Maire.- Je vous remercie.

M. Nivet.- Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, Mme Lereverend me rappelle une chose importante : les élus qui sont membres des bureaux des associations ne peuvent pas participer au vote !

C'est exactement ce qu'a dit M. Beschizza, Monsieur le Maire, hier, en séance du Conseil de territoire.

Par conséquent, les élus qui agissent en tant que tel, au sein du bureau de direction des associations, doivent le faire savoir à M. Tutiaux et seront ainsi précisés comme ne participant pas au vote, de par cette interdiction tacite.

M. le Maire.- Je donne maintenant la parole à M. Boitte sur la délibération n°16.

16 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Évariste Galois dans le cadre du dispositif des cités éducatives

M. Boitte.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cas de la Cité éducative des Beaudottes, le collège Évariste Galois propose depuis la rentrée de septembre 2022 à 44 élèves de quatrième un atelier de langue vivante, « espagnol », animé par un enseignant du même établissement.

Cet atelier comprend un voyage à Valence, en Espagne, en mai prochain, qui a beaucoup renchéri son coût initial.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 4 000 €, soit près de 20 % du budget complémentaire nécessaire à cet atelier, pour le financer. Il est précisé qu'aucune participation financière n'est demandée aux familles des élèves pour ce voyage de nature scolaire.

Pour rappel, la Cité éducative de Sevran bénéficie d'une subvention annuelle de 350 000 € répartie entre la Ville, à hauteur de 300 000 €, et le collège, à hauteur de 30 000 €.

Les projets de la Cité éducative sont développés en concertation, entre :

- La Ville
- L'Éducation nationale, tant du premier que du second degré
- L'État.

Ces trois partenaires ont considéré que ce projet s'inscrivait dans la programmation des projets 2023 de la Cité éducative et dans l'enveloppe budgétaire prévue pour cette année.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle de 4 000 € au collège Évariste Galois.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Avant de donner la parole à M. Cordin, je tenais à dire que j'ai pu rencontrer l'équipe pédagogique qui porte ce projet d'une très grande qualité et sur lequel elle est très investie.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Merci, Monsieur le Maire.

Une remarque : le voyage coûte 20 000 € et le collège, de son côté, a reçu une subvention de 15 000 €. On s'apprête à voter pour une subvention de 4 000 € mais ne pourrait-on pas donner les 5 000 € ?

M. Boitte.- S'il n'y a aucun reste à charge des familles, cela s'explique : les élèves faisant partie de l'atelier ont fait l'effort de trouver 1 000 € pour participer au financement de ce voyage.

M. le Maire. - Je vous remercie.

L'équipe pédagogique nous avait présenté le projet qui, je le répète, est vraiment très intéressant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°16.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000€ au collège Évariste Galois pour le financement d'une partie du séjour à Valence, Espagne

ARTICLE 2 : DIT que la dépense d'un montant de 4000€ sera imputée au budget de la ville de l'exercice en cours

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

<u>17 - Signature de la convention d'objectifs et de</u> moyens avec l'association « Théâtre de la Poudrerie » pour les années 2023-2024 et 2025

M. le Maire. - Je donne la parole à M. Bacon sur la délibération n°17.

M. Bacon.- Merci, Monsieur le Maire.

« La Poudrerie-Théâtre des Habitants » est une scène conventionnée depuis 2020 pour la création participative. Leur manière de populariser le théâtre est très novatrice, pour être au carrefour de :

- L'art vivant
- La sociologie
- La recherche.

Cette nouvelle convention renouvelle notre soutien à l'association et précise cette collaboration vieille de 12 ans en :

- Soulignant la cohérence absolue de leur démarche avec notre politique culturelle
- Encadrant les moyens mis à la disposition d'associations
- Précisant les modalités d'évaluation sur les publics, le renouvellement, etc.

Il vous est donc demandé d'octroyer une subvention de 268 000 € pour l'association « Poudrerie-Théâtre des Habitants » au titre de l'année 2023.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Il n'y en a pas.*) Je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°17.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: Approuve les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Théâtre de la Poudrerie » pour une durée de trois ans à compter du premier janvier 2023, MET fin, en accord avec l'association « Théâtre de la Poudrerie », à la convention en cours à laquelle la présente approuvée se substitue et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense en résultant d'un montant annuel de 268 000€ (deux cent soixante-huit mille) sera imputé aux crédits prévus à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

(Pendant le vote, M. Bacon demande à nouveau la parole qui lui est accordée par M. le Maire.)

M. Bacon.- L'année dernière, nous avons voté une subvention de 255 000 € plus 35 000 €, qui relevait d'une seconde convention datant de l'Intercommunalité, soit un total de 290 000 €. La subvention basée sur l'Intercommunalité de Terres de France étant caduque, la Ville n'en paye plus que le tiers que nous avons accolé à la première subvention.

J'espère être clair : 13 000 €, soit un peu plus du tiers de 35 000 €, ont été accolés à 255 000 €.

De fait, la subvention baisse de 12 %. C'est donc pour eux un effort considérable en termes de volumes financiers mais aussi de moyens accordés à l'association, concernant les régisseurs, et en matière de communication de la part de la Ville mise à leur disposition.

Une discussion a d'ailleurs eu lieu sur leur autonomisation et c'est donc, pour eux, un effort de 12 % à faire !

(Discussions croisées inaudibles)

La communauté d'agglomération Terres de France étant dissoute, et non l'EPT, nous sommes en pourparlers avec les villes voisines pour trouver un arrangement avec eux.

M. le Maire.- C'est dommage, la délibération a été votée sans qu'on n'ait pu entendre les échanges...

Monsieur Boitte.

M. Boitte.- Je voulais simplement indiquer qu'un documentaire très intéressant a été réalisé sur le travail du Théâtre de la Poudrerie, que nous sommes quelques-uns à avoir vu en avant-première.

Je sais qu'il doit être diffusé sur LCP, la chaîne parlementaire, et je suggère que l'ensemble des élus en soit informé car cela donne une image vraiment intéressante de ce théâtre, dont l'équipe met souvent en avant le caractère participatif.

Ce reportage démontre aussi le caractère cathartique de l'action du Théâtre de la Poudrerie auprès des habitants qui participent à la préparation des spectacles et à leur diffusion.

Il me semble que c'était au mois de mars. Il faudrait retrouver la date, Jean-François, et la diffuser aux élus. Merci.

M. le Maire.- Je vous remercie.

- <u>18 Convention Héritage avec le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques (Paris 2024) pour le réemploi d'un bassin olympique de compétition. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention</u>
- M. le Maire.- Je donne la parole à M. Chantrelle, sur le chapitre Sports, pour la délibération n°18.
- **M.** Chantrelle.- Comme nous l'avons longuement souligné dans cet hémicycle ainsi que dans d'autres instances, le besoin de disposer d'un équipement aquatique est réel pour la Ville, l'actuel étant sous-dimensionné, ainsi que pour le département du 93 où le diagnostic est sans appel : 60 % des élèves arrivant au collège en Seine-Saint-Denis ne savent pas nager !

Une promesse de la majorité municipale est de répondre au besoin immédiat, en permettant la réalisation d'un complexe aquatique pour remplacer la « vieillissante » piscine Caneton de la Ville.

L'idée est de récupérer et de réemployer un bassin olympique temporaire qui sera utilisé dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à la Défense Arena.

Le rapport de présentation, transmis ce soir, retrace le cheminement où, dans le cadre du projet Héritage JOP 2024, au niveau matériel-infrastructures, Paris a procédé à un appel à manifestation d'intérêt où la Commune a été lauréate en 2021.

Le principe de passer par une conception-réalisation avec un jury est rappelé avec le nom du vainqueur, à savoir le groupement piloté par Colas. Désormais, il s'agit d'aller plus loin dans le projet avec une contractualisation qui engage les parties.

Il faut noter que la Ville de Sevran a travaillé de concert avec Paris 2024 et les autres collectivités dites « Héritage » (Est ensemble, Pierrefitte) pour définir un cadre juridique, financier et opérationnel lui permettant de réceptionner et d'utiliser le bassin de façon pérenne.

La convention, qui en découle, fixe des règles protectrices :

- La réception du bassin au plus tard le 15 octobre 2024
- Des dispositions indemnitaires, en cas de report ou d'annulation des Jeux olympiques 2024, où aucun frais ne serait répercuté pour la Ville.

En cas de modifications des caractéristiques techniques du bassin, si des frais étaient engagés avec Colas, il n'y aurait également pas de répercussions financières pour la Ville.

La présente délibération a pour objet de donner l'autorisation à M. le Maire de signer une convention avec Paris 2024 concernant le réemploi d'un bassin olympique de compétition.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- Merci, Monsieur le Maire.

Indépendamment de l'utilité de ce bassin pour la Ville de Sevran, qui est indéniable, une question demeure. Cela avait déjà été exposé dans un article de notre intergroupe, au mois de novembre-décembre, sur le budget d'investissement qui, sans aucune difficulté, est en partie subventionné.

En revanche, on ne parle pas de la partie fonctionnement de la structure. Vous me direz qu'on n'y est pas encore. C'est vrai puisqu'il faut attendre l'été 2025 mais compte tenu du coût que cela représente, c'est quelque chose qui doit être largement anticipé.

La plupart des municipalités environnantes sont passées en structure privée où certaines piscines municipales n'ont d'autres choix que de fermer, en raison de l'augmentation du coût de l'énergie.

Si la piscine ouvre avant l'été 2025, il vous restera 6 mois de mandat mais que fait-on après ?

M. le Maire.- Monsieur Chantrelle.

M. Chantrelle.- La question avait été travaillée avec le directeur de la piscine qui avait fait une projection afin d'identifier les besoins et en connaître le coût. Je n'en sais pas plus mais les éléments pourront être apportés la prochaine fois.

Pour rappel, c'est une discussion que nous avons déjà eue et qui ressemble un peu au Plan 1 000 piscines où il y avait un besoin réel pour la France d'équiper et de faire progresser, en termes de savoir-nager.

Ce sera, à mon avis, le même type de problématique : à un moment, il faudra que l'État apporte des contributions sinon il y aura des problèmes de bassins qui vont soit passer dans le privé, soit une incapacité pour certaines communes d'en faire de nouveaux. Il y a donc un réel souci mais, là, on est plutôt sur une piscine moderne en matière de consommation d'énergie.

Ensuite, pour avoir parlé et vu ce sujet avec l'administration en charge, il y a aussi la question du personnel du service des Sports où une réorganisation serait sûrement à mettre en place.

Tout cela va se travailler au fur et à mesure et notre DGS me fait d'ailleurs signe que oui. En tout cas, cela a été pris en compte et constituait l'un des éléments principaux dans notre prise de décision, du fait de son aspect primordial.

M. le Maire. - Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- À ce moment-là, nous aimerions être plus impliqués dans les discussions futures !

M. le Maire. - Claude Chauvet ?

M. Chauvet.- Je confirme les propos de Laurent Chantrelle, pour avoir fait partie du jury d'attribution, et justement ce point relatif au coût de fonctionnement a été fondamental dans l'évaluation de ce projet.

On n'est pas sur une « piscine Caneton » qui aujourd'hui est un gouffre énergétique et va dorénavant fonctionner en bassin d'été, quand on aura le nouveau. Déjà, la structure même de la piscine sera moins gourmande en énergie par rapport à sa taille.

Puis, en tant qu'élément de choix et sur lequel nous avions insisté par rapport à la consommation énergétique, l'éclairage, le chauffage de l'eau, etc., nous avions donc demandé aux candidats de fournir des bilans.

Sans avoir en tête les résultats, certes, cela ne va pas coûter moins cher que la piscine actuelle mais il y a aussi un élément important dont il faut tenir compte : la récupération de l'eau, en jouant sur celle des deux bassins et en comptant également sur la récupération de l'eau de pluie, soit pour les usages d'arrosage, soit pour la piscine elle-même.

Ce sont autant de critères que l'on n'avait pas dans l'existant mais qui seront présents ici.

On peut même envisager sur la partie stationnement, même s'il ne sera pas réalisé dans ce projet, que la Ville puisse investir dans du panneau solaire pour faire des stationnements ombragés tout en ayant l'électricité qui alimenterait la piscine.

M. le Maire.- Tout à fait! La question devait être posée et surtout l'exigence de nous impliquer, toutes et tous, dans le projet parce qu'il n'y a pas seulement l'investissement mais aussi, comme l'a dit Laurent Chantrelle tout à l'heure, l'idée de Service public.

Au-delà des aspects énergétiques, récupération d'eau, etc., il y aura des sujets très importants. C'est évident.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n 18.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	1		Mme MABCHOUR

<u>Article 1</u>: APPROUVE la Convention Héritage ci-annexée et ses annexes

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention

Article 3: DIT que les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours ;

<u>Article 4</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions

<u>19 - Modification du tableau des effectifs</u> autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité -Création de 11 postes et 13 suppressions de postes

<u>20 - Modification du tableau des effectifs</u> autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité -Création de postes et suppressions de postes

M. le Maire.- Je donne la parole à Mme Bernex, sur le chapitre Personnel territorial, pour les délibérations n°19 et n°20.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux délibérations consistent à ajuster le tableau des effectifs.

Au niveau de la première délibération, le delta de 2 postes tient au fait qu'il y a eu 2 fins de contrat et 2 non-renouvellements sur 1 adjoint d'animation territorial et 1 adjoint technique.

Il s'agit soit de répondre à la progression de carrière des agents, soit à des recrutements faits sur des grades différents de ceux qui occupaient les postes précédemment.

Cette délibération concerne aussi des postes du Conservatoire et du Centre municipal de Santé, avec des ajustements en termes de quotité horaire pour :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal à temps non-complet à hauteur de 15 heures par semaine (Professeur de formation musicale) *versus* un temps complet précédemment
- 1 poste de professeur de piano à temps non-complet à hauteur de 10 heures *versus* 5 heures précédemment
- 1 poste de médecin diététicien au CMS à temps non-complet à hauteur de 12 heures *versus* 7 heures 50 précédemment. C'était la première délibération.

Je poursuis sur la suivante où il s'agit de 2 créations de postes pour :

- 1 poste d'adjoint administratif principal au sein de la direction des Relations publiques
- 1 poste d'ingénieur territorial au sein de la direction Habitat-logement.

Suite à cette présentation rapide, nous pouvons voter séparément les deux délibérations.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- J'ai une petite remarque.

Il s'agit du recrutement d'un médecin psychiatre mais pour avoir abordé la question, lors du conseil d'administration du CCAS, la priorité se faisait vraiment sentir sur l'uniformisation de tous ces psychologues éparpillés et qui font quelques heures soit dans un centre social ou encore pour le

service PRE. À un moment donné, peut-on avoir une image claire du nombre de psychologues et d'heures attribuées à cette spécialité ?

Cela éviterait de s'éparpiller et d'avoir plein de petits contrats précaires pour des choses où pourtant le besoin est grand !

Mme Bernex.- Nous pourrons bien évidemment faire ce bilan.

Néanmoins, il faut savoir que parmi les psychologues et ce sera probablement le cas du futur recruté au CCAS, certains intervenants souhaitent avoir une activité par ailleurs. C'est un peu pareil pour les professeurs de conservatoire où pour certains, évidemment, on les cale en fonction de la demande mais aussi selon leur activité.

Il y a un éparpillement, certes, c'est l'impression que cela peut donner mais, par exemple, la future psychologue du CCAS a demandé à être à 50 %. C'est pour expliquer la situation.

Nous pourrons vous faire le tableau, mais ce n'est pas une volonté délibérée de la Ville de faire de la précarisation sur ces professionnels. Cela répond le plus souvent à leur demande par rapport à leurs activités autres.

M. le Maire.- Madame Aguirrebengoa.

Mme Aguirrebengoa.- J'ai deux questions rapides.

La première concerne le recrutement d'un médecin généraliste à temps non-complet au sein du CMS : de quoi s'agit-il exactement ? Est-ce une adjonction aux 7 médecins déjà présents, un remplacement, ou cela fait-il suite au départ d'un médecin ?

Mme Bernex.- C'est en effet la création d'un poste qui fait suite au passage d'une interne au CMS qui souhaite l'intégrer.

M. le Maire. - Il y a une seconde question...

Mme Aguirrebengoa.- Concernant le poste de médecin diététicien à temps non-complet, j'ai bien compris le changement de quotité horaire, de 12 heures à 7 heures 50, mais c'est au niveau du libellé en lui-même. Ce serait plutôt médecin nutritionniste... Autrement, si on parle d'un diététicien, ce n'est pas un médecin.

Mme Bernex.- La réponse que je vous fais, qui n'est peut-être pas totalement satisfaisante, est que c'est comme cela qu'on l'appelle! (Rires)

Néanmoins, nous regarderons ce point de plus près!

M. le Maire.- C'est d'autant plus important, en termes de sens, par rapport au service que l'on rend. C'est noté et ce sera vérifié!

Je vous invite à procéder au vote, tout d'abord sur la délibération n°19.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : CONFIRME la modification du tableau des effectifs autorisés :

- Pour tenir compte des besoins de la collectivité :
- Création de 7 postes de la façon suivante :
- 01 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au sein du service Archives et Mémoire de la ville
- 01 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein de la commande publique
- 01 poste d'attaché principal à temps complet au sein de la Direction des Ressources Humaines
- 01 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet au sein de la Direction de la Petite enfance
- 01 poste de Médecin Généraliste à temps non complet de 24 heures hebdomadaires au sein du Centre Municipal de Santé
- 01 poste de Médecin Psychiatre à temps non complet de 10 heures hebdomadaires au sein du Centre Municipal de Santé

01 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet au sein de la Direction de l'enfance enseignement jeunesse

- Suppression de 10 postes de la façon suivante :
- 01 poste d'agent de maitrise principal
- 01 poste d'attaché territorial
- 01 poste d'adjoint technique territorial
- 05 postes d'adjoint d'animation territorial
- 01 poste d'adjoint technique territorial
- 01 poste d'adjoint technique principal 1ère classe
- Pour tenir compte des besoins de la collectivité au sein du conservatoire et du Centre Municipal de Santé :

CREATION de 3 postes	SUPPRESSION de 3 postes
01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 15h00 (professeur de formation musicale)	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps complet (professeur de formation musicale)
01 poste de professeur d'enseignement artistique classe normale à temps non complet à hauteur de 10h00 (professeur de piano)	01 poste de professeur d'enseignement artistique classe normale à temps non complet à hauteur de 5h00 (professeur de piano)
01 poste de Médecin Diététicien à temps non complet à hauteur de 12h00 (CMS)	01 poste de Médecin Diététicien à temps non complet à hauteur de 7h50 (CMS)

ARTICLE 2: PRECISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

<u>ARTICLE 3</u> : DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

<u>ARTICLE 4</u>: DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants ;

<u>ARTICLE 5</u> : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°20.

Adoptée par	44	voix	Unanimité
Présents ou représentés	44	voix	
Exprimés	44	voix	
Pour	44	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : CONFIRME la modification du tableau des effectifs autorisés :

- Pour tenir compte des besoins de la collectivité et de la carrière des agents (réussites aux concours, intégration directe, mutation, promotion interne) :
- Création de 2 postes de la façon suivante :
- o 01 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au sein la Direction des Relations Publiques
- 01 poste d'ingénieur territorial au sein de la Direction de l'habitat/logement
- Suppression de 2 postes de la façon suivante :
- o 01 poste d'adjoint administratif territorial
- 01 poste de technicien territorial

<u>ARTICLE 2</u>: PRECISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

<u>ARTICLE 4</u>: DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants ;

<u>ARTICLE 5</u> : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire. - C'est la dernière délibération mais pas la fin de la séance!

Décisions n°2022/376 à 2023/38 inclus prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

- M. le Maire.- Des questions ont été portées sur les décisions annexées : peut-on les énumérer, s'il vous plaît ?
 - M. Geffroy.- (Intervention hors micro inaudible)
- **M. le Maire.** Nous avons reçu celles que vous vouliez poser au Conseil municipal sur les décisions annexées avec, pour commencer, la 386 concernant la protection fonctionnelle d'un agent.

Je donne la parole à Mme Bernex.

Mme Bernex.- Nous n'allons évidemment pas divulguer le nom de l'agent concerné, à l'occasion du Conseil municipal. Il a néanmoins été victime de faits qui pourraient être qualifiés de « dénonciation calomnieuse » ou de « diffamation ».

Nous lui avons donc accordé la protection fonctionnelle dans le cadre de son activité professionnelle.

M. le Maire. - Je vous remercie.

Des questions ont également été posées sur les décisions n°398, 399, et 400 concernant l'attribution de marchés pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur Prunier.

M. Prunier.- Merci, Monsieur le Maire, et bonsoir!

L'entretien des espaces verts est réparti entre une partie régie et une partie entreprise. La régie gère :

- L'entretien et le fleurissement de la ville
- Les locaux des services publics : écoles et autres.

De plus, elle a en charge :

- Le Parc Louis-Armand
- Le Parc des Sœurs
- Le Parc Badier.

Le reste du domaine public est confié à des prestataires par le biais d'appels d'offres et pour un meilleur suivi, cette prestation a été sectorisée en trois secteurs.

Tout cela est passé en CAO, en décembre 2022, où trois entreprises ont été sélectionnées et dont chacune gère son secteur.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jacquart pour les décisions n°413 et n°414.

- **M. Jacquart.-** Sauf erreur de ma part, la décision n°413 porte sur le logiciel métier pour la gestion de la Police municipale qui sert notamment à :
 - Faire les bulletins de services
 - Rédiger les rapports et mains courantes
- Enregistrer les chiens dangereux, les objets trouvés, les opérations de « Tranquillité vacances », les stationnements abusifs, les mises en fourrière d'animaux, la gestion des plannings, etc.

C'est donc un logiciel assez important pour l'organisation du service de la Police municipale.

Comme évoqué précédemment, une autre décision concerne également la Police municipale dans l'exercice de ses fonctions avec la convention, en lien avec la ville de Livry-Gargan, sur la formation des agents quant à la pratique du tir et à son entraînement obligatoire annuel.

M. le Maire. - C'était la décision n°422.

Il y avait également un lot de géo verbalisation, n'est-ce pas ?

M. Jacquart.- Oui!

M. le Maire.- Pour rappel, c'est aussi une collaboration entre les deux polices municipales, Livry-Gargan et Sevran, qui ont été amenées à rencontrer le maire de Livry-Gargan et moi-même et de prévoir cette convention permettant aux policiers municipaux de Sevran d'aller s'entraîner sur le site de Livry-Gargan.

Je donne la parole à M. Gauthier concernant la décision n°25 sur les maisons de quartier.

M. Gauthier.- Bonsoir Mesdames, Messieurs, et Monsieur le Maire!

Depuis plusieurs années, les centres sociaux Marcel Paul et Rougemont accueillent l'association ASSFAM pour les permanences d'accès au droit des publics migrants. Dans le cadre de ces permanences, l'association a été financée par la Politique de la Ville.

Cette association nous a informés, au cours de l'été, comme quoi elle maintiendrait ses permanences jusqu'au 31/12/2022.

Nous avons convenu avec les services de l'État de reprendre l'appel à projet de cette association et de le faire financer par la Politique de la Ville à hauteur de 900 000 €.

Un cabinet de juristes, spécialisé dans l'accompagnement des publics migrants, a répondu à l'appel de ce projet et a été intégralement financé dans le cadre d'un contrat de Ville intercommunal.

En substance, le coût financier est nul pour la Ville.

M. le Maire.- Je vous remercie et, au-delà, c'est une vraie question de solidarité et de fraternité vis-à-vis de ces publics.

La décision n°33 concerne une convention avec une avocate pour les permanences au PIJ ou Point d'information Jeunesse. Je donne la parole à M. Yildiz.

M. Yildiz.- Une avocate intervient dans le cadre du dispositif « Effacement du casier judiciaire » qui s'adresse à un public entre 17 ans et 30 ans et concerne les démarches à effectuer.

Au-delà, il y a la question de l'insertion professionnelle puisque certains emplois ne sont pas accessibles en cas de casier non vierge. Il ne s'agit pas d'effacer toutes les infractions possibles et imaginables ; ce sont des démarches longues, fastidieuses, et qui ne fonctionnent que dans les cas de délits mineurs, en l'occurrence des bêtises, comme le fait d'avoir consommé des stupéfiants.

C'est aussi un enjeu d'égalité puisque des consommateurs de drogues, il y en a autant ici qu'au Quartier latin mais avec un nombre bien différent de contrôles et donc de condamnations!

Il y a donc un enjeu.

Dernièrement, le bilan disponible sur ce dispositif faisait apparaître que 19 jeunes étaient venus toquer à la porte en 2021 : 11 d'entre eux ont été accompagnés, 4 ont pu finaliser leurs démarches et ainsi obtenir l'effacement de leur casier pour 3 d'entre eux.

Compte tenu de la lourdeur des démarches, peu de monde parvient à aller au bout mais parmi ceux qui sont assez déterminés, le taux de réussite est tout de même assez élevé et cette opportunité change radicalement la donne pour ces jeunes-là! Il faut d'ailleurs noter que s'ils sont là, c'est après avoir purgé leur peine et payé leur dette à la société.

La permanence se fait les derniers jeudis de chaque mois, de 14 h 00 à 17 h 00, lors de laquelle l'avocate est rémunérée 130 €/h et est accompagnée d'un conseiller en Insertion de la mission locale qui effectue 54 heures/an à 60 €/h.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Je n'ai pas de question mais une interrogation.

La permanence du centre commercial pour accueillir les femmes victimes de violence, qui est malheureusement d'actualité au regard du drame survenu, est fermée depuis plusieurs semaines : pourriez-vous nous en dire plus et sera-t-elle réouverte ?

Aujourd'hui, il n'y a pas d'accueil, et ce, depuis un certain temps.

M. le Maire.- Asaïs Velthuis.

Mme Velthuis.- Le Centre d'accueil est ouvert tous les matins, à partir de 10 h 00, parce que l'après-midi il n'y a personne!

Les femmes qui y font leurs courses, victimes de maltraitance, viennent justement le matin et non l'après-midi car elles ont l'autorisation de faire les courses le matin lorsqu'elles accompagnent leurs enfants à l'école, tout simplement !

C'est également ouvert le samedi avec l'association Sunshine.

M. le Maire. - Madame Saki.

Mme Saki.- Quel est le numéro de la décision que vient de présenter M. Yildiz ?

M. Yildiz.- 33!

Mme Saki.- Merci!

M. le Maire. - Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Pour y être allée plusieurs fois, je vous informe que la permanence est fermée!

Il faudrait peut-être vérifier d'où vient le souci...

M. le Maire.- De ce que j'entends, elle est ouverte...

Une Intervenante.- Tout à fait et d'ailleurs les services de la Ville s'y sont rendus, il y a peu! La permanence est donc bien ouverte le matin avec des horaires spécifiques qui sont affichés.

Madame Velthuis, je me permets également de dire que les personnes qui tiennent la permanence sont des membres d'associations bénévoles! Il faut l'avoir en tête.

M. le Maire.- Un point sera à refaire sur toutes les ressources et réseaux d'accès au droit qui, selon moi, relèvent aussi du travail d'une commission parce que ce sont de vrais sujets qui amènent des débats importants en Conseil municipal et qui pourraient être préparés en amont!

Il y a donc des enjeux autour du PIJ, sur l'accès au droit des jeunes pour différentes raisons : par exemple, la conduite automobile et pas forcément les sujets dont on parle toujours ! Également, il y a des points importants concernant la permanence d'aide aux victimes de violences conjugales.

Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats que nous avons eus ensemble. Il est 00 h 54, c'était un bon Conseil municipal, dense, dont on ne pouvait imaginer terminer à 22 h 00!

La séance est donc close et je vous demanderai de ne pas oublier de signer la feuille d'émargement, autrement personne ne croira que vous étiez présents à cette date au Conseil municipal! (Rires)

La séance est levée à 00 h 54.

Groupe « Pour Sevran la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériem, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Bastaraud Sébastien, Boitte Gilles, Cheriguene Abdelouaheb, Lardic Stéphan, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Braihim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Batuamba Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Camara Mariama Groupe des élus « Sevran Écologie – Europe Écologie les Verts »

Mériguet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevran »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aquirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Madame la secrétaire de séance

Monsieur le Maire